VILLE DE DREUX
Direction des Affaires juridiques,
Assemblées, Commande Publique,
Citoyenneté et Guichet unique

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2024

Mandature 2020-2026

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient présents
Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Était excusée : Fouzia KAMAL,

Étaient absents : Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Jacques ALIM

Étaient excusés :
Points 1 à 4 : André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIERE
Point 46 : Hélène BARBE, Josette MARTIN, Sabine FRETEY et Carine GENTIL
Points 52 et 53 : Jean-Michel POISSON

Pouvoirs
Josette PHILIPPE donne procuration à Pascal ROSSION, Cherif DERBALI donne procuration à Arnaud DAUTREY, Chantal DESEYNE donne procuration à Lydie GUERIN, Ratko KLISURA donne procuration à Sophie WILLEMIN, Amber NIAZ donne procuration à Talal ABDELKADER, Carine GENTIL donne procuration à Sabine FRETEY, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS, Josette MARTIN donne procuration à Mme BARBE.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain GUENZI.

Assemblées :

1. Rapport d'activité de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux
Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Prenez place. Je vais présenter les excuses et absences, s'il vous plaît. Chantal Deseyne donne pouvoir à Lydie Guerin, Amber Niaz donne pouvoir à Talal Abdelkader, Ratko Klisura à Sophie Willemin, Carine Gentil à Sabine Frétey, Josette Philippe donne pouvoir à Pascal Rossion. Florence Archambaudière doit arriver en cours de séance, c'est ce qu'on dit. Est-ce que j'ai oublié quelqu'un là-dessus ? Je vous ai oublié, monsieur ?

Arnaud DAUTREY : J'ai le pouvoir de Monsieur Chérif DERBALI.

Monsieur le Maire : Je ne l'ai pas marqué. On n'a pas reçu, mais on va régulariser. Il n'y a pas de soucis. Secrétaire de séance, Alain Guenzi. Ça va à tout le monde ?
Messieurs-dames, avant de prendre l'ordre du jour, je voudrais vous proposer de faire une minute de silence en pensée à nos compatriotes de Mayotte qui ont connu un désastre absolument incroyable et historique sur cette île. On pense aussi aux rescapés qui sont dans une difficulté extrême. Forcément, ce qui vient de se passer est catastrophique sur le plan humain et matériel aussi bien sûr, mais les jours à venir vont être assez difficiles, voire très difficiles. On peut penser que l'État français va faire le maximum pour que nos compatriotes soient pris en charge le plus rapidement possible. Je ne rentrerai pas dans les polémiques, savoir s'il serait bien fait d'y aller ou pas, je n'en sais rien. En tout cas, on a une pensée pour eux.
Alors, ça peut parfois paraître loin, mais ce sont nos compatriotes, c'est le 101ème département de France. Ils ont fait un choix très clair depuis très, très, très longtemps, à quatre reprises, d'être français. J'ai une pensée comme si c'était arrivé à Rennes, à Nantes ou à Perpignan. C'est un drame humain absolu. Je pense qu'on n'a pas connu de catastrophe similaire en France depuis très, très, très longtemps. Je vous propose qu'on puisse se lever et faire une minute de silence. Je vous remercie.
On va essayer d'enchaîner, même si ce n'est pas très, très facile. Pour une fois, il n'y a pas de procès-verbal, vous imaginez bien, aussi court, aussi rapproché. Le premier point, je vous demande de prendre acte du rapport que vous avez reçu sur l'activité de l'agglomération. Rapport d'activité sur l'année 2023, vous y retrouvez bien sûr toutes les grandes thématiques : Développement économique, les déchets, transport, petite enfance, jeunesse, ça va être une partie à la carte, bien sûr, et l'ensemble des services avec l'ensemble des budgets que vous connaissez. Je vous demande de prendre acte. S'il y a des questions, on peut les prendre, j'essaie d'y répondre au mieux. Monsieur Gambuto, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO : Monsieur le Maire, chers collègues, pas forcément une question, mais juste quelques remarques en ce qui concerne l'agglomération. Je parle alors que j'y vais un peu moins souvent au niveau des réunions de Conseil communautaire pour la simple et bonne raison que, pour nous, oppositions à Dreux, on a été empêchés d'être dans les commissions de travail de l'agglomération. Du coup, ça enlève tout ce qui pourrait être intéressant, d'apport, d'échanges, etc. Et les conseils communautaires ne sont qu'une chambre d'enregistrement où finalement, quand on n'a pas travaillé, ils ne donnent pas grand-chose. Et puis de toute façon, on arrive à un niveau où c'est une bonne chose qu'il y ait une espèce de consensus, ce travail qui est en amont. Notre apport dans les assemblées générales communautaires n'est pas intéressant.
Toutefois, je voudrais juste partager quelques réflexions en ce qui concerne l'évolution de l'agglomération. Vous le savez, j'ai dit plusieurs fois, mais je vais être cohérent, je n'ai pas changé d'avis depuis. Depuis la constitution de la grande agglomération, j'ai toujours été contre l'idée qu'elle soit aussi importante, aussi grande, puisque ça ne permet pas de travailler de façon efficace, de la même manière équitable pour tous, puisqu'on se retrouve à partager des ambitions de services publics, notamment avec des gens qui ne partagent ni nos centres commerciaux, ni nos centres de travail, ni nos routes, ni nos trains, etc. Donc, ils ont une autre vie et on peut considérer qu'ils n'ont pas du tout la même approche que nous, ce qui s'entend.
Certains étaient fiers d'avoir, à l'époque, la plus grande agglomération de France. Et depuis cette

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20250210-DEL2025-002-DE
Date de télétransmission : 10/02/2025
Date de réception préfecture : 10/02/2025

époque, je disais que c'était une erreur, il valait mieux qu'elle soit plus recentrée sur ses bassins de vie, plutôt qu'elle soit aussi grande. Et du coup, on se retrouve avec des choix, et je crois que ce ne sont pas les vôtres, je n'en suis pas sûr, mais des choix qui ne sont plus dans un intérêt général partagé. Et je voudrais en prendre deux exemples qui heurtent beaucoup les Drouais, qui sont le ramassage des déchets verts. Je trouve que c'est véritablement un recul de ne plus avoir ce ramassage-là, et de la même manière, le ramassage des monstres, puisque ce sont des choses que, de toute façon, nous paierons, la municipalité de Dreux, avec des déchets qu'on retrouvera un petit peu partout dans la nature.
Si vous voulez, mon approche en ce qui concerne l'agglomération, alors que je suis pour l'agglomération, pour le fait de mutualiser, de faire des choses ensemble, et l'objectif d'une agglomération, c'est une mutualité, pour apporter plus de services, ou à défaut, les mêmes services à moins chers. Sauf que je ne retrouve ni cette économie et ni le plus de services avec les exemples que je vous ai donnés. C'est une remarque en vous disant, oui, il faut continuer l'agglo. Je crois qu'à un moment, il faudrait quand même qu'on y pense. On n'est pas forcément marié de cette manière-là ad vitam aeternam. Donc, peut-être repenser à l'évolution de l'agglomération, voire même de ses frontières. Je crois que ce n'est pas tabou de se poser la question.
Et puis, en ce qui concerne le service, vraiment, reconsidérer. Depuis qu'on est à l'agglo et depuis que l'agglo s'est agrandie, est-ce qu'on a plus de services ou est-ce qu'on fait des économies ? J'ai l'impression qu'on ne fait pas d'économies, puisqu'on a une masse salariale qui reste importante pour la ville et une masse qui est devenue très importante à l'agglomération. Et au niveau des services, je vous ai donné ces exemples-là, et je n'ai pas vraiment de grands exemples de services où on a progressé grâce à l'agglomération. Donc, voilà mon sentiment sur l'agglomération, que je considère, encore une fois, comme nécessaire, que je n'entende pas demain : « Il est contre l'agglo. »

Monsieur le Maire : Oui, sur le principe de l'agglomération et le rapprochement des communes pour les collectivités. D'accord.

Valentino GAMBUTO : Je suis pour l'agglomération, mais son évolution ne me convient pas.

Monsieur le Maire : Monsieur David, je vous en prie.

Maxime DAVID : Merci. Bonsoir. Simplement, pour un exercice de deux styles, un rapport d'activité, c'est toujours l'occasion d'avoir, une fois par an, un regard sur l'activité de la collectivité. Le document est assez bien fait. C'est un exercice de promotion, donc il faut le prendre avec un petit peu de recul, mais ça donne quand même une vision du territoire et de ce que projette le conseil communautaire pour notre territoire. Je trouve qu'à travers la lecture du document, on voit quand même que les priorités du projet de l'agglo sont quand même assez claires, assez centrées sur ces compétences, le développement économique et puis, quelques politiques transversales du quotidien, sur lesquelles je reviens dans un instant.
Je trouve qu'on y voit un travail de synergie entre des acteurs qui sont différents et qui ne sont pas forcément d'accord entre eux, a priori, qu'il y ait des ressources limitées. Donc, on essaie quand même de faire au mieux. Je trouve que ça transparaît un peu de ce document, je voulais quand même le saluer. Je suis assez d'accord sur ce que vient de dire Valentino Gambuto sur certaines politiques où on peut regretter certaines directions qui sont prises. Je dis juste que c'est aussi des politiques qui sont à cheval sur des transitions très profondes. Les déchets, c'est aussi lié à des modes de consommation et à des enjeux de transition écologique qui n'existaient pas avant.

Monsieur le Maire : C'est un cadre légal.

Maxime DAVID : Voilà. Tout ça demande du temps d'adaptation. Je trouve que l'agglo ait le bon échelon pour essayer de les porter quand même, même si c'est parfois un peu poussif et qu'il y a parfois des petits retours en arrière qui sont regrettables. Mais il y a aussi des enjeux d'investissement et d'innovation, de centres de déchets, d'incinération avec valorisation énergétique. Bref, il y a quand même des choses qui sont lourdes à porter et que l'agglo essaie quand même de porter, je voudrais quand même le dire, et que, en miroir, même si on peut regretter qu'il y ait un manque de synergie entre la ville centre et l'agglo en termes de direction politique.

Je trouve que l'exercice qui est fait là permet quand même de nous éclairer, nous, en tant qu'élus et à travers nous les citoyens, sur quand même un projet de territoire cohérent. Je regrette qu'on n'ait pas les mêmes outils, comme ce rapport d'activité, ou ces mêmes cohérences visibles de l'action pour notre ville. Donc, je trouve qu'en miroir, et je l'avais déjà dit l'année dernière, ça nous indique plutôt une marge de progrès pour nous en termes de lisibilité de notre action. Et puis, ce travail de synergie avec des ressources limitées, j'ai quand même l'impression qu'en miroir, ce n'est pas ce que je retrouve pour Dreux.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur David. Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Bonsoir. Effectivement, on peut noter d'obtenir un document qui retrace les politiques conduites par notre agglomération. Deux aspects qui ont déjà été évoqués : les sacs à déchets verts, je profite de cette délibération pour évoquer le sujet des sacs à déchets verts, qui a été remis en question par l'agglo, et puis, le deuxième sujet, c'est le transport et certains endroits qui ne sont toujours pas desservis dans les lignes régies aujourd'hui. Ce qui est regrettable également, c'est qu'à l'aube de votre cinquième année de mandat, on n'a pas un document de la ville de cette qualité qui nous permettrait de retracer un petit peu la qualité de service public que vous avez essayé de mener, les projets, etc. à travers un document unique que vous pouviez présenter au conseil municipal.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Hirti. D'autres interventions là-dessus ? Plein de choses ont été expliquées. Il y a des choses intéressantes, mais il y a aussi une vision que je partage avec certaines interventions ce soir, la pertinence de la taille d'une agglomération, son territoire. D'ailleurs, le législateur s'en est bien aperçu puisqu'en 2001, il a fait évoluer la loi permettant de pouvoir recadrer certaines agglos XXL, ce qui est notre cas d'ailleurs. Je vais aller rapidement sur ce que vous venez de dire, sur la lisibilité de l'action de la ville et de l'agglomération. Monsieur David, vous avez dit sur cette lisibilité par rapport d'activité. C'est assez simple à comprendre, l'agglo a des compétences qui sont bien définies, on a une compétence générale. Donc, effectivement, quand vous les prenez une par une, c'est assez simple de comprendre là où on va et ce qu'on exerce, tout simplement.
Après, vous ne pouvez pas non plus dire que vous ne connaissez pas l'activité et l'action de la ville de Dreux puisqu'il y aura aussi des documents que vous recevez ou que vous demandez. Quoi qu'il en soit, ça rejoint à ce que disait Monsieur Gambuto, on n'a pas forcément la même vision de notre territoire, c'est évident. Je cite Gérard Sourisseau qui explique que l'agglomération, selon lui, est un grand syndicat. On a des compétences, on a des obligations, on les remplit, point. Ma vision de l'agglomération, c'est plutôt un outil de développement de territoire avec une vision du territoire et un cap qu'on prend pour développer son territoire et se démarquer par rapport aux autres territoires ou tout au moins jouer sur nos atouts qui nous permettront de tirer notre épingle du jeu. Effectivement, ce sont deux visions différentes.
Je ne reproche rien. Simplement, c'est qu'effectivement, on s'aperçoit que, des fois, on entend des propos de nos collègues maires de l'agglomération qui sont en décrochage ou qui sont en décalage avec ce qu'on vit ici à Dreux. J'entends des fois des propos pour le moins qui me choquent, je n'en dirai pas plus, ou des poncifs imbéciles qu'on entendait encore il y a 20 ans sur les Drouais. On fait des rappels à l'ordre, bien entendu. Ou certains qui ne comprennent pas que, il y a quelques années, on a mis 7 millions d'euros sur le pôle gare en disant : « Les gens de chez moi ne prennent pas le train. » C'est absurde. On peut le retrouver partout, dans des agglomérations dès que le territoire est un peu étendu. À Chartres, vous avez aussi des mêmes réflexions comme ça. Plus on s'éloigne du centre, plus on a ce genre de réflexion.
Quoi qu'il en soit, je pense que l'impulsion politique dans ce cadre-là est extrêmement importante. C'est ce que je dis souvent. C'est pour ça qu'on s'était d'ailleurs battu il y a deux ans sur l'augmentation des impôts à l'agglo, parce que je ne pouvais pas expliquer qu'il puisse augmenter les impôts si on n'avait pas un projet de territoire. On a réussi à s'approcher de quelques visions de projets de territoire, sur Écluzelles notamment. Si vous étiez venus hier soir, vous auriez vu qu'il y avait une délibération sur le CND, le Centre Nautique Drouais, où il y avait une discussion. Vous auriez vu Monsieur Gambuto, parce qu'on a voté de budget. Je ne vais pas vous faire le reproche d'être absent à ce moment-là, surtout à vous. Vous m'avez manqué hier soir, parce qu'il y avait une délibération sur le repos dominical. Je vous ai cherché du coup. Mais ce soir, vous êtes là, je suis certain que vous allez pouvoir réitérer vos propos.

Je pense que l'agglomération rate un virage. Mais l'agglomération, à travers la gouvernance, essaie de faire au mieux, avec les desideratas de chacun, avec des fois le manque de compréhension des enjeux de territoire. C'est un peu dommage, effectivement. Écluzelles, on commençait à avancer, enfin. Il y a quelque 1,3 million au budget qui a été voté hier soir. Monsieur Rossion était d'ailleurs présent hier soir, c'était le seul de l'opposition à être présent. Il y a des choses qui se dessinent.
Je vous avouerais que, à la fin du mandat de l'agglomération, en 2026, si le seul argument est de dire qu'on a moins de 30 millions d'endettement de dettes, ce n'est pas un fait d'armes. Parce qu'une agglo ou une ville qui n'a pas de dettes, ça veut dire qu'elle n'investit pas dans son territoire et que, du coup, elle prend du retard. C'est ça qui m'embête. En gros, on a de mémoire 65 millions, tout confondu, de dettes à l'agglomération. De la moitié, c'est l'assainissement. Ce n'est pas un fait d'armes, on est d'accord.
Effectivement, des questions vont se poser dans les années à venir. Qu'est-ce qu'on fait ensemble, tout simplement ? Quelle est l'efficacité du service public ? Mais ça, c'est un discours que j'ai depuis toujours. Après, on ne peut pas faire sans la volonté de tous les élus de l'agglomération, mais ce serait une question qui va encore se poser, effectivement. Parce que pour moi, l'agglomération, ce n'est pas un grand syndicat, c'est un outil de développement de territoire avec une vision qu'on a pour le territoire.
J'ai peut-être oublié des choses. Sur les déchets, il y a un cadre légal, un plan national. Comme vous le disiez, Monsieur David, on s'inscrit aussi dedans. Les sacs à déchets et tout ça, ce n'est pas la chose qui me réjouit. Je suis à peu près certain que quand le plan sera déployé, on va revenir un peu en arrière, vous le verrez. Parce qu'il y a des gens qui ne sont pas contents dans toutes les communes de l'agglomération, on essaie de se battre au mieux pour amortir le choc. Je regarde Sophie et Sébastien qui étaient dans les discussions. Mais ce n'est pas très, très satisfaisant.
On a quand même obtenu quelque chose. Gérard Sourisseau s'est engagé à prendre une partie des frais sur les dépôts sauvages, une partie des frais sur le compte de l'agglomération, c'est déjà ça. Parce que parfois, soit les gens du voyage, soit autres... Sophie, tu n'étais pas là, mais je te l'annonce. Il y a des questions qui se poseront, mais chacun a ses inquiétudes. Le président essaie de faire les choses au mieux, en essayant de satisfaire un peu tout le monde, donc de ne pas satisfaire tout le monde, finalement. Je pense qu'on y revient ra dans les prochaines années, parce que c'était une question qui est extrêmement importante.
Qu'est-ce que j'aurais oublié ? J'avais noté des choses. Monsieur Gambuto, je regrette toujours, je ne vous fais pas le reproche à vous, mais on a voté le budget hier à l'agglomération avec Monsieur Rossion qui était présent. C'est dommage. Et vous auriez vu que, notamment sur le tarif de l'eau, il y a eu des contres, des discussions un peu longues et qu'il y a eu des abstentions. Ce n'est pas courant. En tout cas, il y a eu ce genre de choses hier soir. Venir au conseil communautaire, au moins être présent et puis, partager la discussion, je pense que c'est un élément important. Et les Drouais nous sont reconnaissants quand on rentre dans le débat et qu'on essaie de défendre nos positions.
Je vous demande de prendre acte et puis, on passe au point 2. C'est Monsieur Leroux. On parle de la TFPB.

Prend acte

Développement des politiques publiques

2. Signature des conventions d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés bâties
Sébastien LEROUX

Sébastien LEROUX : La TFPB est un dispositif de la politique de la ville. Une nouvelle convention doit être signée entre l'État, l'agglomération du pays de Dreux, les villes de Dreux et Vernouillet, donc les bailleurs sociaux que sont l'OPH, Habitat Drouais, et La Roseraie. Cette convention fixe le cadre d'utilisation de cet abattement et les programmes des actions concertés entre les différents signataires qui seront mis en place grâce à cet avantage fiscal. À titre indicatif, en 2025, la TFPB permettra le financement d'actions d'animation, de lien social et de vivre ensemble pour les Drouais. Cette convention s'achèvera en 2030.

Monsieur le Maire : C'est bien ça, Monsieur Leroux. Un effort considérable a été fait sur la présentation. Est-ce qu'il y a des questions là-dessus ? Nelson, vas-y, je t'en prie, après Monsieur Hirti.

Nelson FONSECA : C'est une convention qu'on a vue régulièrement en conseil municipal. On a fait plusieurs avenants en 2021, 2022, 2023, et puis là, la proposition d'une nouvelle convention. On voit que les bailleurs sociaux s'engagent à un certain nombre d'actions pour bénéficier de cette exonération de taxes foncières. Moi, je trouve un petit peu dommage qu'on n'ait pas de bilan sur savoir si les actions que les bailleurs sociaux devaient mener en contrepartie de l'exonération par celle de taxes foncières ne soient pas jointes à la délibération pour nous éclairer, juste pour savoir si les fonds sont bien utilisés par l'OPH. Parce que depuis le début du mandat, ça représente 2,5 millions d'euros et on parle de 760 000 euros sur l'année 2025. C'est une discussion qu'on a entre nous.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas ta matière, mais simplement, il faut savoir que l'État est en validation de toutes les propositions qui sont faites et contrôlées par l'État. Donc là-dessus, il n'y a pas d'inquiétude. Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Nous, on va rester sur notre position. Comme chaque année, on votera contre cette délibération. Un des objectifs, c'est le renforcement de l'entretien et de la gestion du parc HLM, ainsi que l'amélioration de la qualité du service. Vous prenez en page 89, sur la rubrique 3, sur entretien, le pack confort a disparu. Trois, un pack confort dans les logements sans intérêt au vu de certains taudis que vous louez aujourd'hui. Voilà ce que découvrent les locataires.

Monsieur le Maire : Quand vous dites, vous, c'est qui, monsieur Hirti ?

Aïssa HIRTI : L'OPH.

Monsieur le Maire : Ah oui.

Aïssa HIRTI : Les locataires, ce qu'ils découvrent, des VMC hors service, des fenêtres ou des murs pleins de moisissures, et vous nous demandez d'exonérer l'office de plus de 760 000 euros de taxes foncières. Tant que vous ne reviendrez pas sur votre politique en matière de rénovation du logement ancien, on votera contre cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Hirti. D'autres interventions là-dessus ? Je vous réponds rapidement, Monsieur Hirti. Sachez déjà que, vous devriez le savoir, parce que vous êtes administrateur de l'Office HLM, on a augmenté largement le budget sur l'entretien du patrimoine existant, première chose. Je crois que c'est au moins 40 % dans deux ans. Vous devriez le savoir, en tout cas, si vous lisez les documents. Et seconde chose, je citerai la préfecture qui gère le LHI, les insalubrités, qui a remercié très récemment par mail, -je crois qu'il y a 15 jours, j'ai vu le mail,- la directrice générale de l'Office pour l'excellente qualité sur le travail des LHI. Je pense que vous êtes un petit peu à côté du sujet.
Je passe au vote. Qui est contre ? Dreux au Cœur. Qui s'abstient ?

Majorité, 6 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE (pouvoir à Pascal ROSSION), Chérif DERBALI (pouvoir à Arnaud DAUTREY), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, **5 abstentions** : Nelson FONSECA, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL (pouvoir à Sabine FRETEY), Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY

Je vous remercie. On passe à la suite, Contrat « Engagement quartier 2030 », Sébastien Leroux.

Politique de la ville

3. Contrat « Engagements Quartiers 2030 » Aide financière 2024 n°4
Sébastien LEROUX

Sébastien LEROUX : Un quatrième dossier dans ce cadre, c'est-à-dire qu'il y a les subventions du contrat de ville 2024. On a l'association les Voix de l'Abbatiale qui a sollicité la ville de Dreux pour financer la réalisation d'un projet de médiation culturelle autour de l'opéra. Ainsi, 350 élèves, 13 classes des écoles élémentaires Michelet et Pierre Mendès France, seront accompagnés par un metteur en scène et une chanteuse lyrique pour découvrir une œuvre et les métiers artistiques et techniques. Ils bénéficieront d'une visite des coulisses du théâtre de Dreux et d'une participation à la répétition générale d'un opéra. La ville de Dreux versera à ce titre 5 000 euros.

Monsieur le Maire : Je les ai rencontrés, ils ont fait ça dans plusieurs villes. Franchement, c'est remarquable. Ils se mettent au niveau des élèves et puis, le monsieur en question est un type remarquable. Ils font ça très régulièrement. Ça ouvre l'esprit de nos jeunes aussi à autre chose que la tablette, que les bêtises de net. Franchement, j'ai regardé, moi aussi. Comme ça, de but en blanc, on lit le truc, on se dit : « Bon, c'est très, très bien fait. Il y a une approche très pédagogique, on se met au niveau. Ils découvrent autre chose. » Je vous assure, j'étais tout petit ici, on avait été à l'opéra et grâce à la ville de Dreux, j'avais 11 ou 12 ans, ça a été... On ne comprend pas tout forcément. Mais franchement, en termes d'ouverture d'esprit, je trouve que c'est un super projet. Excuse-moi Sébastien, je faisais un tunnel là-dessus.
Question là-dessus ? Je crois que c'est une belle opération. Y a-t-il des contres ? Des abstentions ?

Unanimité, je vous remercie.

Éducation

4. Avenant : Pilotage au projet de territoire chargé de coopération
Sébastien LEROUX

Monsieur le Maire : Pour les enfants, toujours toi Sébastien, Avenant de la convention d'objectifs et de financement : Pilotage au projet de territoire Chargé de coopération.

Sébastien LEROUX : La ville de Dreux demande un soutien financier auprès de la cAf pour la création du deuxième poste de chargé de coopération dans le cadre de ses missions.

Monsieur le Maire : Merci. Je trouve que tu fais un effort synthétique, c'est très bien. Monsieur Dautrey, je vous en prie.

Arnaud DAUTREY : Bonsoir à toutes et à tous, chers collègues. Une petite question sur cette délibération. Le texte fait part d'objectifs et de financement. À aucun moment on a les objectifs du recrutement de cet agent, pour quelles missions. Donc, j'aimerais savoir quelles sont les missions, les objectifs de cet agent et à quelles tâches il sera affecté ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Globalement, ce n'est pas compliqué, il suit la convention cAf avec les retours sur les prestations, les retours dans l'année pour qu'on puisse valider les financements et le cahier des charges tout simplement pour la petite enfance, etc. C'est dans la fiche de poste, mais on peut vous la fournir si vous voulez Monsieur Dautrey.

Arnaud DAUTREY : Pas forcément.

Monsieur le Maire : Dans la fiche de poste, c'est bon. Mais on vous la donnera. On peut la fournir ? On me dit, oui. On peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie. Sébastien, encore à toi.

Enfance

5. Convention de co financement relative à l'expérimentation d'une tenue vestimentaire commune pour les écoles élémentaires Godeau, Prévert-Beullac et la maternelle Paul Bert
Sébastien LEROUX

Sébastien LEROUX : Là, c'est dans le cadre de la convention de cofinancement relative à l'expérimentation de la tenue vestimentaire commune dans les écoles élémentaires Godeau, Prévert-Beullac et Maternelle Paul Bert. Depuis la rentrée, la ville de Dreux expérimente la tenue unique dans les écoles élémentaires Godeau, Prévert-Beullac et l'école maternelle Paul Bert. La convention entre l'État et les collectivités précise les modalités de partenariat et le suivi de l'exécution des dépenses. L'État prend en charge les dépenses de la collectivité à hauteur de 50 % dans la limite de 100 euros par élève, soit 9 612 euros, ou 50 % du montant de la subvention prévisionnelle de 19 225 euros sur la base des 457 élèves concernés.

Monsieur le Maire : Ça, on n'était pas certain à l'époque de pouvoir avoir une aide, mais ça a été confirmé. Monsieur Gambuto, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO : Mon intervention, c'est juste pour rappeler qu'il y a beaucoup à faire pour les écoles, il y a énormément de choses, d'investissements nécessaires et je ne suis pas convaincu de l'utilité de prendre en charge même la politique des uniformes et encore moins la prise en charge de ces uniformes. Déjà, quel est le projet que vous avez ? Parce que quand bien même ce serait une bonne idée de vouloir développer cette politique, moi, je lis que pour deux écoles, ça nous coûte 9 000 euros juste pour essayer. Donc, en gros, quand on aura ou on n'aurait plus l'aide des 9 000 euros, ces 10 000 euros, ça nous coûterait par école ensuite quand on n'aura plus l'aide de l'État qui a pris 50 % pour ce test. On s'engage dans un test national, mais ça veut dire qu'après, on aura 10 000 euros de dépenses par école si jamais on continuait. On a 23 écoles à Dreux. Donc, est-ce que notre objectif, c'est à terme, si on en est content, d'investir 200 000 euros dans les vêtements des élèves ?
Du coup, ça montre que ou on fait un test qui n'a pas d'intérêt puisqu'on s'arrêterait là, ou on a un test en vue d'investir 200 000 euros à terme, voire plus, puisque quand on aura commencé par les vêtements, après, on se dira : « Oui, mais il y a une discrimination entre le gamin qui a une paire de baskets à 50 euros et celui qui a une paire de baskets à 200 euros, » donc on passera aussi, pourquoi pas, par les chaussures, ainsi de suite. Je veux dire, on s'engage dans des dépenses énormes si on trouvait satisfaction à ce projet. D'autant qu'en plus, il serait difficile en réalité de définir une satisfaction à un projet comme ça sur du court terme, voire sur du moyen terme. Parce que sur quelque chose comme ça, c'est dans la durée, c'est au bout de quelques années qu'on arrive à savoir. Donc, on s'engage dans quelque chose qui se développerait alors qu'à mon sens, il y a des priorités au niveau des écoles qui sont beaucoup plus importantes. De travailler plutôt, à partir du moment où justement on veut qu'il n'y ait pas de distinction, sur la mixité sociale, la mixité culturelle. Là, il y a un travail en profondeur qui coûte du temps et de l'argent qu'il faut faire, mais aussi une aide pour que l'école soit véritablement gratuite pour les enfants, ce n'est pas le cas. Je veux dire, à chaque rentrée scolaire, les parents ont quelques dépenses à réaliser. Donc là, nous, on avait par exemple à un moment proposé un pack de rentrée, etc., et tout, et que le matériel soit fourni, même le petit matériel qui est demandé dans quelques classes, mais aussi le matériel fourni aux professeurs des écoles.
Je me souviens avoir lu dans la presse des professeurs qui regrettaient d'avoir à acheter sur leur propre denier quelquefois un petit peu de matériel pour pouvoir exercer. Donc, on voit qu'il y a, à moins que ça change en un an. Et je sais que l'an dernier, les dotations ont augmenté. Avant, vous le disiez, elles ont augmenté, mais elles ne sont pas suffisantes. Mais je sais qu'il y a eu un effort significatif. Et puis, il y a aussi tout le travail qu'il faut faire autour de l'aide au devoir. Donc ça aussi, ça a des investissements importants et en personne et en accompagnant. Quand je dis accompagnant, c'est aussi des accompagnants dans les écoles. On a encore régulièrement des

professeurs des écoles qui se transforment en femmes de ménage quand il y a un petit souci, quand il y a un enfant qui a été malade ou un truc comme ça, qui doit intervenir. Donc, il y a, aider les enseignants aussi sur les projets qu'ils ont.
Moi, par exemple, mes enfants, par chance, ils étaient dans une école de centre-ville, lorsqu'ils allaient aux activités du musée, c'étaient des activités extraordinaires. Ceux qui sont sur les quartiers, si on ne leur paie pas un car et s'ils n'ont pas assez de budget pour descendre en profiter, ils ne le font pas, par exemple. Donc, il y a des professeurs des écoles qui nous demandent la possibilité d'avoir des cars. J'ai pris l'exemple du musée, c'est celui qui me revient pour l'avoir vécu. Donc, je crois vraiment qu'il y a des priorités et des investissements à faire ailleurs avant de s'engager là-dedans, même si ce n'est pas quelque chose de scandaleux l'uniforme. Mais je pense que ce n'est pas une priorité à mon avis.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Monsieur David et Madame Iften, après.

Maxime DAVID : Sur cette politique des uniformes à l'école, j'ai un a priori qui est plutôt positif, dans le sens où il y a un besoin manifeste dans une politique éducative d'avoir des aspects de cohésion, de sentiments d'appartenance, de gommage aussi de toutes formes d'inégalités qui peuvent se manifester souvent par des objets matériels. Donc, avoir une solution qui en temps s'y attaquait me semble sur le départ une bonne approche.
Par contre, ce n'est pas la solution miracle. Il ne faudrait pas que ça devienne un paravent qui permet de dire qu'on fait des choses volontaristes, mais qui ne règle aucun des sujets de fond. Et là, je parle vraiment de ce que pourrait être et devrait être une vraie politique éducative municipale en lien avec les corps enseignants et les équipes pédagogiques d'un vrai projet, école par école, à l'échelle aussi de la ville. Aujourd'hui, je ne le retrouve pas depuis le début de ce mandat. Je n'ai jamais vraiment entendu dans votre bouche ou dans des documents qui tracent vraiment une ambition éducative pour la population drouaise dont on sait qu'elle a aujourd'hui des retards sur d'autres communes, de par ses spécificités sociologiques et historiques, je n'en reviens pas dessus.
Sur l'expérimentation d'uniformes, j'ai plutôt envie de vous accorder le bénéfice du doute. Faisons cette expérimentation. Par contre, c'est sur les modalités qui sont proposées, j'ai là aussi quelques doutes. Je constate que seules trois écoles se sont portées volontaires. Pourquoi trois uniformes différents pour ces trois écoles ? Je comprends que, pour certaines, elles ont fait le choix d'un set de différents polos, certainement logotés de l'école, je ne sais pas.

Monsieur le Maire : Monsieur David, c'est maternelle et élémentaire, c'est différent. Monsieur David, vous avez la tenue unique en primaire, c'est la même chose que le nom change de l'école tout simplement, ce qui est brodé, et vous avez la tenue unique pour les maternelles, la blouse, du coup. Deux choses différentes, c'est tout.

Maxime DAVID : En tout cas, je vous fais confiance sur ce point. Simplement sur les critères de l'évaluation qui sont précisés, je trouve que c'est un petit peu léger parce qu'il est mentionné simplement deux éléments : La mesure de l'évolution du taux d'incident et la mesure du sentiment d'appartenance à un collectif. Pour le dernier, je me demande bien d'ailleurs comment vous avez réussi à le mesurer, mais soit. Moi, je m'interroge sur les modalités de cette expérimentation qui a un coût qui ne faut pas nier. Néanmoins, je vous accorde le bénéfice du doute. J'ai envie de voir ce que ça donne. Mais encore une fois, méfions sur le fait que ça ne serve pas de paravent à un déficit d'un vrai projet éducatif.

Monsieur le Maire : On en parlera, mais vous avez raison. Madame Iften, vous pouvez intervenir.

Caroline IFTEN : Bonsoir. Je voudrais juste savoir s'il serait possible de pouvoir avoir le bilan d'expérimentation sur les tenues. On sait que les écoles ont reçu un questionnaire par rapport à ça, est-ce que vous avez un retour et est-ce qu'on pourrait avoir le retour de cette enquête, s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire : Bien sûr. Monsieur Rossion, je vous en prie.

Pascal ROSSION : Est-ce que vous avez l'intention, dès le mois de septembre, de généraliser ce port d'équipements sur toutes les écoles de la ville de Dreux ?

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Rossion. D'autres questions ? Je vais rappeler ce qu'on a expliqué depuis le début sur cette expérimentation sur trois années, c'est que le principe de base était de dire, bon, il y a eu le Covid, alors on ne va pas la lancer à ce moment-là, parce que les équipes pédagogiques n'étaient pas là-dedans, ce qu'on pouvait parfaitement comprendre. Le principe de là, c'est qu'on ne voulait absolument, bien sûr, rien imposer. Donc, on a demandé aux chefs d'établissement et à leurs équipes, bien entendu, d'être candidats et d'être volontaires pour le faire. Il n'y a que trois écoles. On n'a pas forcé les choses. Ce qui était intéressant, c'était d'avoir une école de centre-ville, de périphérie et une maternelle. C'est ça qui nous intéressait.
Donc, ils ont été candidats tout à fait librement. Il y a eu une discussion. On a laissé le temps pour qu'ils puissent en discuter. On leur a expliqué le dispositif, aussi avec les parents d'élèves, c'est important, pour que chacun puisse comprendre qu'on expérimentait sur trois ans. On ne l'a pas fait au départ dans le cadre du plan national, on l'a fait par nous-mêmes. Donc là, on a des subventions, c'est très bien. Moi, je n'ai pas de croyance particulière là-dessus. La discrimination, c'est une chose, mais le sentiment d'appartenance, je pense que c'est un vrai sujet et c'est un beau sujet, en tout cas, me semble-t-il, comme disait Monsieur David.
Après, vous parlez des critères, Monsieur David. Vous énoncez des critères, mais c'est des critères posés par le gouvernement. Nous, on va aller un peu plus loin, si vous le permettez. On fera un bilan avec une sociologue scolaire qui pourra consolider tous les résultats et faire un bilan à N+1, N+2 et finalement, le bilan N+3.
Sur les questionnaires, il y a un questionnaire qui a été envoyé pour avoir une première impression, mais ce n'est pas un bilan. On est bien d'accord, parce que ça a été lancé, etc. Sur une des écoles, je ne donnerai pas le nom, on pourra vous le donner si vous voulez, on a un taux de 91 % de satisfaction des parents. Je ne vais pas aller dans les détails, mais c'est intéressant. C'est un premier jet et on verra ce que ça donne aussi au bout d'un an et puis, au bout de deux ans. On fait toujours les visites au musée, Monsieur Gambuto. Je voulais quand même vous le dire.
Vous me disiez, Monsieur David, pas de politique sur les scolaires. Je vous rappelle que c'est l'État qui a une politique sur l'éducation nationale. On est bien d'accord. On a une politique d'accompagnement à travers les bâtiments, à travers les ATSEM, à travers ce qu'on peut y apporter. Je vous donnerai des exemples. Ça fait combien de temps que la ville de Dreux n'a pas investi 30 millions d'euros sur une nouvelle école, notamment aux Bâtes ? Il n'y a pas que l'école dedans. On est d'accord, il y a d'autres choses, mais c'est significatif. Toute la politique pluriannuelle qu'on fait sur les cours OASIS. Ça aussi, pour améliorer les conditions pour les enseignants, les élèves, et que ce soit plus serein, plus apaisé. Je vous rappellerai aussi que le chèque lecture, c'est quelque chose de très apprécié. Ça permet à beaucoup d'enfants et souvent des parents de pousser la porte d'une librairie. Bien sûr, on le fait avec nos moyens, mais on essaie de le faire au mieux. Envoyer 350 élèves et voir ce que c'est un opéra, c'est intéressant en termes d'ouverture d'esprit. On essaie de faire ça. Donc, on le fait avec nos moyens, on essaie de le faire intelligemment, on essaie de leur montrer autre chose dans la politique qu'on mène. J'ai plein d'exemples. La politique qu'on mène sur chaque classe de CM1 ou CM2, va avoir une sensibilisation, et c'est en cours, sur le cyber harcèlement et le rapport aux tablettes. Vous voyez, ça, ce sont des vrais phénomènes de société qu'on a complètement épousé, qu'on a pris à bras le corps parce qu'on ne trouvait pas de solution forcément avec des partenaires historiques. Donc, on le fait aussi. Je suis allé le voir notamment à la maison Kennedy, c'est remarquable ce qu'on fait pour les enfants. C'est autour d'un jeu de pédagogie, ce n'est pas un truc d'enseignement bête comme ça, etc. Je peux vous égrener aussi des éléments qu'on prend. Vous voyez ce que je veux dire ? On essaie d'ouvrir l'esprit, on essaie de sensibiliser à des choses. L'école vélo, c'est aussi quelque chose qui existe, les élèves vont passer ou passent.
Donc, on essaie de vraiment mettre le maximum sur l'école. Je crois qu'on met plus de 1 000 euros par élève par an à Dreux, c'est au-dessus de la moyenne nationale. On n'en a pas à rougir. On a réinvesti beaucoup sur l'école parce que, comme je disais depuis le départ, les écoles sont toujours les mêmes, même si on a réinvesti sur les fenêtres, sur les chaudières. Il faut faire évoluer nos écoles.
L'expérimentation, vous avez compris Monsieur Rossion, c'est sur trois ans. Donc, on fera le bilan tous les ans. Ma seule boussole, c'est quoi ? C'est de savoir si ça améliore les résultats scolaires, si les parents d'élèves sont satisfaits, si les enseignants trouvent qu'il y a une meilleure ambiance, qu'il y a

une meilleure discipline, et que ça aide les enfants à apprendre. C'est assez simple. Il y a trois écoles parce qu'on voulait qu'elles soient volontaires. Et apparemment, le retour est positif, pour le moment. Soyons toujours prudents.
Qu'est-ce que j'avais noté d'autre ? On prendra une psychologue scolaire pour faire le point. Le questionnaire, on pourra vous donner les résultats Madame Iften.
Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Majorité, 4 voix contre : Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL (pouvoir à Sabine FRETEY), Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY, **1 abstention** : Marie-Françoise SCAVENNEC

Je vous remercie. On passe à la suite. C'est toujours toi, Sébastien ? Parce que j'ai perdu le fil. On passe à quoi ?

6. Avenants aux conventions d'objectifs et de financement, Prestation de service Accueil de loisirs «Extrascolaire » et « Périscolaire » entre la Ville de Dreux et la Caisse d'Allocations familiales d'Eure et Loir
Sébastien LEROUX

Sébastien LEROUX : Avenants aux conventions d'objectives et de financement, Prestation de service Accueil de loisirs « Extrascolaire » et « Périscolaire » entre la ville de Dreux et la CAF. Les modifications portent sur les nouvelles mesures financières de la CAF à compter de 2024, notamment le financement du complément inclusif, le financement du bonus territoire CTG, la modification du calcul de la prestation de services et les modalités de calcul de la prestation de services et bonus associés.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Leroux. Question ou observation là-dessus ? Rien de particulier. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie. Conventions d'utilisation du fonds de participation des habitants.

Développement des politiques publiques

7. Convention d'utilisation du fonds de participation des habitants
Sébastien LEROUX

Sébastien LEROUX : Conventions d'utilisation du Fonds de Participation Habitant, appelé FPH. Une nouvelle convention a été rédigée entre l'État et la ville de Dreux et Vernouillet pour désigner l'association gestionnaire des fonds de participation des habitants. Ce fonds a pour but de faciliter la participation des citoyens dans la vie de la cité par des modalités de financement souples et rapides. Donc, la ville de Dreux abonnera à hauteur de 2 300 euros maximum tous les ans à ce fonds, et ce jusqu'en 2030, et prendra part aux instances de validation, de suivi et d'évaluation de la convention.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Leroux. Question ou observation là-dessus ? Monsieur Hirti. Hélène, j'avais donné la parole à Monsieur Hirti et puis après, je te laisserai parler, si ça te va. Excuse-moi, je ne t'avais pas vu.

Aïssa HIRTI : On ne sait plus, c'est 2 300 ou 3 300 ? Parce que Monsieur Leroux vient de nous indiquer en plein conseil, c'était 2 300, et sur la délibération, c'est marqué 3 300 euros.

Monsieur le Maire : C'est 3 300, c'est ce qui est écrit dans la délibération.

Aïssa HIRTI : Est-ce qu'on peut avoir le montant de l'enveloppe en 2022, et pareil, pour tous les sujets, un bilan du fonds de participation des habitants ? On peut estimer que, vu le montant de l'enveloppe allouée par la ville, il y a eu quatre projets soutenus en 2025. Mais est-ce qu'on peut avoir un bilan des opérations qui ont été retenues dans le cadre de ce fonds de participation, et pourquoi pas augmenter cette enveloppe ? Parce que des idées, des sujets dans les quartiers, il y en a tous les jours et c'est dommage que les habitants ne peuvent pas utiliser à fond ce dispositif.

Sébastien LEROUX : Sur les rapports, c'est l'association qui doit les rédiger et nous amener les éléments, ce qu'on n'a pas eu, à vrai dire, jusque-là. C'est un peu compliqué. Vous connaissez cette association qui est très active, certes, mais qui a eu des difficultés ces derniers temps dans son fonctionnement. L'objet, c'est de remettre dans cette convention le cadre et de permettre d'avoir ce rapport d'activité.

Monsieur le Maire : Autre question ? Je passe au vote. Excuse-moi, Hélène. Casus belli !

Hélène BARBE : Excusez-moi, mais par rapport au Cercle laïque, je ne prendrai pas part au vote, étant donné que je suis vice-présidente.

Monsieur le Maire : Oui, excuse-moi Hélène, tu fais bien de le dire.

Hélène BARBE : Je veux que ce soit marqué sur le procès-verbal.

Monsieur le Maire : Stop ! Si tu ne prends pas part au vote, tu ne prends pas part au débat. J'ai vu que tu allais partir, là. Hélène, retiens-toi ! Vous êtes déjà intervenu, Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Excusez-moi, mais je n'ai pas compris la réponse.

Monsieur le Maire : En fait, la demande que vous faites sur en gros le retour des rapports d'activité, etc., c'est effectivement l'objet de cette convention. Simplement, les éléments qu'on doit nous fournir, c'est le Cercle Laïque qui doit nous fournir, qui ne nous a pas encore fourni les éléments, mais c'est l'objet de cette convention. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité. Je vous remercie. Hélène Barbe ne prend pas part au vote ni à la discussion. On en parlera après, si tu veux. Monsieur Leroux, on passe à la convention informatique.

8. Avenant à la convention d'habilitation informatique entre la caisse d'Allocations familiales et la ville de Dreux
Sébastien LEROUX

Sébastien LEROUX : Je vais m'appliquer sur la présentation. Depuis 2018, la ville est signataire d'une convention d'habilitation informatique avec la cAf d'Eure et Loir. Cette convention permet aux agents identifiés d'apporter des modifications relatives au fonctionnement des structures de la ville sur le site Internet monenfant.fr. La nouvelle organisation des services et les mouvements de personnel nécessitent la mise à jour des équipements référencés et des personnels habilités. Un avenant à la convention initiale doit donc être signé.

Valentino GAMBUTO : C'est juste une petite remarque et en aucun cas mettre en cause des agents qui font tous un travail extraordinaire et on n'a pas à s'en plaindre. Mais juste rappeler, parce que je suis devenu un peu un parano des échanges informatiques et des réseaux, de vraiment veiller de façon très importante sur les process en tout cas, les enregistrements, etc., des données de famille qui sont vraiment très importantes, pour que ça ne puisse pas s'échapper ou ça ne puisse pas être (vérolé). C'est vraiment quelque chose d'important parce que là, on est dans la confidentialité, c'est-à-dire des histoires de famille, dans les choses importantes, etc., qui ne regardent personne. Et si ça partait, ça pourrait faire énormément de tort aux gens.

Monsieur le Maire : Il y a une arborescence qui permet d'avoir des accès selon les habilitations qu'on a, c'est la question sur comment on peut consulter des dossiers si on est habilité à le faire ou pas, première chose. Seconde chose, il y a le côté cyber sécurité qui est encore un autre sujet. Alors, je ne sais pas lequel vous vouliez parler, donc je vous parle des deux.

Valentino GAMBUTO : Des deux, mais aussi quelquefois, même dans les habitudes, on travaille un peu à la maison, on met ça sur une clé, on ramène des trucs, etc.

Monsieur le Maire : Non, ce n'est pas le cas. Je ne pensais pas à ça.

Valentino GAMBUTO : C'est ce que vous avez dit, mais c'est aussi dans le travail au quotidien.

Monsieur le Maire : Tout se fait par accès par Internet, vous avez un ordinateur de la collectivité ou de la cAf, avec des habitations. En fait, on ne peut pas ramener des documents comme ça, ce n'est pas possible. Il y avait cet autre champ de vue, mais non, ce n'est pas le cas. On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie. On passe à Ghetty , c'est ça ?

Petite Enfance

9. Règlements de fonctionnement des Multi-accueils, des Halte-garderies
Huguette POISSON

Huguette POISSON : J'espère que je vais pouvoir parler correctement. Les règlements de fonctionnement des Multi-accueils et des Halte-garderies de la ville ont été approuvés lors du Conseil municipal du 8 juillet 2024 afin d'y intégrer les nouvelles recommandations du décret du 31 août 2021 et d'inscrire les nouvelles modulations d'agrément des structures pour garantir un taux de financement optimal. C'est ce que nous faisons très régulièrement dès qu'il y a des modifications qui sont apportées par la cAf.
Pour donner suite aux recommandations de la caisse d'Allocations familiales et respecter la convention d'objectifs et de financement qui nous lie, nous devons apporter des précisions aux règlements de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant. Article 3, le personnel des établissements Petite Enfance, référence au décret d'août 2021, la continuité de la fonction de direction est assurée par une auxiliaire de puériculture en Halte-garderie et par une éducatrice de jeune enfant en multi-accueils. Et ce qui se modifie également, c'est le fonctionnement des établissements.
Le code de la santé publique précisant les modalités du taux d'encadrement, la collectivité a fait le choix de retenir l'option une professionnelle pour six enfants en Halte-garderie, une professionnelle pour cinq enfants non marchands et une pour huit marchants dans les multi-accueils Capucine et Pitchouns, et une professionnelle pour six enfants en accueil mélangés sur le multi-accueil Farandole. Donc ça, c'est des modifications de structure qui ont eu lieu en septembre. Je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir approuver le prochain règlement modifié.

Monsieur le Maire : Merci Madame Poisson. Madame Iften, je vous en prie et après, Monsieur Gambuto.

Caroline IFTEN : Dans ce règlement, il y a quelque chose qui me choque un petit peu. Page 168, vous parlez de prévenir avant 9 h sur les plages d'ouverture des Halte-garderies, alors qu'à la page 168, on a un tableau avec les horaires d'ouverture. Pour la maison de la Petite Enfance, comment ils font pour prévenir avant 9 h alors qu'elle ouvre à 13 h 30 ?

Monsieur le Maire : Oui, c'est pour les multi-accueils.

Caroline IFTEN : Oui, pour éviter les sanctions. C'était ma question.

Monsieur le Maire : Non, mais ce n'est pas ça, ce n'est pas les mêmes structures. Là, vous parlez du multi-accueil, c'est un peu différent, si je peux me permettre. Je ne crois pas qu'il y ait de coquille, c'est juste le multi-accueil. On ne parle pas de crèche, mais multi-accueil. D'autres questions là-dessus ? Monsieur Gambuto, excusez-moi, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO : Pour apprécier la pertinence du règlement ou son évolution, ce serait intéressant d'avoir aussi l'avis des usagers, d'avoir pourquoi pas un avis qui nous soit donné d'une commission ad hoc de quelques parents qui donnent leur avis sur le sujet. Ça nous permettrait d'apprécier s'ils considèrent ça intéressant ou pas intéressant.

Monsieur le Maire : Je me permets, Monsieur Gambuto, parce que je ne savais pas non plus, on vient de me dire que la cAf prévoit un questionnaire aléatoire sur les parents en 2025. On aura également un retour. Je ne le savais pas, donc je l'apprends en même temps.

Valentino GAMBUTO : Ce qui sera intéressant. De façon régulière, pour tous ces trucs-là, ça peut être intéressant d'avoir des parents et puis leur demander ce que vous en pensez, quels sont les points de progression et les choses à prévoir ?.

Monsieur le Maire : C'est la cAf qui va nous le fournir, c'est ce que je viens de dire.

Valentino GAMBUTO : On pourrait le faire nous-mêmes directement.

Monsieur le Maire : Ça coûte moins cher, et puis la cAf, ce serait le même objectif.

Valentino GAMBUTO : Oui, mais la cAf, ce sera en 2025. Et là, on est en train de prendre des décisions sur 2025. Elles seront entérinées celles-ci. Mais bon, ce sera intéressant et il vaut mieux 2025 que jamais.

Monsieur le Maire : Après, le cahier de charges de la cAf est quand même globalement bien fait avec des normes qui sont très bien faites. Je ne vois pas trop, mais bon.

Valentino GAMBUTO : On est en train de prendre des décisions sans le savoir,

Huguette POISSON : Si, ce qu'on peut dire quand même, Monsieur Gambuto, quand vous dites, on ne sait pas, on a tout de suite la réaction des parents. C'est quelque chose qui est déjà mis en route depuis un petit peu et on voit bien que tout le monde est très satisfait du système.

Valentino GAMBUTO : Madame, je ne doute pas de vous. Mais c'est qui "on" ?

Huguette POISSON : Pardon ?

Valentino GAMBUTO : C'est qui on ? On n'y est pas. Ce que je veux dire, c'est que je parle d'une structure ad hoc, d'une commission ad hoc qui réunit des parents comme ça peut se faire des fois même plus loin, on voit sur l'appréciation des menus, etc., il y a des parents qui disent : « Tiens, on va les goûter. » Donc, j'étais juste en train de dire ça, je ne voulais pas faire une polémique là-dessus.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de polémique.

Valentino GAMBUTO : Je voulais juste dire que si on avait l'avis des parents, ce serait plus intéressant que de n'avoir que l'avis des élus aussi compétents soient-ils.

Monsieur le Maire : Parce que les usagers ne peuvent pas encore s'exprimer, mais les parents, oui.

Valentino GAMBUTO : Quand je parle des usagers, je parle des parents.

Monsieur le Maire : Les usagers, ce sont les enfants.

Valentino GAMBUTO : Donc, c'est un truc. Mais deux choses un peu plus sérieuses parce que ça, c'est important, c'est aussi : Le centre de nos préoccupations, ce n'est pas simplement ce règlement intérieur qui certes devrait pouvoir évoluer, mais je n'ai pas de proposition concrète à donner. En revanche, là où il y a préoccupation, c'est quand même sur le besoin d'augmenter le nombre de places d'accueil puisqu'à ma connaissance, il n'y en a pas eu depuis la fermeture de Mille Pattes, de connaître le besoin réel, d'avoir une proposition de place qui soit sur tout le Drouais et qui soit bien répartie et avec des amplitudes horaires qui permettent aux gens qui travaillent tôt ou qui sortent tard de pouvoir en bénéficier.

Monsieur le Maire : Aux Bâtes on va développer un peu l'offre aussi par rapport à ce qu'il existait, pour rappel. Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Sur la page 168, pour revenir à la question de Madame Iften, on précise bien Halte-garderie, donc ce n'est pas des multi-accueils. Par contre, on ne voit pas les mêmes parents, j'ai l'impression. Quand Madame Poisson dit que les parents sont satisfaits, nous, on n'a que des parents insatisfaits, qui se plaignent sur la facturation et notamment les pénalités. Et je vais rebondir sur la question écrite qui a été posée par Josette Philippe.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas la Petite Enfance Monsieur Hirti là.

Aïssa HIRTI : Que vous avez balayé d'un revers de main.

Monsieur le Maire : Mais non, mais Monsieur Hirti, ce n'est pas la Petite Enfance. On parle de scolarité là.

Aïssa HIRTI : C'est en lien parce qu'on parle également de pénalité dans ce règlement de fonctionnement à l'égard des familles.

Monsieur le Maire : Mais ça existait déjà avant, monsieur.

Aïssa HIRTI : Laissez-moi terminer.

Monsieur le Maire : Vous vous enfoncez dans un truc qui n'existe pas, mais allez-y.

Aïssa HIRTI : Je ne m'enfonce pas dans un truc qui n'existe pas, parce que les familles nous font remonter un problème sur leur facturation. Vous avez balayé d'un revers de main la question écrite de Josette Philippe, vous n'êtes pas allé jusqu'au bout de sa question qui vous demandait…

Monsieur le Maire : Vous n'étiez même pas venu Monsieur Hirti, et Madame Philippe, je l'ai revue. Nulle ne peut se prévaloir de sa propre turpitude.

Aïssa HIRTI : Peu importe. Je n'étais pas là, moi, je ne vous rends pas service. Je ne suis pas là pour vous rendre service. Vous avez balayé ça d'un revers de main. On va aller jusqu'au bout de la question de Madame Philippe qui vous demandait de revoir la délibération sur les règlements de fonctionnement des PEDT et notamment sur la mise en place des pénalités et les sanctions envers les familles. C'est pourquoi, pour cette délibération, on votera contre.

Monsieur le Maire : On parle même du sujet, mais bref. Et puis, l'intervention, on parle du PEDT, est-ce que l'arrêté et petite enfance, vous faites un méli-mélo de trucs. C'est quand même toujours paradoxal de voir qu'un ou une élue pose une question écrite en fin de séance et se plaint de ne pas avoir la réponse quand il ne vient pas, vous ne venez pas. Heureusement, vous avez la chance que nous sommes modernes à Dreux, donc vous avez l'enregistrement vidéo ou vocal du Conseil municipal et vous pourrez apprécier la réponse, simplement. Là, vous mélangez des choux et des

carottes. Vous verrez, la réponse a été faite. Simplement, vous comprenez que je n'ai pas mis la formule de politesse puisque Madame Philippe n'était pas présente au Conseil municipal, j'ai juste répondu rapidement à sa question. Elle n'est encore pas là ce soir, ni hier soir d'ailleurs. On en prend acte. Merci Monsieur Hirti.
Je passe au vote. Monsieur Alim, il vient ou pas au Conseil municipal parce que c'est longtemps que je ne l'ai pas vu. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie. Monsieur Kisa, on parle de la commission des menus, désignation des membres.

Enfance

10. Commission des menus suite au transfert des activités de la caisse des écoles à la Ville de Dreux
Yucel KISA

Yucel KISA : Bonsoir tout le monde. Dans le cadre du transfert de l'activité restauration scolaire de la caisse des écoles vers la ville, il convient de désigner les membres de la commission municipale des menus. Cette commission étudie les projets de menus qui lui seront communiqués avant les réunions, elle peut faire des propositions pour l'amélioration des prestations fournies. Les réunions sont trimestrielles et vous avez en dessous du coup la liste des personnes qui sont là pour siéger à la commission des menus, donc l'élu en charge de l'enfance, le chef de service Petite Enfance, le chef du service Enfance, le responsable des accueils périscolaires, le responsable des ATSEM, deux directeurs ou directrices d'école par roulement, deux représentants des associations des parents d'élèves.
Vu l'avis de la commission solidarité et santé, démocratie locale, vie des quartiers, éducation, jeunesse, culture et politique sportive, je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir approuver la composition des menus de la commission des menus et d'approuver la mise en place de la commission des menus.

Monsieur le Maire : Merci Yucel. Monsieur David, allez-y.

Maxime DAVID : Je n'ai pas noté dans la délibération la présence d'un nutritionniste à l'intérieur de cette commission. Est-ce que c'est quelqu'un qui est...

Monsieur le Maire : C'est le cas, oui. C'est par le prestataire. Monsieur Dautrey, je vous en prie.

Arnaud DAUTREY : Merci. Je suis surpris qu'il y ait uniquement deux représentants des institutions de parents d'élèves. Pourquoi il n'y a pas un représentant par école ? Il y a deux directeurs, nutritionnistes. Vous parliez de retour des clients. Je pense que les parents peuvent éventuellement donner leurs avis sur des menus.

Monsieur le Maire : Usagés.

Arnaud DAUTREY : Et aujourd'hui, il n'y a que deux parents, deux représentants qui sont souvent politisés en plus. C'est un peu dommage. Est-ce qu'on ne pourrait pas agrandir un peu plus ?

Monsieur le Maire : C'est quoi cette balle perdue-là ?

Arnaud DAUTREY : Pardon ?

Monsieur le Maire : C'est quoi cette balle perdue ? Politisée ? Je ne sais même pas de qui il s'agit, en fait. Pourquoi vous dites, ces parents d'élèves politisés ?

Arnaud DAUTREY : Parce qu'il n'y a que deux représentants des associations de parents d'élèves.

Monsieur le Maire : Pourquoi vous dites qu'ils sont politisés ?

Arnaud DAUTREY : Pardon ?

Monsieur le Maire : Vous avez dit qu'ils étaient politisés. J'ai bien entendu, c'est ça ?

Arnaud DAUTREY : Non, c'est les représentants des associations de parents d'élèves. Donc, c'est souvent des associations, des syndicats. Pourquoi on n'a pas de parents d'élèves tout simplement ?

Monsieur le Maire : Je n'ai pas compris, mais on va laisser Monsieur Leroux, si vous permettez.

Arnaud DAUTREY : Mettez votre micro, Monsieur Leroux, je n'entends pas.

Sébastien LEROUX : Monsieur Hirti veut prendre la parole, je répondrai après.

Aïssa HIRTI : Pour compléter les propos d'Arnaud Dautrey, c'est qu'apparemment, auparavant, vous réunissiez les parents d'élèves en salle du Conseil municipal une fois par an pour expliquer la commission des menus. Est-ce que c'est quelque chose que vous comptez refaire ou vous concentrez uniquement sur cette composition de commission, tout simplement ?

Sébastien LEROUX : Je vais vous répondre. La réunion qui se fait depuis très longtemps d'ailleurs des représentants parents d'élèves, élus au sein des conseils d'école, se tient toujours une fois par an. D'ailleurs, elle se tiendra au mois de janvier 2025. Concernant la commission des menus, il ne faut pas tout mélanger, si effectivement lors de cette réunion avec les représentants parents d'élèves de toutes les écoles de la ville le sujet de la restauration scolaire et tout autre sujet qui concerne la vie de l'école est abordée. Concernant la commission menus, c'est bien une commission spécifique à la restauration qui se tient par roulement dans toutes les écoles de la ville, c'est-à-dire que tous les mois, un mois et demi, il y a cette commission. Je vais vous citer un exemple. Si demain ça se tient à l'école des Bâtes et Semmelweis, il y aura un représentant parent pour l'école élémentaire, un pour la maternelle. Cette demande était née notamment des élus représentants de parents d'élèves. Des parents avaient fait la demande de visite pendant le service de la restauration scolaire, ce qui n'est pas possible, puisque déjà il y a le plan Vigipirate et on doit assurer la sécurité, que ce soit des élèves et des encadrants.
Pour pouvoir répondre à cette problématique, j'avais proposé, et Yucel Kisa l'intégrait effectivement dans le dispositif, c'est qu'on puisse, pendant ces commissions menus qui se tiennent notamment au sein de chaque école qui se représente, un représentant de chaque école, il y a les directeurs des écoles qui seront présents également. C'est un moment d'échange sur notamment comment se composent les menus, ce qui se passe pendant la restauration scolaire et ça permet à chacun d'échanger sur ces sujets-là. Donc, c'est vraiment deux choses distinctes et c'est une nouveauté. C'est-à-dire qu'avant, ça pouvait se faire de temps en temps. Je me souviens, Madame Scavennec, vous avez abordé le sujet pendant la commission et vous aviez rappelé que ça se faisait déjà de façon parcimonieuse. Là, c'est une invitation officielle et sans problème, c'est-à-dire que tout le monde pourra partager à ce moment-là le sujet de la restauration scolaire.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Gambuto, une intervention et après, Madame Frétey.

Valentino GAMBUTO : Votre intervention m'a juste fait penser à une question. Il y a longtemps, un temps où les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître, il y avait la possibilité dans les écoles pour les parents de s'inscrire, de venir manger et puis, un peu un repas surprise pour voir comment on mangeait à la cantine, comment étaient reçus leurs enfants un petit peu quelquefois en espion. Est-ce que ça existe encore ?

Monsieur le Maire : Il y avait également, mais ça, c'est l'éducation nationale qui a un peu fermé les portes pour dire, on avait aussi des gens qui étaient à la retraite qui parfois écrivaient des petites comptines, venaient la lire. En fait, maintenant, les gens qui n'ont pas de diplôme d'éducateur spécialisé, qui n'ont pas une expérience dans une école, on les refuse maintenant. Je trouve ça

dommage que certains ne puissent pas venir. Des retraités venaient raconter une comptine une demi-heure avec les professeurs, les élèves. Ça faisait une petite respiration, c'était sympa. Et maintenant, si vous n'avez pas de diplôme, etc., on refuse même bénévolement, pour le coup, de pouvoir venir. C'est très dommageable, je trouve. Ça faisait de l'intergénérationnel, je trouve ça plutôt sympa. Madame Frétey avait une question, allez-y.

Sabine FRÉTEY : Tout à fait. Je me posais la question : Comme pour d'autres commissions, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen d'intégrer quelqu'un de l'opposition, quitte à ce que ce ne soit pas toujours le même ou la même ?

Sébastien LEROUX : Vous avez noté que ce n'était pas proposé dans le règlement, ça ne sera pas le cas.

Monsieur le Maire : Question-réponse.

Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie. On a passé la délibération, Yucel, mais tu peux faire un commentaire parce que tu parles après. Tu pourras enchaîner pour faire un petit tunnel sur ce que tu voulais dire. Vas-y Yucel.

Jeunesse

11. Bourse au BAFA
Yucel KISA

Yucel KISA : Là, il s'agit du BAFA, c'est une reconduction du BAFA 2024. Il s'agit ici d'une régulation administrative pour pouvoir payer le prestataire qui a été retenu. Juste pour information, c'est une aide de 500 euros pour 20 jeunes. Pour être également bénéficiaires de cette bourse, on a mis aussi quelques critères en place, donc pas de cumul avec d'autres aides comme la bourse aux paniers, par exemple. Les dossiers sont étudiés par une commission bourse au BAFA composée d'élus en charge de la jeunesse et des responsables du service. Les jeunes doivent également effectuer un stage de mise en situation au préalable à la formation. Il faut être âgé de 16 à 25 ans. Il faut résider à Dreux depuis au moins un an.
Vu l'avis de la commission solidarité, santé, démocratie, vie locale et tout le reste, je demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir autoriser la mise en place du dispositif bourse au BAFA, d'adopter les termes du projet de convention établis entre la ville et l'organisme de formation pour verser la participation financière correspondante au nombre de jeunes bénéficiaires de la bourse, d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer les conventions relatives au financement de ces formations.

Monsieur le Maire : Merci Yucel. Tu voulais dire autre chose ? Je t'en prie.

Yucel KISA : Juste revenir sur la commission des menus, on a effectivement invité aussi les parents des associations. Pour avoir participé à toutes les commissions, il y a très peu de parents qui participent. On a beau les ajouter. Je veux dire, sur le dispositif de la commission, il y a très peu de parents qui participent. Les directeurs et les directrices ne jouent pas forcément le rôle. L'objectif de la commission des menus, c'est aussi d'avoir l'avis de tout le monde. Aujourd'hui, on met aussi le responsable des ATSEM. C'est aussi de prendre l'avis de tout le monde. On veut aujourd'hui remettre l'enfant au cœur du sujet, et malheureusement, tout le monde ne joue pas le jeu. Donc, on a beau inviter tout le monde, personne ne vient.

Monsieur le Maire : C'est parfois compliqué pour chacun de pouvoir se mobiliser, notamment les directeurs d'école. Il faut voir le niveau de responsabilité qu'ils ont, parce qu'il y a des heures de cours, des heures de délégation sur le poste de directeur. Et au-delà, des fois, effectivement, ils font

des choix, mais franchement, je ne leur jette pas la pierre parce que directeur d'école, d'ailleurs, il y a de moins en moins de candidats quand même, il faut le savoir. Je suis plutôt solidaire avec eux. La commission des menus, on peut dire Yucel qu'ils te font entièrement confiance.

Sur le BAFA, Madame Frétey, je vais être cordial. Allez-y madame Frétey.

Sabine FRÉTEY : Merci pour votre cordialité. J'ai trois petites questions. Est-ce qu'il y a un reste à charge ?

Monsieur le Maire : Pour le procès-verbal, Madame Archambaudière est arrivée il y a quelques instants.

Sabine FRÉTEY : Y a-t-il un reste à charge pour les bénéficiaires de cette bourse au BAFA ? Ce n'est pas cumulable avec d'autres aides, mais le petit coup de pouce de la cAf qui vient après. Une fois qu'on a fait sa formation, est-ce qu'ils peuvent quand même y accéder ou pas du tout ? 20 jeunes sont formés au BAFA, est-ce que ces 20 jeunes, chaque année, et du coup, on est à bloc, on a tout le monde qui est formé et ensuite, où peuvent bien travailler ces jeunes ? Est-ce qu'ils sont en local ou est-ce qu'ils se déportent ? Merci.

Valentino GAMBUTO : À défaut d'une question, ce serait juste une intervention pour vous dire qu'on considère que c'est une très, très bonne chose, parce qu'au-delà du fait que ça permet à certains d'ailleurs d'avoir un job ou quelques jobs d'été, aussi parfois des jobs d'étudiants quand ils continuent. Mais ça a aussi, un autre avantage, c'est que ça ouvre des jeunes sur une certaine forme de citoyenneté et une connaissance de la jeunesse, de leur quartier et de la vie en société en règle générale. Et quelquefois, ça révèle. J'ai vu des gens qui ont commencé comme ça et qui ont voulu faire éducateur derrière, qui ont pris goût à l'action. Je pense que, comme un certain nombre d'entre nous, ça doit pousser aussi quelquefois à l'engagement citoyen, voire jusqu'à la politique plus tard. Donc, le fait d'aider ces jeunes est une bonne chose, quand bien même il n'y aurait pas un job derrière et s'il n'y avait pas un engagement derrière, c'est l'obtention d'un effort intéressant.

Monsieur le Maire : Oui, tout à fait. On partage l'analyse. Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : C'est toujours utile et bien pour nos jeunes qu'ils puissent disposer d'une formation sur leur curriculum vitae. Mais comme la ville dispose de moins en moins de structures, on s'interroge sur la capacité de ces jeunes de pouvoir réaliser leur stage au sein des quelques structures qui restent à la ville.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Hirti. D'autres questions ? Yucel, tu as tout noté ?

Yucel KISA : Oui. Pour les trois questions de Madame Frétey, j'ai oublié mes réponses, mais je les ai écrites. L'organisme de formation nous coûte 440 euros. En réalité, la bourse qui est attribuée pour le jeune couvre entièrement la formation pour le BAFA. Il n'y a pas d'autre aide non plus à côté de ça. Et votre dernière question, du coup, on les récupère aussi en local. C'est majoritairement en local. Ils travaillent notamment dans les centres de loisirs de la ville de Dreux. Mais pour beaucoup aussi, ce sont des étudiants qui ont aussi besoin du BAFA pour pouvoir travailler dans leurs villes respectives, là où ils étudient. Donc, il y a un petit peu un mélange. Mais en termes de pourcentage, c'est 70 % qui travaillent sur Dreux.

Sabine FRÉTEY : Et donc c'est les 20 qui sont formés ?

Yucel KISA : Donc, c'est les 20 qui sont formés. En général, sur les 100 %, un stage est proposé par la ville de Dreux, c'est juste lorsqu'il faut travailler. On ne peut malheureusement pas prendre tout le monde. Du coup, il y a quand même une grande partie qui travaille sur Dreux. Pour la question de Monsieur Hirti, effectivement, le fait d'avoir réduit le nombre de structures n'est pas forcément un obstacle parce qu'on a augmenté la capacité d'accueil pour la structure. On réduit le nombre de structures.

Monsieur le Maire : Les structures, certaines ont été rassemblées, mais les besoins et les effectifs sont les mêmes. Merci Yucel. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité

Merci pour eux. François, on parle du spectacle de Noël 2024. Il est temps ! C'est quand ce spectacle ?

François JAGUIN : Le 21 décembre, samedi.

Monsieur le Maire : Ah oui, c'est temps ! Merci d'être venu au Conseil municipal.

Patinoire

12. Spectacle de Noël 2024 - tarification
François JAGUIN

François JAGUIN : À ce titre, la ville de Dreux souhaite développer au sein de cette patinoire une politique sportive et artistique où la programmation des spectacles pluridisciplinaires favorise l'accessibilité au plus grand nombre. Concernant Noël 2024, la ville de Dreux propose, samedi 21 décembre, un spectacle avec la compagnie Art Nova sur glace, qui s'intitule Alice, inspiré du célèbre roman de Lewis Carroll.
Il est proposé de fixer l'entrée du spectacle à 13 euros TTC, pour les adultes : 8 euros TTC pour les enfants de moins de 12 ans. J'insiste bien sur le terme TTC, parce que vous comprendrez dans quelques délibérations pourquoi. Vu l'avis de la commission solidarité, santé, démocratie locale, vie des quartiers, éducation, jeunesse, culture et politique sportive, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir approuver les tarifs pour ce spectacle.

Monsieur le Maire : Merci François. Questions ? Madame Frétey qui est en forme ce soir. Allez-y Madame Frétey.

Sabine FRÉTEY : Une première remarque, on m'avait dit : « Oui, la patoche, c'est moins cher pour les Drouais. »

Monsieur le Maire : C'est quoi la patoche ?

Sabine FRÉTEY : On m'a dit : « La patoche, c'est moins cher pour les Drouais. » Résultat des courses, je vois que le spectacle est au même tarif pour tout le monde, Drouais ou pas Drouais.

Monsieur le Maire : On parle des entrées.

Sabine FRÉTEY : Oui, j'avais compris. Je m'étais presque attendue à avoir un tarif préférentiel pour les Drouais.

Monsieur le Maire : Je vous inviterai Madame Frétey.

Sabine FRÉTEY : Sinon, vous disiez : « Ah, enfin, le spectacle de Noël, on en parle. » Et du coup, je me demande, mais pourquoi ne pas en avoir parlé le 11 décembre. Puisque la première publication sur Dreux Officiel étant le 12, on aurait très bien pu passer cette délibération le 11, commencer à communiquer le 12 et du coup, ne pas faire ça maintenant. Merci.

Monsieur le Maire : Oui, parce que Madame Frétey, on n'aurait pas eu le quorum parce que Monsieur Jaguin aurait quitté la salle du Conseil municipal. Merci de rappeler ces faits. Qui voulait prendre la parole ? Monsieur David. Ça s’appelle un boomerang.

Maxime DAVID : Pour être sûr d'avoir bien compris la délibération, ce spectacle qui est payant pour les personnes qui vont acheter le ticket au tarif que vous avez indiqué et qu'on va voter, est-ce que ça va couvrir le coût total du projet ? Parce que je n'ai pas vu ni de budget prévisionnel.

Monsieur le Maire : C'est vrai, c'est la remarque que je faisais à l'instant, vous avez raison.

Maxime DAVID : Il n'y a pas de budget prévisionnel. Donc, je voulais savoir quelle était l'éventuelle proportion à la charge de la ville restante pour qu'on comprenne bien ? Est-ce que la ville, finalement, dépense à nouveau de l'argent public pour contribuer à la promotion de son nouvel équipement ? C'est ça ma question.

Monsieur le Maire : Le spectacle coûte 6 000 euros, c'est ça ? 8 500 , ça a pris une inflation. Vous faites le calcul en termes de places, on fera le bilan. Simplement, ayez conscience aussi qu'on lance des spectacles qu'on n'avait pas auparavant sur une thématique. Vous avez vu, on a fait un match de hockey de division 2, Neuilly contre Épinal, dans lequel on a offert les places. C'était la première fois qu'on avait un match de hockey et on n'est pas acculturé à ça. On en a fait un la semaine suivante parce que Neuilly a toujours des problèmes avec sa patinoire sur lequel ça a été les entrées payantes. Et on est passé globalement de 900 places, premier match, à 750. Malgré que ce soit payant, on essaie d'acculturer, de montrer qu'il y a un intérêt.
Le spectacle ici, on verra sur quoi on atterrit. Simplement, c'est un nouveau produit qu'on propose. Peut-être que la pub n'était pas assez dynamique. Madame Frétey, vous avez peut-être raison, je regardais aussi. On verra. On lance ça, c'est une nouveauté. On n'a pas de prétention. Le risque financier est quand même très, très petit là-dessus. On en parlera dans quelques mois de l'atterrissage de la patinoire. Sur un an d'exercice, ce sera très, très intéressant. Vous verrez qu'on peut prendre ce risque qui est malgré tout très mineur. Monsieur Gambuto, Monsieur Hirti.

Valentino GAMBUTO : Je vais tout simplement rebondir sur ce que vous nous dites. Je vais attendre patiemment le résultat de ces calculs. Par contre, ce que j'aimerais, c'est que dans ces calculs, vous valorisiez clairement tout ce qui a été payé par la ville pour promouvoir des activités qu'il y a sur la patinoire.

Monsieur le Maire : Vous pensez à quoi Monsieur Gambuto ?

Valentino GAMBUTO : Par exemple, quand vous dites, j'ai offert 450 places pour l'entrée à la patinoire, il ne faudrait pas que ce cadeau soit un financement qu'on fait à la patinoire qui est juste pour maintenir l'équilibre.

Monsieur le Maire : Non, il n'y a pas de financement. Ce sera dans le bilan global de la patinoire. C'est bien de le dire, comme ça, au moins, je lève le doute. Non, il n'y a pas de chose particulière. On n'a pas acheté 450 places pour être très clair. C'est aussi le fait d'être en régie.

Valentino GAMBUTO : On ne dira pas que la patinoire a eu 1000 places dont 450…

Monsieur le Maire : Merci de poser la question. Je n'avais pas compris. Mais effectivement, vous avez raison, on n'a pas acheté, nous ville de Dreux, des places à la patinoire et qu'en plus, on est en régie. Donc, ça n'a pas de sens.

Valentino GAMBUTO : Ah si, on peut passer en vases communicants.

Monsieur le Maire : Alors, ce n'est pas du tout ça. En fait, on avait fait le choix sur le premier match pour être tout à fait transparent. Neuilly nous a contactés très tardivement parce qu'il pensait récupérer leur patinoire. En fait, au départ, on voulait mettre la billetterie. Neuilly loue l'espace et vient avec sa billetterie. Techniquement, ça a été un peu l'enfer. On avait cinq jours pour préparer le match, etc., et on a fait un choix en disant : « Écoute, c'est la première, on va offrir des places, etc. » Mais il n'y a pas eu de vases communicants financièrement entre la patinoire et la mairie de Dreux,

c'est parfaitement clair. Je n'ai oublié personne ? Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Le coût de cet équipement est supporté par les Drouais. C'est dommage qu'il n'y ait pas une tarification spécifique pour les Drouais sur cette délibération, c'est pour ça qu'on votera contre cette délibération.

Monsieur le Maire : Monsieur Dautrey, allez-y !

Arnaud DAUTREY : J'avais une question pour rebondir à vos propos, par rapport au match de D1 qui a eu lieu...

Monsieur le Maire : C'est la deuxième division. C'est Magnus, D1.

Arnaud DAUTREY : C'était indiqué D1 contre Épinal.

Monsieur le Maire : Oui, est-ce que c'est D1 ? Mais c'est la division 2.

Arnaud DAUTREY : C'est la patinoire de Champigny-sur-Marne, je crois, qui a fermé, sauf erreur. C'est pour ça que les matchs ont été délocalisés.

Monsieur le Maire : Non, c'est Neuilly-sur-Marne. Elle n'a pas fermé, la patinoire. En fait, ils ont un problème technique sur la piste.

Arnaud DAUTREY : J'aimerais savoir dans ces cas-là : Est-ce que la ville de Dreux loue à la fédération française de hockey sur glace ou à la ville de Neuilly ?

Monsieur le Maire : Non, on loue au club. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure, l'espace est loué au club. Je n'ai plus le prix en tête, mais c'est plus de 1000 euros ou 2000 euros. C'était fait dans l'urgence en cinq jours et merci à Olivier Bartolo qui est le président du club de hockey de Dreux qui a fait un travail super avec ces gars pour accueillir, parce que nous, on découvrait un peu le hockey aussi de ce niveau-là. Normalement, ils font une billetterie en place. Mais techniquement, ils ne pouvaient pas les déplacer. C'est leur affaire, mais ça a été très compliqué donc on a décidé d'offrir les places. Et après, ils ont mis la billetterie la semaine suivante parce qu'ils pensaient récupérer plus rapidement que ça leur patinoire, mais du coup, ils ont mis la billetterie en place.
Il faut savoir qu'ils étaient contents parce que Neuilly qui est au milieu de classement et Épinal qui est en première place, c'est déjà du très bon niveau, ça joue très, très bien. Ils jouent en moyenne devant 350 spectateurs. Donc là, il y avait 900 personnes la première fois et ils étaient très, très contents, il y avait une super ambiance. C'est bon ? On a fait le tour ?
Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Majorité, 6 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE (pouvoir à Pascal ROSSION), Chérif DERBALI (pouvoir à Arnaud DAUTREY), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, **8 abstentions :** Marie- Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Maxime DAVID, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY, Carine GENTIL (pouvoir à Sabine FRETEY), André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE

Merci. Ensuite, c'est Jean-Michel, c'est ça ? C'est la 13 : Approbation du Plan de Prévention des bruits dans l'environnement. C'est l'enquête publique, je crois.

Urbanisme

13. Approbation du Plan de Prévention des Bruits dans l'Environnement et du Résumé CE – 4e échéancier 2024-2029
Jean-Michel POISSON

Jean-Michel POISSON : L'Europe a inventé que les grandes infrastructures de transport terrestre doivent faire l'objet de cartes de bruits stratégiques et du plan de prévention du bruit dans l'environnement. Ces cartes doivent être renouvelées tous les cinq ans et cela concerne des voiries où circulent 8200 véhicules et plus par jour. Pour Dreux, le Cerema avait désigné la rue des Marchebeaux et la rue du Grenier à Sel. Alors, autant dire que les services n'ont pas eu de mal à démontrer qu'il n'y a pas 8200 voitures qui passent dans ces deux voiries et pour autant, nous devons approuver le plan de prévention du bruit. Donc, je vous demande d'approuver ces documents et d'autoriser le maire à signer toutes les pièces afférentes.

Monsieur le Maire : Merci Jean-Michel. On va faire un petit courrier à notre Premier ministre pour lui faire part d'une simplification administrative. Il y a des questions ? Allez-y, Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Ce n'est pas vraiment une question, c'est qu'on profite du sujet.

Monsieur le Maire : Alors, là, faites-vous plaisir, Monsieur Gambuto, allez-y !

Valentino GAMBUTO : C'est tellement exagéré que ça devient insignifiant.

Monsieur le Maire : Tout ce qui est excessif est insignifiant, c'est ça.

Valentino GAMBUTO : La remarque était surtout, parce que je pense que c'est quand même une bonne chose, une réflexion sur le bruit. Et on peut avoir quelques réflexions sur certains quartiers. Je pense plus particulièrement le Murger, par exemple, qui est le long de la Nationale et qui risque de se retrouver dans une situation pire encore. Il faut qu'il y ait une grande réflexion sur toute cette partie-là et sur le (grand) en général.
Et puis après, sous forme de boutade, mais sérieuse quand même, de dire que, je regarde par-là volontairement même si je m'adresse au maire, c'est que les ralentisseurs trop nombreux et comme les stops nombreux, ça a tendance à énerver plutôt ceux qui respectent la vitesse. Et ça fait du bruit tant sur les passages des dos d'ânes que de freiner et de redémarrer. Ça aussi, c'est un problème. Tant de bruit que de pollution. Je m'adresse évidemment au maire.

Monsieur le Maire : Si les gens étaient raisonnables, on n'aurait pas besoin de tout ça, effectivement. Il faut comprendre qu'on travaille aussi sur des revêtements un peu différents, des enrobés un peu moins bruyants. Ça progresse un peu. On essaie aussi d'avoir plus de voies douces, plus de pistes cyclables. On essaie de faire en sorte que les gens puissent moins rouler vite pour la sécurité de nos enfants et des Drouais en général. C'est une question qui est compliquée. Il faut quand même savoir que les services de sécurité, police, SDIS, SAMU, SMUR, etc. aussi des desideratas sur des voies expresses pour desservir telle ou telle zone, ce n'est pas une petite question, ce n'est pas une question simple. Et la gendarmerie, à Saint-Eve. Ça peut nous faire sourire cette délibération, mais ce n'est pas une petite question, le bruit. Et notamment, quand vous dites, plus globalement, sur le réaménagement de la RN12, de la future A120, vous savez que dans le cadre de la 154, le concessionnaire qui sera sélectionné par l'État… Ils doivent d'ailleurs mettre leur pli dans quelques jours. Ça va arriver très, très vite sur la remise des offres. Vous avez l'obligation, pour le futur concessionnaire, de l'aménagement de la RN12 qui va passer en deux fois deux voies, qui sera décaissée de plusieurs mètres en arrivant sur le plateau nord et qui sera encaissée et qui permettra d'avoir un peu moins de bruit dans toute logique sur ce qu'on appelait auparavant la cité américaine, et à des aménagements permettant au Murger de ne pas subir des désagréments, notamment sonores.
J'ai reçu, avec Jean-Michel et quelques élus, deux candidats concessionnaires. Là-dessus, le cahier des charges de l'État est très bien fait, le faisceau autoroutier est relativement précis, donc on sait où

on va. Mais on a lourdement insisté sur ça, parce qu'on ne voudrait pas que, à quelques millions près du projet, on ne fasse ces choses qu'à moitié. Donc, on a mis un point et on l'aura réécrit derrière sur la sortie, le diffuseur qui sera réalisé entre l'ancien carrefour (Delisles, Otium), et le centre-ville, qui permettra de ne plus s'arrêter, parce que la RN12 va être décaissée d'au moins 6 mètres et on aura un diffuseur qui nous permettra d'aller du plateau nord au centre-ville, peu importe d'où on vient, et on ne s'arrêtera plus pour aller du plateau nord au centre-ville. On a insisté aussi lourdement sur les voies douces, piétons et vélos pour que ce soit complètement intégré. On verra ce qu'il en sortira. Les deux qui se sont présentés, on les a reçus. On a lourdement insisté, parce qu'on veut que les choses soient de bon niveau et de permettre une bonne fluidité. C'est important d'autant plus que, comme vous le savez, au PLU, on a développé plus de 30 hectares de nouvelles zones économiques sur Les Livrandières.
D'ailleurs, je vous remercie, on l'avait modifié notamment pour l'arrivée de (DAMMANN), qui investit actuellement. J'ai fait une visite de chantier, c'est un très, très beau site, 27 000 mètres carrés couverts, qui va permettre, avec la même surface qu'ils ont actuellement, de doubler la production, donc qui va ancrer cette belle société sur notre territoire pour très longtemps. Je rappelle qu'ils investissent 37 millions d'euros. En cette période d'inquiétude, c'est un signe très positif pour notre territoire. Ils vont certainement procéder à 50 embauches dans les années à venir, dans les deux à trois ans après l'ouverture. Donc, c'est des bonnes choses.
Pour autant, on sait qu'on est un peu congestionné, et c'est pour ça que c'est extrêmement important ce dossier A154. Il me semble qu'on soit sur la bonne voie. Il faudrait que les gouvernements arrêtent de changer, ce serait bien aussi. Mais en tout état de cause, on sait que quand on arrive à ce niveau de la procédure d'autoroute, à partir du moment où vous recevez les offres et que vous désignez un concessionnaire retenu, arrêter à ce moment de la procédure, ça coûte plus cher à l'État que le projet du fait des engagements de part et d'autre.
Donc, on est plutôt optimistes, ce sont les critères mis sur la table. Comme il n'y a pas d'alternative à l'autoroute, en toute logique, on devrait continuer à développer ce projet-là. Ce qui est très important pour nous, parce que je vous rappelle que l'A154, dans tous les aménagements, c'est 1,1 milliard d'Eure et Loir, et la zone drouaise, c'est la moitié. Donc, ce n'est pas un petit sujet pour nous.

Je n'ai oublié personne ? Vous vouliez dire un mot, Maxime ? Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, 6 abstentions : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE (pouvoir à Pascal ROSSION), Chérif DERBALI (pouvoir à Arnaud DAUTREY), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN,

Je vous remercie. Le bruit des défenses, on ne se rend pas bien compte parce qu'on est dans une ville, mais au-delà de la petite blagounette sur la zone qu'on a, c'est un vrai sujet et on doit le prendre en compte. Jean-Michel, on passe à la 14.

14. Désaffection et déclassement parcelle BN 120 rue Dramard complément
Jean-Michel POISSON

Jean-Michel POISSON : La désaffectation et le déclassement de la parcelle BN 120, appartenant à la ville de Dreux. Cette parcelle a déjà fait l'objet d'un déclassement et d'une désaffectation par la délibération DEL2024-108. Mais à la suite du bornage par le géomètre, il se trouve que nous devons rajouter 69 mètres carrés à la délimitation de cette parcelle. Du coup, nous devons à nouveau délibérer pour d'une part abroger la précédente délibération et ensuite, réapprouver la désaffectation et le déclassement de la parcelle BN 120.

Monsieur le Maire : Une petite erreur technique du géomètre. On revient sur le truc. Monsieur Gambuto, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO : Il serait regrettable que je ne redise pas la même chose que la dernière fois, à savoir que nous nous opposons à cette vente. En fait, c'est un quartier qui est en train de beaucoup se bétonner, se développer beaucoup par des constructions et de garder des petits espaces comme

celui-là en espace vert. Et j'aurais même préféré qu'on développe un peu quelques arbres sur ce coin-là, plutôt que le destiner à stationner des véhicules pour un particulier. Je ne lui en veux pas parce que je ne le connais absolument pas, mais je pense que ça aurait été mieux que ça reste un lieu public avec des arbres, des bancs, et un peu de verdures dans ce quartier.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Gambuto. L'intervention vaut pour les deux délibérations, on est d'accord. Monsieur Hirti, allez-y.

Aïssa HIRTI : C'est dommage qu'on soit encore obligé de délibérer sur ce sujet à cause du géomètre, la rue Constantin Gauthier à cause du maître d'œuvre. Donc, ça fait beaucoup de sujets. Tout ça, ce n'est pas sérieux.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Hirti.

Je passe au vote. On a déjà parlé de ce sujet. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Majorité, 4 voix contre : Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL (pouvoir à Sabine FRETEY), Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY, 1 abstention : Marie-Françoise SCAVENNEC

Je vous remercie. La délibération numéro 15.

15. Cession parcelle BN 120 rue Dramard complément
Jean-Michel POISSON

Jean-Michel POISSON : Du coup, nous passons à la session de cette même parcelle, au prix des domaines, en ajoutant les frais de portage, c'est-à-dire pour une session à hauteur de 1 710,11 euros.

Monsieur le Maire : Même vote ? Vous me confirmez.

Majorité, 4 voix contre : Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL (pouvoir à Sabine FRETEY), Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY, 1 abstention : Marie-Françoise SCAVENNEC

Je vous remercie. On passe sur la mise à disposition à titre gratuit d'un chenil à l'État. Ça a été un dossier, je ferai aussi un petit tunnel là-dessus, parce que c'est très intéressant. Jean-Michel, je t'en prie.

16. Convention de mise à disposition d'un chenil à l'État
Jean-Michel POISSON

Jean-Michel POISSON : L'agglo avait un chenil sur le terrain de la déchetterie. Le Sitreva a eu besoin de l'ensemble de l'unité foncière de la déchetterie, et par voie de conséquence, nous avons été amenés à reconstruire un chenil sur le site des services techniques de la ville. Nous remettons à disposition, à titre gratuit, sans les croquettes, le chenil à l'usage des services de l'État.

Monsieur le Maire : Services de la police nationale. Questions ou observations là-dessus ? S'il n'y a pas de question, je vais dire un petit mot. On rend un service à l'État, ça ne coûte rien à la ville de Dreux. Simplement, je vous donnerai un petit exemple, c'est le SGAMI qui s'occupe de tout ce qui est investissement pour la zone ouest et la zone de défense pour la police nationale. Il s'est posé la question de savoir qu'il fallait changer la qualité d'une peinture au sol. Et on s'est retrouvé avec, venant de Rennes notamment, de la préfecture, etc., une douzaine de personnes pour se réunir, pour savoir la qualité de la peinture qu'il fallait mettre. C'était un TS, travaux supplémentaires de 1 000 euros.
J'ai fait remarquer quand même, monsieur le sous-préfet, qu'il y avait à peu près 8 000 euros de TP autour de la table. Et ça, on l'a encore fait sur la CDCI. Vous savez ce que c'est la CDCI ? La

Commission Départementale de Coopération Intercommunale. Donc là, tout le monde est d'accord pour un syndicat qui fusionne, on était 35 pour 12 minutes, à Chartres. L'État pourrait des fois simplifier, en visio, ce qui n'est pas encore autorisé, ou quand il n'y a pas de difficulté, de ne pas se réunir pour dire qu'on est tous. D'autant plus que je suis rapporteur général de la CDCI.
Vous êtes tous d'accord sur le chenil ?

Unanimité, merci pour les chiens. C'est vrai que le chenil n'était plus trop aux normes en plus. On passe à la signature du bail emphytéotique avec Gédia, Jean-Michel.

17. Signature promesse de bail emphytéotique Gédia
Jean-Michel POISSON

Jean-Michel POISSON : Le chenil sera éclairé à titre gratuit, puisque nous allons signer une Promesse de bail emphytéotique avec Gédia pour installer une ferme photovoltaïque sur le site des Châtelets.

Monsieur le Maire : En fait, ce dossier-là, ça fait quatre ans qu'on en parle. Je vous donnerai la parole, monsieur. Je vais citer Léon Blum, une fois n'est pas coutume, qui a une phrase que je retiens toujours, il disait : « Nous avons décidé, faites entrer les juristes. » Vous voyez, dans ce genre de dossier, on fait entrer les juristes, il dit : « Qu'est-ce qu'on peut faire ? » Oh là, c'est compliqué. Quatre ans pour arriver là, je vous assure que... Monsieur David, je vous en prie.

Maxime DAVID : Simplement, pourriez-vous nous rappeler, parce que je pense que ça a déjà été évoqué, à quoi servira l'électricité produite par ce parc photovoltaïque ? Est-ce que ça va alimenter quelque chose de local ou repartir dans le réseau ?

Monsieur le Maire : Très, très bonne question, parce que vous imaginez qu'en quatre ans, le projet a évolué. Au départ, effectivement, c'était la volonté de dire, on a des terrains constructibles inondables, au Châtelet, une partie appartient à la ville de Dreux et une partie à l'agglomération, parce que sinon, ça serait trop simple. Donc, c'était plutôt développer une ferme photovoltaïque classique. Ensuite, on a voulu répondre à un appel à projets de l'ADEME, sur la construction d'une usine hydrogène verte. Pour le coup, c'était ça, le but étant de pouvoir l'utiliser. L'ADEME, puisque le dossier a été mal monté, c'est ce qu'on avait compris à l'époque, a rejeté notre projet. En fait, il s'avère qu'en sous-main, on avait compris que l'ADEME avait des budgets qui étaient largement rétrécis, mais il ne voulait pas le dire à l'époque, puisque dans les autres projets qu'il y a en région Centre, on voit que les différences sont abandonnées ou mises sur pause.
Aujourd'hui, le projet a abouti pour développer des ENR ici, ce qui est très bien. On est en réflexion pour savoir comment ça va être utilisé. J'ai demandé à Gédia de pouvoir l'utiliser localement, ce qui me semblait bien, ce qui me semblerait même très, très bien, et même en autoconsommation des portes, si vous voyez ce que je veux dire. On verra si techniquement c'est possible, mais notamment sur la patinoire, ça pourrait être une bonne chose. On en discute avec Gédia, ce qui me semblerait bien. Monsieur Gambuto, allez-y.

Valentino GAMBUTO : Juste une petite remarque pour dire qu'on va absolument voter pour, d'autant que c'est sur des terrains, je crois que vous avez dit qu'ils sont inondables, et je ne parierais pas qu'ils soient en plus un peu pollués compte tenu les activités qu'il y avait là-bas. Je crois que c'est l'une des meilleures destinations qu'on pouvait réserver, et puis, c'est plus sympa que ce qui était prévu par l'État, de faire sur le coteau d'en face.

Monsieur le Maire : C'est tout à fait vrai, et d'ailleurs, il faut saluer l'aide apportée par Madame le préfet Souliman à l'époque, qui nous a beaucoup aidés sur ce dossier-là, parce que les services de l'État n'étaient pas toujours très chauds là-dessus, parce qu'ils considéraient, dans le panneau photovoltaïque, il y a un tube qui tient les panneaux, qui sont en hauteur. Donc, ils considéraient que quand il y a une inondation possible, il ne faudrait que des petites brindilles entre les poteaux empêcheraient l'écoulement des eaux.
Après, Madame le préfet a pris ses responsabilités et nous a beaucoup aidés là-dessus, il faut le

reconnaître, parce que sinon on en serait au stade des discussions. Je me souviens aussi qu'à l'époque, des fois quand on arrive à expliquer des choses avec volonté au service de l'État, Gérard Hamel, quand on avait le projet d'agrandissement de Beaufour Ipsen, ça doit être 2009-2010, de mémoire comme ça. Il avait dû beaucoup insisté pour que Beaufour Ipsen puisse étendre son site, et personne ne s'en plaint aujourd'hui. Mais bon, on y arrive. Après, il y a eu l'estimation des domaines, selon les calculs, avec les propositions de Gédia. On a réussi à se mettre d'accord, c'est bien, et on va enfin pouvoir sortir ce truc-là. Il y avait d'autres questions ? Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Vous avez répondu en partie sur le devenir de cette ferme, et notamment l'auto-alimentation de certains bâtiments publics, mais vous pouvez aller au-delà de cela, à travers le déploiement du photovoltaïque dans nos propres bâtiments. Je profite aussi de cette délibération, parce que vous avez fait une annonce ce soir de faire un chèque de 160 euros à chaque client chez Gédia. Donc 160 euros, si je ne me trompe pas…

Monsieur le Maire : Ce n'est pas à titre personnel.

Aïssa HIRTI : On sait bien, c'est Gédia. Vous en êtes quand même le président, donc c'est vous qui avez décidé cette annonce. Ça représente 2,5 millions.

Monsieur le Maire : Non.

Aïssa HIRTI : Je suis parti sur 15 000 clients, à peu près. Bref, 2,5 millions, 5 millions.

Monsieur le Maire : Non, non.

Aïssa HIRTI : Dans ce cas-là, vous me donnerez le bon chiffre. Ma question, c'est : est-ce que vous les prenez sur les dividendes rétrocédés aux participants de la (SEM), la mairie de Dreux et les différents partenaires ?

Monsieur le Maire : Pas du tout. Vous lisez l'article demain, tout est bien expliqué. Ce sont des circonstances exceptionnelles qui font ça, mais je ne m'y exprime pas au Conseil municipal, tout est expliqué, vous lirez la presse. Simplement, je vais vous dire, ce n'est pas moi qui l'ai décidé, Monsieur HIRTI. C'était l'Assemblée générale et le Conseil d'administration qui a décidé ça sous proposition de l'ancien directeur général et du nouveau directeur général. Simplement, c'est ce qu'on appelle le CP1. Je ne rentre pas dans la technique.
La Commission de Régulation de l'Énergie, ce qu'on appelle la CRE, présidée par Emmanuelle Wargon, l'ancienne ministre, je vais parler comme ça pour qu'on comprenne bien, a permis de garantir les contrats que prenaient certains fournisseurs d'énergie pour les inciter à passer des contrats quand il y avait la crise énergétique. Comme le Groupe Gédia a plutôt bien géré cette période-là, effectivement, on a été abondé par la CRE sur des garanties d'emprunts, etc. Il s'avère qu'en France, tous les fournisseurs d'énergie… Les mots techniques, vous m'excuserez parce que c'est assez complexe, mais pour que chacun comprenne. Ce CP1, ce trésor de guerre, si on veut dire, c'est 1,5 milliard d'euros qui est comme ça dans les comptes.
Certains grands noms de la fourniture d'énergie ont gardé cet argent-là. On garde cet argent-là pour l'instant. La CRE, la Commission de Régulation de l'Énergie, parce qu'ils ne sont pas émetteurs de réglementation ou de cadre légal, préconise de reverser 50 à 100 % de ce CP1, de cette masse financière. Certaines SEM comme la nôtre, Gédia, ce n'est pas la majorité du tout, reversent une partie ou quasiment la totalité. Puisqu'ils peuvent garder un pourcentage pour la gestion du retour, parce que ça a aussi des frais administratifs.
Nous avons décidé collectivement que nous allions reverser 100 % de cette somme aux Drouais, et ça représente 1,8 million, 13 600 clients. Ce n'est pas que des Drouais de Dreux, c'est des Drouais au sens large. Il y a 460 familles à Vernouillet qui sont clientes Gédia. Ça concerne 63 communes avec 40 à Luray, 460 à Vernouillet, etc. Tous les clients particuliers recevront ce chèque dans les prochains jours, signé par le directeur général. Les clients professionnels recevront également, soit un virement ou un chèque, mais une visite parce que les sommes sont très, très différentes. Il y a 1 200 clients professionnels Gédia et ça représente plusieurs millions d'euros, et ils vont aussi avoir un chèque,

parce qu'une fois qu'on a mis le doigt dedans, il faut tout reverser. Donc, on a 1 200 clients et je crois que ça représente 3,2 millions de mémoire.
Pourquoi je le fais ? Pourquoi je l'ai proposé aussi au Conseil d'administration ? C'est parce que je considère deux choses. La première chose, c'est que la régie municipale qui fête ses 160 ans, 160 euros, c'est l'argent des Drouais à la base. La régie était créée avec les contribuables des Drouais à la base, et pendant des années avant que ça soit devenu une SEM. Certains d'entre vous étaient là quand c'est devenu une SEM. Et que par honnêteté, il me semble extrêmement étrange de garder de l'argent qui est quasiment indu en réalité.
Seconde chose, il y a trois administrateurs d'Engie autour de la table de Gédia, je dis qu'il me semblait extrêmement étrange que les sénateurs et les députés dans les prochains jours ne se saisissent pas sur cette question-là qui est une question, à l'entrée de l'hiver, qui va être importante. Je regarde Monsieur David qui travaille à l'Assemblée maintenant. Faudrait peut-être le souffler à votre chef.
Un milliard et demi sur la table, des fournisseurs d'énergie, notamment nationaux, qui décident de garder de l'argent pour eux, moi ça me pose un problème. Engie ou Total Energie, eux, même s'il y a une commission d'enquête ou qu'on les oblige à rembourser tout au parti, ça va égratigner leur image, mais ce sont des grands nationaux et ça passe. J'ai dit ici, c'est quand même l'argent des Drouais, il y a une proximité aussi. Philosophiquement, je ne peux pas me dire, tiens on va garder cet argent-là et on va faire autre chose.
La période est difficile pour tout le monde, pour beaucoup d'entreprises, pour beaucoup de particuliers, et je trouvais ça intéressant. La proposition du directeur général de fêter les 160 ans comme ça me semblait bien tombée et je trouve ça plutôt bien pour une fois, c'est vraiment exceptionnel, parce que les circonstances font que. Pour une fois qu'on rend de l'argent aux Drouais, que Gédia rende de l'argent aux Drouais, je trouvais ça très bien, et je ne voulais pas garder de l'argent dans les comptes de Gédia comme ça, tout simplement. Monsieur Gambuto, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO : Je n'avais pas lu, je découvre...

Monsieur le Maire : Ça a été voté ce matin au Conseil d'administration.

Valentino GAMBUTO : D'accord. Je découvre et j'approuve. Je dois juste dire qu'un certain nombre de fois, d'ailleurs j'ai expliqué que Gédia avait ou pour mission de développer les énergies propres et dans l'intérêt des Drouais, ou pour mission de leur faire payer moins cher aux Drouais, qui étaient les actionnaires principaux pendant longtemps. Donc, il n'était pas normal que des bénéfices importants soient distribués, ou même que la politique de la ville soit menée avec des excédents importants qui venaient, des factures d'électricité et d'eau, puisqu'on se retrouvait à faire payer une politique de la ville au prorata de façon plus importante aux gens les plus modestes, au prorata de revenu. Ça faisait un impôt qui n'aurait pas été juste une forme d'impôt.
Donc, si vous dites qu'on aurait investi une grande partie dans ce qu'on a voté tout à l'heure, c'est tant mieux, et si vous dites qu'il y a des excédents qu'on récupère et qu'on reverse aux Drouais, c'est tout simplement juste, et là, j'approuve à 100 %.

Monsieur le Maire : Et puis, si vous voulez, c'est que de toute façon en plus la CRE préconise, 50 % à 100 %, ce n'est pas une obligation. Je veux dire, ça ne ressemble à rien au bout d'un moment. Cet argent-là, il me semble naturel. Je ne suis pas à l'aise pour le garder. Il y a une discussion entre administrateurs, pas côté ville bien sûr. On défend tous le même point de vue des Drouais, mais des gens qui sont administrateurs, mais qui ne sont pas de la ville ou du coin, qu'on ne connait pas trop. On n'est pas une ville extrêmement riche. Donc, 160 euros, quand ça arrive autour de Noël, les gens sont contents tout simplement. C'était une discussion qu'on a eue au mois d'avril. On l'a voté en Assemblée Générale en avril 2024, sur le principe. On n'avait pas les modalités. En fait, on attendait aussi que la CRE donne des préconisations, c'était un peu compliqué à arriver, et on voulait voir comment les gens bougeaient. Moi, je ne croyais pas trop, c'est resté comme ça.
Là, l'ancien directeur général nous a proposé ça, en disant : « Est-ce qu'on fait à 50 % ou 100 % ? » Moi, j'ai dit : « On fait 100 %. » Déjà, on pouvait faire même zéro en réalité, et c'est ce que beaucoup de fournisseurs d'énergie font aujourd'hui, ils font zéro. Donc, il m'avait dit : « Au moins 50 %, ça me semblait le minimum. » Il m'a dit : « 100 % » et j'ai dit : « On fait 100 % » comme ça au moins, c'est

transparent pour tout le monde et c'est très bien, et j'en suis très content. Les gens vont me dire, vivons les 200 ans, c'est exceptionnel cette année, c'est comme ça. Les circonstances font que, le nouveau directeur général, Monsieur Paul, m'a proposé les modalités, les 160 euros - 160 ans avec les pros, c'est très bien.
Il y a eu des discussions. Je remercie le Conseil d'administration d'avoir suivi ces propositions-là du directeur général. Je pense que c'est une très bonne chose, tout simplement. Monsieur Homps et Madame Archambaudière.

André HOMPS : D'abord, désolé pour le retard.

Monsieur le Maire : Non, non, mais je vous en prie, on m'avait prévenu.

André HOMPS : Les bouchons parisiens commencent souvent à 18 h et malheureusement, il faut faire avec.

Monsieur le Maire : C'est la minute Hidalgo, comme on dit à la télé, vous savez.

André HOMPS : Exactement. Vous vous attribuez tout le bénéfice de cette décision et c'est bien normal puisque vous venez de l'apprendre.

Monsieur le Maire : Absolument pas, je vais faire le contraire.

André HOMPS : Et vous venez de l'apprendre. Il faut quand même rappeler, je trouve que c'était élégant de le faire, vous l'avez fait, mais un peu indirectement, que ça a été rendu possible par une gestion de la couverture des risques. Parce que c'est de ça dont il s'agit, une gestion de la couverture des risques pendant plusieurs années, qui a permis de dégager cette somme et qui vous permet aujourd'hui de l'attribuer aux Drouais. Quoi que l'on pense de cette décision, je trouve que la moindre des choses, c'est de saluer le travail qui a été fait par la direction générale précédente et son directeur commercial également, qui ont permis par une très bonne gestion de la couverture des risques de rendre possible aujourd'hui cette décision.

Monsieur le Maire : C'est ce que j'ai dit. Je n'ai peut-être pas assez appuyé sur votre ami, mais oui, c'est un type qui a dû faire très bien son travail à ce moment-là, je n'en sais rien. Je n'ai pas dit de méchanceté, j'ai simplement dit, chacun à son poste, chacun à son niveau. Madame Archambaudière, je vous en prie.

Florence ARCHAMBAUDIÈRE : Rien de plus, je voulais juste saluer cette décision que je trouve bien à propos avant Noël et puis, sur la gestion, c'était un peu la même chose qu'André, c'est-à-dire qu'une gestion saine pendant des années, ça permet aussi à la municipalité en place aujourd'hui de pouvoir, même si c'est à titre exceptionnel…

Monsieur le Maire : On est tous fatigués.

Florence ARCHAMBAUDIÈRE : La journée a été longue. À titre exceptionnel de pouvoir offrir ça aux Drouais.

Monsieur le Maire : C'est une bonne chose. Après, je ne vise personne, simplement, on ne va pas quand même me dire qu'un groupe qui fait 170 millions de chiffre d'affaires est géré par une seule direction générale et ça impulse des choses. Mais il y a une super directrice financière, il y a plein de gens hyper bien, c'est ça qui fait que, au global, ça a pour une partie bien fonctionné. Il y a d'autres parties où je reviendrai vers vous parce qu'il y a des choses... On peut en reparler à mon avis. C'est bon ? On a fait le tour ou pas ?
On passe au vote. On est parti du bail emphytéotique. C'était intéressant. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie. Allez, Talal ! On fait du 10 à l'heure ? Monsieur David, en plus, ce soir, vous êtes... En plus, j'essaie de vous passer la parole, vous voyez. Je fais de la provoc. Talal, vas-y. J'ai fait la redite hier soir au Conseil communautaire. Je ne suis venu que pour entendre Monsieur Gambuto.

18. Dérogation au repos dominical 2025
Talal ABDELKADER

Talal ABDELKADER : Comme chaque année, nous délibérons sur la dérogation au repos dominical du dimanche, sur 12 dimanches pour l'année 2025. Donc, ça concerne les soldes, la fête de fin d'année et la Saint-Denis.

Monsieur le Maire : Merci Talal. C'était synthétique. Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Je vais prendre le double du temps ce soir pour compenser ce que vous n'avez pas eu hier. C'est vrai que, je le prends quand même avec sourire, ça donnerait le sentiment d'une posture en ce qui concerne mon intervention. J'espère que vous n'en doutez pas, il y a une vraie conviction derrière ça, il y a une vraie sincérité parce que juste rappeler que ça a bien tenu pendant des années quand on était assis sous sept dimanches par an et ça le faisait, pour être trivial au niveau de l'expression. Ensuite, est arrivée la loi qu'on appelle la loi Macron.

Monsieur le Maire : J'adore ce moment-là. Excusez-moi, Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Je ne suis pas aussi à l'aise que ça parce que c'était quand même sous la présidence Hollande, je le reconnais. Et cette loi qui a poussé justement à la possibilité de faire 12 dimanches. Dans certains endroits, ça peut peut-être être justifié dans des grandes villes, dans d'autres moins et chez nous, pas du tout. Parce que, en plus, ça va à l'encontre d'un certain nombre de principes que l'on défend ici au quotidien autour de cette table.
La première conviction, c'est évidemment, elle va à l'endroit des salariés qui travaillent le dimanche, 12 dimanches ou pas forcément les 12, mais il y a 12 dimanches pendant lesquelles il y a des gens qui ne pourront pas être en famille. Et on sait que ceux qui travaillent le dimanche ne sont pas forcément ceux qui sont les plus à l'aise dans la vie et ceux qui y vont de façon volontaire, parce que je sais que ce sont les réponses qu'on m'apporte, à force je connais aussi les réponses, donc il y a des gens qui sont volontaires parce qu'ils sont mieux payés…

Monsieur le Maire : Ou les étudiants.

Valentino GAMBUTO : Voilà. Mais s'ils ne travaillaient pas 25 heures par semaine ou s'ils étaient mieux accompagnés en tant qu'étudiants, ils ne seraient pas obligés d'aller travailler des dimanches pour pouvoir s'en sortir. Donc, on se retrouve avec des gens qui travaillent ou volontairement ou bénévolement, c'est quelque chose qui n'est pas normal. Je sais qu'on me dirait aussi à chaque fois, c'est la libre entreprise, c'est le droit de faire et puis, d'avancer tout ça.

Monsieur le Maire : La startup nation ?

Valentino GAMBUTO : Voilà. Sauf que si on partait sur ce type de raisonnement, on se retrouverait à remettre en cause aussi les salaires, les vacances, etc.

Monsieur le Maire : J'ai fait de la provoc à Monsieur David.

Valentino GAMBUTO : Donc, si vous voulez déjà, pour le personnel, c'est quelque chose qui est inacceptable parce qu'eux le vivent mal, et quand ils sont obligés de le vivre, ils le vivent mal aussi même s'ils le choisissent.
Après, c'est que ça va à l'encontre de nos politiques, comme je vous disais, en ce qui concerne par exemple la volonté qu'on met, l'énergie qu'on met, l'argent que l'on met pour le développement du

centre-ville. On sait bien que lorsqu'on vote les choses comme ça, c'est au détriment du centre-ville qu'on se retrouve avec toutes les zones commerciales qui sont ouvertes pendant 12 dimanches. Ça va aussi, puisqu'on travaille à fond dessus, je regarde Monsieur Fonseca, en ce qui concerne votre volonté d'avoir une politique qui soit au niveau de l'écologie.
On se retrouve à un moment où un certain supermarché commence à travailler sur la réduction des heures d'ouverture, sur la réduction du nombre de jours, pour faire des économies d'énergie, sachant que de toute façon, on ne prend pas plus de chiffres, et nous, on les oblige quelque part, -je dis bien, on les oblige pour certains parce que quand tout le monde est ouvert, ils vont aussi,- à être ouvert plus de dimanches. Donc, ça n'a pas de sens, ça va aussi à l'encontre des grands principes culturels que l'on veut développer, c'est-à-dire qu'il faut qu'on arrête cette politique de toujours consommer plus et d'aller vers le loisir, vers la vie en famille, vers la culture, et d'arrêter ce consumérisme exacerbé.
Et là encore, en plus des gens, non pas aller se promener en forêt ou faire le tour de nos petites cabanes, les chalets, mais plutôt d'aller dans les grands supermarchés et faire le tour là-bas. Donc, c'est quelque chose qui va à l'encontre d'absolument toutes nos politiques et toutes nos volontés. C'est pour ça que, je pense que raisonnablement, vous devriez tous voter contre pour être en cohérence avec les politiques que vous nous demandez d'accepter et d'accompagner depuis le début.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Gambuto. Je prends ça en souriant, mais c'est un débat de société en fait, c'est un vrai débat. Sur le fond, je ne suis pas du tout cynique, c'est un vrai sujet. Il y a des arguments que vous avez que j'entends parfaitement. Après, vous savez aussi que les gens sont mobiles. Donc, s'ils ne viennent pas consommer le dimanche, s'ils veulent consommer, ils iront ailleurs, et l'impact carbone sera là aussi. Ce n'est pas un petit sujet, ce n'est pas un sujet simple. Ça permet aussi à des étudiants de pouvoir travailler des fois le dimanche.
J'ai fait une synthèse, ce soir. Un mot, Maxime ? Allez-y.

Maxime DAVID : Rapidement parce que je ne vais pas redire ce que j'ai déjà dit les années précédentes, ça n'a pas changé. Simplement, le commentaire qui a été fait m'en inspire un autre. Ce n'est pas tant le fait d'ouvrir 12 dimanches pour moi le problème. Le problème, c'est que le faire à Dreux va alimenter une dynamique qui est déjà mise en place, c'est-à-dire effectivement dans les zones commerciales. Ça ne serait pas la même chose si on n'avait pas ces projets de développement de ces zones commerciales, ouvrir 12 dimanches ou même plus, si on avait un centre-ville hyper dynamique. Et je pense d'ailleurs, Monsieur Gambuto, peut-être que vous l'analyseriez différemment si c'était 12 dimanches de consommation dans des commerces de proximité en centre-ville.
En fait, le problème n'est pas tant le nombre de dimanches qu'on permet d'ouvrir, parce que les gens sont libres, ils font ce qu'ils veulent, personne ne les force à consommer le dimanche quand c'est ouvert. En revanche, étant inscrit dans un territoire et dans une habitude de consommation que certains élus encouragent à travers les zones commerciales, et la fast fashion, et la consommation à outrance, là, ça vient aggraver une situation déjà existante. En fait, le problème n'est pas les dimanches, c'est la politique qu'on a du développement économique et du commerce dans notre ville. C'est ça le vrai sujet.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ou pas ? Je vais passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Majorité, 4 voix contre : Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL (pouvoir à Sabine FRETEY), Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY, **1 abstention** : Marie-Françoise SCAVENNEC

Je vous remercie. J'ai pas fait de commentaire parce qu'après, je vais avancer la machine et puis, on fait du 10 à l'heure, donc il faut qu'on accélère un tout petit peu. On parle de pistolet à impulsions électriques Monsieur Leroux, c'est ça ?

19. Convention de partenariat avec la ville de CHARTRES pour définir les modalités de réalisation des formations d'entrainement au pistolet à impulsions électriques
Sébastien LEROUX

Sébastien LEROUX : C'est surtout la convention de partenariat avec la ville de Chartres pour définir les modalités de réalisation des formations d'entraînement au pistolet à impulsions électriques. Pour synthétiser, sur le programme du CNFPT, il fallait que ça soit des groupes mixtes, mais on n'avait pas assez d'agents à la ville de Dreux qui peuvent utiliser ce dispositif pour pouvoir prétendre aux formations du CNFPT seuls. Il y a une forme de mixité. Donc, on a choisi de faire ce type de formation avec la ville de Chartres, qui a les mêmes besoins. Du coup, on propose cette convention qui permet à la ville de Dreux et de Chartres de s'unir pour pouvoir réaliser des formations obligatoires pour ce type d'armement.

Monsieur le Maire : Monsieur Gambuto, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO : Juste vous dire que déjà c'est une bonne chose qu'ils soient formés et de dire plus sérieusement que, un, économiquement, c'est justifié, deux, en plus, je trouve qu'il y a un avantage. Le fait de suivre des formations avec des agents d'autres villes, ça permet des échanges, une évolution et des connaissances qui, à mon avis, peuvent être plus intéressantes.

Monsieur le Maire : C'est intéressant sur le partage d'expériences notamment, vous avez raison. Et pour la petite anecdote, on a un policier municipal qui va participer au Championnat de France de boxe de police municipale, en poids lourd. C'est un type super. Il représente la police municipale de Dreux. Je l'ai autorisé. Je trouve ça super sympa, ça commence à se faire. Il n'y a pas que la boxe, il y a d'autres, donc c'est un bon espoir.
Je vous proposerai qu'on lui vote une petite subvention pour l'aider, parce que ça représente quand même 800 euros de dépenses pour le week-end. Ce n'est pas forcément à hauteur, mais au moins participer en partie, c'est sympa. Il porte les blasons de la ville de Dreux, et puis, c'est un type très bien. Il faut le noter, Monsieur le directeur général, d'ailleurs, je voulais vous le dire, c'est fait. Même à hauteur.
On ne mettra pas de somme. Je vais demander de me faire un petit budget et je vous proposerai ça et vous me direz... En fait, il m'a juste demandé l'autorisation de le faire pour porter le blason, etc. Je lui ai proposé qu'on puisse l'accompagner. En transparence, on verra. Franchement, en plus, c'est un type vraiment très bien. Il était tout content. Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Nous, on ne sait plus si ça va être la ville de Chartres ou la ville de Vernouillet, parce que page 316, vous parlez de la ville de Vernouillet, ce qui ne nous permet pas de voter favorablement pour cette délibération. Tant que vous ne mettrez pas vos délibérations… Parfaites !

Monsieur le Maire : On comptait sur Monsieur Fontaine pour les relire. Merci Monsieur Hirti. Je passe au vote. Qui est contre ? Dreux au Cœur. Qui s'abstient ? Je vous remercie. Nelson, tu en as combien ?

Nelson FONSECA : Trois.

Monsieur le Maire : Puis après, on fait une pause technique.

Nelson FONSECA : C'est assez simple.

Monsieur le Maire : C'est une redite là, de toute façon ?

Majorité, 6 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE (pouvoir à Pascal ROSSION), Chérif DERBALI (pouvoir à Arnaud DAUTREY), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN,

Transition écologique

20. Candidature renouvellement Territoire Engagé pour la Nature
Nelson FONSECA

Nelson FONSECA : Oui, c'est un renouvellement, c'est juste décider collectivement de se réengager et réengager la ville dans le dispositif Territoire Engagé pour la Nature. C'est un accompagnement que l'on bénéficie, notamment via l'Agence de l'eau et l'Office français de la biodiversité, qui visent à valoriser les initiatives locales et encourager d'autres territoires à suivre cet exemple.
Les objectifs du label, on les connaît, c'est reconnaître et valoriser les efforts des collectivités en matière de biodiversité, accompagner les territoires, favoriser l'émergence de projets innovants et sensibiliser le grand public. Il faut dire que fort d'un diagnostic, au travers de notre Atlas de biodiversité communale en 2021, d'une part, et les actions de préservation de la biodiversité saluées par le jury du label Ville Fleuries, d'autre part, il est intéressant pour la Commune de renouveler cet engagement.

Monsieur le Maire : Ça fonctionne bien en plus.

Nelson FONSECA : Ça fonctionne très, très bien. On est très bien accompagnés. Ça n'a pas de coût financier pour la collectivité, donc, je vous propose de renouveler notre application.

Monsieur le Maire : Comme on dit, quand c'est gratuit, c'est meilleur. Là-dessus, on est tous d'accord ? Monsieur Rossion, allez-y, je vous en prie.

Pascal ROSSION : Vous allez peut-être me dire que je suis hors sujet, mais je voudrais quand même faire une réflexion sur l'obtention de la quatrième fleur. On peut féliciter en effet les agents des espaces verts pour le travail qu'ils font, mais il y a quand même des anicroches dans ce qu'on peut constater en centre-ville et dans les quartiers sur la qualité de cette quatrième fleur.
Dans le trou de lumière du parc Mésirard, il y avait un mur végétal. Lorsqu'on a obtenu cette quatrième fleur, il était en train de se décrocher par manque d'entretien, ce qui fait que vous avez dû l'arracher de son mur de béton pour que ça ne tombe pas plus bas. Nous nous retrouvons donc avec un mur de béton tout délavé qui fait toute la hauteur du parking Mésirard. En plus, les plantes qui sont au premier étage de ce parking sont complètement grillées et n'ont même pas été enlevées.
Je pense aussi que les équipements de la ville, lorsqu'on a une quatrième fleur, comme les jets d'eau devant le parvis de la gare, ou bien les tulipes qui ne sont même plus éclairées, s'il y en a une sur cinq qui est éclairée, je pensais du moins que cette quatrième fleur récompensait l'entretien des installations de la ville. Il y a aussi place Doguereau, des grilles sur un caniveau qui sont complètement disloquées au passage des piétons. Ça devient même dangereux. Dans les quartiers, on pourrait espérer l'éclairage de nos parcs, mais ce n'est toujours pas le cas. Donc, je suis un peu surpris que, la quatrième fleur, on l'ait obtenue aussi rapidement.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Rossion, merci de ces encouragements pour les services et le travail effectué. Ils apprécieront simplement. Vous comprenez aussi que, franchement, résumer la quatrième fleur en voyant le challenge que c'est à ce que vous venez de résumer, excusez-moi, Monsieur Rossion, ce n'est pas au niveau. Je vous rappellerai simplement que l'entretien du parking, c'est un budget annexe qui est très particulier, ce n'est pas à la charge des espaces verts. Donc, leur mettre ça sur le dos, c'est quand même assez culotté.
On a fait un effort considérable pour candidater pour la quatrième fleur et vous résumez ça à ça. Franchement, c'est un peu à l'instar quand il y avait des émeutes urbaines et que vous publiez un tableau qui était un faux tableau mettant Dreux comme la ville la plus émeutière en France. C'est assez scandaleux ce que vous faites. J'ai l'impression que quand ça ne va pas, ça vous plaît. Mais moi, je suis assez fier de ce qu'on a fait et bravo aux espaces verts, aux services propretés, voirie, parce qu'ils ont fait un super boulot.
Je passe au vote. Vous êtes contre, j'imagine ? Non, vous êtes pour. Qui s'abstient ? Pas de contre ? Voilà.
Unanimité.

21. Mobilité électrique : Avenant N°2 à la Convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public (AOT) pour le déploiement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) sur le territoire communal
Nelson FONSECA

Nelson FONSECA : C'est un avenant numéro deux à la Convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public. C'est un sujet sur les bornes de recharge électrique qu'on est obligés de conventionner avec l'opérateur puisqu'il y a une difficulté technique. On n'a pas pu raccorder une borne sur le parvis du lycée Maurice Viollette. Puisque ce n'était pas raccordable au réseau Gédia, il a fallu se raccorder directement au transformateur du gymnase Maurice Viollette, ce qui aurait fait que l'opérateur n'aurait pas payé la consommation électrique. Donc, on est obligés de passer une convention pour lui faire supporter le coût de la consommation électrique.

Monsieur le Maire : C'est une très bonne idée. Questions et observations là-dessus ? Monsieur Dautrey.

Arnaud DAUTREY : Merci. Je vais revenir sur ce sujet des bornes de recharge, j'aime bien. Cet avenant numéro deux, on ne va pas payer tellement cher à les citer compte tenu du taux d'utilisation de ces bornes de recharge. Elles sont désespérément vides. Je ne sais pas si vous avez un retour, mais il n'y a personne.

Monsieur le Maire : Est-ce que vous avez des chiffres, Monsieur Dautrey, là-dessus ?

Arnaud DAUTREY : Pardon ?

Monsieur le Maire : Vous avez des chiffres ?

Arnaud DAUTREY : Oui, ce sont des chiffres. Je regarde. Je vais vous expliquer pourquoi.

Monsieur le Maire : Allez-y, on vous écoute.

Arnaud DAUTREY : Je vous présente, c'est la carte d'abonnement pour recharger au niveau des bornes de recharge de la ville de Dreux.

Monsieur le Maire : On dirait une carte de la Sécu.

Arnaud DAUTREY : Par curiosité, et vu que je suis écologiste, malgré tout, je vais tester ces installations-là. On trouve très facilement des bornes libres, il n'y a personne. Démontrez-moi le contraire, Monsieur le Maire. Je me gare pour charger 4,9 kW donc pratiquement rien, qui m'a coûté 2,40 euros.

Monsieur le Maire : D'accord.

Arnaud DAUTREY : Je me gare à 20 h. Je reprends la voiture le lendemain à 7 h. Savez-vous quel est le coût d'une recharge globale ? 50 euros. On est facturé 50 euros. Aujourd'hui, les bornes de recharge ne sont pas exploitées. On fait des extensions, mais aujourd'hui, on a un coût et j'aimerais savoir quel est le taux d'occupation de ces bornes-là et quelle sera la redevance que vous toucherez, que vous avez mise en avant sur ces caissons d'exploitation.

Monsieur le Maire : Monsieur Dautrey, vous dites que ce n'est pas utilisé. Je vous demande : « Vous avez des chiffres ? » Vous me dites : « Oui », vous ne sortez aucun chiffre sur le taux d'utilisation.

Arnaud DAUTREY : (Vous non plus), Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Pourquoi vous me dites oui ? Après, ce sont des impressions au doigt mouillé si vous voulez. Je vais vous laisser répondre, mais je ne sais pas pourquoi vous faites... Attendez, je suis en train de vous répondre, Monsieur Dautrey, il faut souffrir d'écouter la réponse. Il faut souffrir d'écouter la réponse parce qu'après, vous me direz que je n'ai pas répondu. Je ne sais pas pourquoi vous faites une fixette sur des... Monsieur Dautrey, retenez-vous. Vous savez, un homme, ça sait se retenir, comme disait Albert Camus. Donc, retenez-vous, simplement monsieur Fonseca va répondre. Simplement... Je laisse Nelson et après...

Sabine FRETEY : Puis-je ?

Monsieur le Maire : Vas-y.

Sabine FRETEY : Pardon, mais suis-je la seule à ne rien comprendre à l'intervention de monsieur Dautrey ? Je suis désolée, mais moi, je n'ai pas de voiture électrique et du coup je n'ai rien compris. Pardon. Est-ce que 50 balles, c'est cher, ce n'est pas cher ? Je ne suis pas sûre, je n'ai rien compris.

Monsieur le Maire : Vous voyez, ça, c'est l'alarme, ça veut dire qu'il faut qu'on fasse une pause. Je n'ai pas voulu rentrer là-dedans parce que moi non plus, mais Nelson, je t'en prie.

Nelson FONSECA : Cette borne-là, c'est très spécifique parce que le Lycée Maurice Violette est dans le quartier NPNRU, c'est nous qui avons souhaité que ces bornes soient à cet endroit-là, puisque ça faisait partie aussi des engagements de la ville dans le NPNRU. Et c'était notre objectif collectif de déployer les bornes sur l'ensemble du territoire communal, puisqu'on veut que tous les quartiers soient équipés en bornes de recharge électrique. Ça, c'est le point numéro un.

Concernant votre question, il ne vous échappe pas, Monsieur Dautrey, que la ville a investi zéro euro et n'a pris aucun risque dans l'installation de ces bornes de recharge électrique, puisque c'est l'opérateur SIIT qui prend tous les risques et vous l'avez contesté peut-être, mais moi, les chiffres qu'ils me donnent, c'est qu'ils ont investi 600 000 euros pour déployer cette offre-là et ils ont pris tous les risques. Je n'ai pas à date de chiffres sur l'utilisation des bornes de recharge électrique, tout simplement parce que ce qui est prévu au contrat, c'est un reporting annuel. Les bornes ont été mises en route au mois de juillet, donc je vous ferai un bilan bien volontiers en juillet, en août ou en septembre quand j'aurai les chiffres.

Concernant la redevance, la majorité de la redevance est fixe, ils nous doivent 500 euros par place de stationnement, qu'elle soit occupée ou pas, par an. Donc c'est très simple.

Monsieur le Maire : Mais vous aviez déjà le contrat, j'imagine. Non, vous êtes intervenu une fois. Monsieur Homps.

André HOMPS : Excusez-moi, Monsieur Fonseca, Arnaud Dautrey n'a pas parlé de ça, il a parlé d'un tarif et d'un tarif qui semble exorbitant. C'est de ça dont il a parlé et c'est là-dessus qu'il faisait une remarque qui était pertinente sur laquelle on peut raisonnablement attendre une réponse.

Nelson FONSECA : Il a son règlement. Le règlement a été voté ici en Conseil municipal. Je n'ai pas le détail de la facturation ou de la surfacturation de cette éventuelle occupation. Si c'est le cas, faites une réclamation auprès de l'opérateur. Ce n'est pas nous qui encaissons, il faut être très clair. Moi je veux bien qu'on regarde ensemble, Monsieur Dautrey, s'il y a une surfacturation, je veux aussi la comprendre.

Aïssa HIRTI : Effectivement, la demande de monsieur Dautrey était très simple. Il a une facture à 50 euros alors que logiquement, elle devrait être à 20 euros et non 50 euros.

Aïssa HIRTI : Ce truc-là, de toute façon, c'est une arnaque, on vous l'a dit dès le... Mais si, c'est une arnaque. C'est une arnaque sur une concession de 15 ans, vous le savez très bien. Vous avez voulu

favoriser cette société et c'est une grosse arnaque pour les Drouais.

Monsieur le Maire : Merci.

Aïssa HIRTI : Et arrêtez de nous couper la parole, on ne vous coupe pas la parole. Arrêtez de nous couper la parole. Arrêtez d'être hautain.

Monsieur le Maire : L'entreprise pourrait considérer que ce sont des propos diffamatoires, c'est tout. Il faut utiliser des termes un peu plus choisis peut-être.

Aïssa HIRTI : On a des questions à poser, on s'interroge sur des délibérations et vous devez nous répondre. Point barre.

Monsieur le Maire : Je vais vous répondre, Monsieur Hirti. Madame Archambaudière, allez-y.

Florence ARCHAMBAUDIERE : À l'époque, nous avions voté contre cette concession parce qu'on considérait que 15 années, c'était énorme. Ce qui me gêne, c'est que là, Arnaud Dautrey nous explique qu'il a payé 50 euros pour faire le plein électrique de sa voiture. Je voudrais savoir si à un moment donné, avant de choisir le concessionnaire, vous vous êtes intéressé par les tarifs parce que quand on est... Non, mais c'est important. Autant sur Gédia, les 160 euros, vous dites : « C'est important que ça revienne aux Drouais. » Quand on installe ce genre de matériel, normalement on s'enquiert du tarif que vont payer les Drouais. On ne peut pas se dire : « Je m'en fiche si c'est deux fois plus cher, après tout... »

Monsieur le Maire : Je pense qu'il va falloir qu'on bosse un peu plus les conseils municipaux, Florence.

Florence ARCHAMBAUDIERE : Non, mais là, on a besoin d'avoir une réponse.

Monsieur le Maire : Vous vous rendez compte qu'on en arrive quand même à monsieur Dautrey qui fait une déclaration, disant : « J'ai payé 50 euros, je n'ai aucun contrôle dessus, je n'en sais rien. » Il dit : « J'aurais dû payer 20 euros », il y a un service après-vente, vous les appelez. On est au Conseil municipal et vous reprenez ces propos en disant : « Vous vous rendez compte, il a payé 50 euros. » Ça y est, c'est bon, stop. Excusez-moi, stop.

Florence ARCHAMBAUDIERE : Donc on n'a pas de réponse.

Monsieur le Maire : Il y a un service après-vente. Je vais me ramener en disant : « Moi j'ai acheté un vélo, il était crevé, à Décathlon, vous vous rendez compte...» Non, mais il faut arrêter, là. On va essayer de redescendre sur Terre.

Florence ARCHAMBAUDIERE : On parle d'une concession de 15 ans.

Valentino GAMBUTO : Nos décisions municipales, nos votes.

Monsieur le Maire : Non.

Florence ARCHAMBAUDIERE : Si !

Monsieur le Maire : Il ne faut pas transformer le sujet.

Florence ARCHAMBAUDIERE : On ne transforme pas.

Monsieur le Maire : Monsieur Dautrey nous dit : « J'ai payé 50 euros, j'aurais dû payer 20 euros. » Il y a un service après-vente, au bout d'un moment, il faut arrêter, là.

Florence ARCHAMBAUDIERE : C'est une question.

Monsieur le Maire : Vas-y si tu veux répondre, mais au bout d'un moment.

Nelson FONSECA : Je vais être très rapide. Sur le territoire, vous avez la possibilité de recharger votre voiture ailleurs que sur les installations SIIT. Parce qu'il ne vous échappe pas, Monsieur Gambuto, que le dimanche, vous pouvez aussi recharger votre voiture électrique sur le parking de Cora, de LIDL, de Leclerc. Et donc si SIIT est trop cher, je pense comme vous, Monsieur Dautrey, que les clients iront voir ailleurs. Pour moi, ce que vous m'indiquez, le tarif est anormal. Je vous invite, encore une fois, à reprendre les délibérations, à regarder le tarif, mais il y a visiblement un problème. Il faut contacter le service client. D'abord, ce n'est pas une concession, parce qu'il faut faire attention aux mots, c'est une indemnité d'occupation du domaine public. Oui, 15 années, parce que vous avez un opérateur qui a porté un investissement de 600 000 euros, et que sa rentabilité n'arrive qu'au bout de la dixième année. Voilà, c'est juste un calcul économique. Mais le mieux aurait peut-être été de ne rien faire.

Monsieur le Maire : Et je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Majorité, 8 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE (pouvoir à Pascal ROSSION), Chérif DERBALI (pouvoir à Arnaud DAUTREY), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE et **4 abstentions** Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY, Carine GENTIL (pouvoir à Sabine FRETEY),

Je vous remercie. Allez, on termine avec toi, Nelson, et après, on fera une petite pause bien méritée.

22. Stratégie mobilité : mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat de vélos classiques et de vélos à assistance électrique (VAE)
Nelson FONSECA

Nelson FONSECA : Oui. C'est la troisième phase ou le redit pour la troisième fois de la stratégie mobilité avec un dispositif d'aide à l'achat des vélos classiques et vélos assistance électrique. Nous souhaitons renouveler l'expérience pour une troisième année consécutive. Petit bilan, ce sont les chiffres arrêtés au 31 octobre 2024. Nous avions budgété 33 000 euros. On a attribué au 31 octobre 2024, 89 primes. Nous en sommes à 21 841 euros de subventions. On a signé avec monsieur le Maire, d'autres primes depuis. On va arriver à la centaine de primes sur l'année. Je vous propose de renouveler ce dispositif en y ajoutant, une fois n'est pas coutume, un dispositif supplémentaire en allouant... C'est parce qu'on a écouté aussi les Drouais qui nous disent que c'est parfois dangereux de circuler à vélo dans cette ville. Il est proposé d'allouer un budget supplémentaire pour les dispositifs de sécurité, c'est-à-dire casque, gilet, lumière réfléchissante. Je vous demande d'approuver cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci, Nelson. Allez, Madame Frétey, je vous en prie, allez-y.

Sabine FRÉTEY : Oui. En 2023, le prix moyen du vélo qui avait été financé, c'était en gros 232 euros. En 24, on est à 245, donc c'est un petit peu plus. Mais là, si je fais mon calcul, on va tomber à 133 euros, le vélo. Oui, ça fait 20 000 divisé par 150 primes. Du coup, je suis un peu étonnée quand même qu'on retombe alors qu'on était plutôt sur moins de primes, mais peut-être plus grosses. Et là, on a plus de primes finalement, mais beaucoup plus petites. Ça m'étonne.

Monsieur le Maire : Allez-y, Monsieur. Ah, bon. Faites vos politesses entre vous, allez-y. Monsieur Gambuto, allez-y.

Valentino GAMBUTO : Ça ne nous empêche pas de dire les choses, même s'il y a redit. Écoutez, moi, je vais rester cohérent par rapport à mes déclarations des deux premières fois, sinon ça vous

décevrait. Je vous dis, à l'époque, je parlais d'une fausse bonne idée. Là, je vous dirais que ça part d'un bon sentiment, mais on reste convaincus que ça ne sert pas la cause. D'ailleurs, si on regarde bien, et là, c'est dans du ressenti, donc ne relevez pas ça, mais là, il y a plus de 200 vélos qui ont été financés grâce à cette opération. Bravo, mais moi, je n'ai pas le sentiment qu'il y ait 200 vélos en plus qui circulent dans la ville de Dreux, grâce à votre opération, puisqu'il n'y en a qu'une poignée qu'on voit, malheureusement, circuler.

La vérité, il y a un peu de sérieux dans ce que je dis, même si je le dis avec un peu d'ironie. La vérité, c'est que pour donner envie aux gens de faire du vélo, et c'est une bonne chose et c'est une bonne politique, il faut aller plus loin, c'est surtout par la sécurité qu'on va leur donner. Dans le cadre des voies cyclistes, qu'elles ne soient pas en pointillés, c'est-à-dire qu'il y a du travail de fait, mais quand vous passez d'un endroit à l'autre, il faut traverser un endroit plus dangereux, ça ne rassure pas. Et encore moins, les débutants, les novices en vélo. C'est-à-dire que ceux qui sont un peu plus habitués, ils y vont, mais ceux qui n'ont pas fait de vélo depuis longtemps ou ceux qui veulent s'y mettre, ils ne sont pas rassurés avec nos pistes cyclables. Donc, c'est vraiment autour des pistes cyclables, de tout ce qui est sécurité à mon avis, qu'il faut mettre notre énergie, sinon là, ça ne va répondre qu'à des envies...

Je vous avais dit, c'était tentant, il y a cet effet d'aubaine, de se dire : « Je m'achète un très beau vélo, je récupère 400 euros, ça vaut le coup. » Sauf que ça ne répond pas à l'attente, et je sais que c'est votre objectif, de faire que les gens circulent plus en vélo dans la ville et qu'il y ait moins de pollution, qu'il y ait moins de trucs. Donc encore une fois, ça part d'un bon sentiment, mais il faudrait mieux aller vraiment vers la sécurité. Peut-être que dans la proposition, il y a une petite parenthèse que je trouve intéressante, c'est celle sur les éléments de sécurité, de dire : « Pour vous rassurer, on vous aide sur les casques, les gilets, etc., et tout », parce que c'est aussi une façon de leur donner envie et aussi de les raisonner. Pour le vélo, ce n'est pas une bonne idée.

Monsieur le Maire : Allez, Monsieur David, je vous en prie.

Maxime DAVID : J'ai une question similaire, c'est que l'enveloppe diminue et on attend plus de primes. Donc, ça veut dire que le moyen de s'en sortir, c'est de baisser la prime moyenne, ce que je trouve dommage puisque ça semble fonctionner. Et même si ça fait déjà quasiment deux ans, si je ne me trompe pas, on est encore dans la phase où il faut muscler le dispositif pour qu'il s'ancre vraiment. Donc, je trouve ça dommage, si c'est vraiment ça, d'être au point de baisser la prime moyenne.

Ensuite, le bon point, c'est quand même l'élargissement aussi aux vélos de seconde main. Pour le coup, c'est vraiment une belle extension. C'est assez innovant. Je trouve que pour le coup, là, on a un dispositif qui commence à être vraiment à la pointe de ce qui peut se faire dans d'autres collectivités, villes ou régions ou autres. Je trouve que ça commence vraiment à avoir une forme de qualité. Et effectivement, sur le petit bonus sur les instruments de sécurité, ça ne mange pas de pain, mais ce n'est pas vraiment le cœur du problème. Le cœur du problème, c'est... Ce n'est pas en achetant un casque ou des jambières ou peu importe que ça va mettre les gens plus en sécurité si les pistes elles-mêmes ne le sont pas. Donc, je trouve que c'est mettre un pansement sur le vrai problème. On avait déjà dit à l'époque que l'augmentation du kilométrage de voies cyclables dans la ville était quand même un paravent, puisqu'il ne s'agissait pas de repeindre sur la chaussée, des symboles de vélo pour recréer une piste cyclable, et qu'il fallait faire ce vrai choix de priorisation des flux suivant certains axes.

Et là, je reviens à ce qui a déjà été évoqué dans le précédent Conseil, mais dont on n'a pas vraiment encore vu la couleur, c'est ce plan de circulation qui permettrait de prioriser et de spécifier des voies pour du cyclable et notamment des voies qui relieraient les quartiers au centre-ville, parce qu'il y a aussi des enjeux de géographie, de topographie, qui font que venir en vélo, si on n'est pas en plus sur une piste de sécurité et se taper une montée où les voitures accélèrent et autres, ce n'est pas forcément très engageant. Donc, il y a un vrai enjeu à créer un réseau de pistes cyclables intelligent, et là, les enjeux de sécurité se régleront d'eux-mêmes. Mais en tout cas, sur la question des budgets,

j'aimerais bien une réponse, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire : D'autres questions ou pas ? Allez, Nelson, je t'en prie.

Nelson FONSECA : À date, des informations que l'on vous a transmises ce soir, on a bien attribué 21 841 euros, ce qui correspond à 89 primes. Si on fait 21 841 divisé par 89, ça fait bien 245 euros de primes par vélo acheté. Le budget alloué, pourquoi 33 000 euros ? Parce que l'année dernière, on avait alloué une enveloppe de 50 000 euros que l'on n'a pas consommés, puisqu'on a consommé autour de 33 000 euros. Donc, on s'est dit : « On va repartir sur un budget constant. » Sur l'année précédente, on avait budgété 50 000 euros qui n'ont pas été consommés, pour des raisons presque de logique. On ne savait pas sur quel calibre on allait partir la première année. La deuxième, on a ajusté. Sur la troisième, on propose de rester sur le même budget.

Sur la fausse bonne idée, Monsieur Gambuto, on n'est pas d'accord. Ça peut arriver parfois qu'on ne soit pas d'accord sur ces sujets-là, bien sûr. On partage tous le constat sur la nécessité aussi, pour répondre à monsieur David, de faire certains choix politiques courageux, comme d'autres collectivités l'ont fait pas très loin de nous. Je pense à la ville de Chartres, notamment. J'en profite pour faire un tunnel pour vous inviter tous, le samedi 11 janvier, à un débat avec nos concitoyens sur le schéma directeur des mobilités durables. C'est suite à un premier diagnostic qui a été réalisé à l'automne. Et ça sera le matin, à 11 h, puisque je vois qu'on me demande. Un samedi matin, 11 h. Et non pas un mardi après-midi, à 14 h, afin de permettre à tout le monde et le plus de monde possible d'être présent à ces échanges.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres questions ? Allez, on passe au vote avant la pause. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Monsieur Gambuto, madame Frétey... Non ? On est tous fatigués.

Sabine FRÉTEY : On peut recommencer, s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Majorité, 4 voix contre : Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL (pouvoir à Sabine FRETEY), Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY

Je vous remercie. Je fais une pause de cette séance du Conseil municipal et on reprend dans 10 bonnes minutes. Ça vous va ? Il est quelle heure, là ? La régie est prête. La régie est prête ? C'est bon, la régie est prête. On m'a dit : « Est-ce que tu peux accélérer ? » J'ai dit : « Je ne suis pas tout seul à décider. » On a de vrais sujets, c'est un sujet important, donc on prendra le temps qu'il faudra. Il n'y a pas de souci.

Allez, je reprends la séance du Conseil municipal de ce jour. Est-ce que tout le monde a pris sa place ? C'est bon ? Monsieur Gambuto, j'attends. Ah oui, Josette Martin était un peu fatiguée donc elle me donne pouvoir, c'est ça ?

Monsieur le Maire : Non à Madame Barbe, pardon, excuse-moi. On va faire au mieux, Hélène, ne t'inquiète pas. Allez, on passe à la dimension numéro 23 sur 53.

Ressources Humaines :

23. Rapport d'information sur le Rapport Social Unique 2023
Caroline VABRE

Monsieur le Maire : 23 sur 53, on avance plus vite que prévu, finalement, tu vois. Allez, Caroline, on t'écoute pour le rapport social unique, ville année 2023.

Caroline VABRE : Bonsoir à tous, j'ai neuf délibérations à vous proposer ce soir. La première étant une prise d'acte, je vous rappelle qu'on ne vote pas sur le RSU. Le RSU, vous le savez, c'est le rapport social unique. C'est une obligation pour les collectivités de le présenter chaque année depuis 2021. On parle à N-1, il s'agit ce soir de vous présenter le bilan sur l'année 2023. Deuxième petite précision, les données qui sont collectées sont des données obligatoires. Il n'y a pas de choix émis par la collectivité sur ce qui vous est indiqué dans ce RSU. Ce sont les données qui doivent être obligatoirement soumises. Je vous propose de répondre à vos questions si vous en avez parce que vous tous eu connaissance du rapport.

Monsieur le Maire : Monsieur Fontaine, je vous en prie.

Laurent FONTAINE : Je vous remercie. Effectivement, le rapport nous a été présenté en commission. On m'a posé la question quand on a préparé le Conseil, mes camarades m'ont posé cette question. On avait l'impression qu'il y avait effectivement moins d'accidents, mais que les arrêts étaient plus longs, ce qui aura d'ailleurs un impact sur la délibération qui suit, la délibération 24. Est-ce qu'on sait expliquer ce délai qui a augmenté ? Parce qu'après, globalement, les chiffres d'absentéisme entre 2022 et 2023 sont quand même en nette amélioration.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Fontaine. Qui voulait intervenir ensuite ? Monsieur David. Je vous laisse éteindre votre micro, Monsieur Fontaine, s'il vous plaît. Monsieur David, je vous en prie. Merci.

Maxime DAVID : Effectivement, c'est le rendez-vous annuel de la politique RH de la ville. Je me suis amusé à regarder le RSU de l'année précédente, 2022, pour justement comparer certains indicateurs. On voit que certains s'améliorent, ça a été dit, les accidents passent de 37 recensés en 2022, à 31 en 2023. L'absentéisme qui était l'équivalent de 43 jours par agent en moyenne en 2022 est à 29 jours en 2023 donc la baisse est sensible. On peut quand même s'interroger sur le fait que 29 jours, ça reste quand même élevé. On constate aussi que le nombre d'agents en situation de handicap passe de 34 en 2022 à 38 en 2023, donc là aussi, c'est plutôt encourageant. On constate à l'inverse, certains indicateurs qui s'aggravent. Je pense, au jour de grève, on était à 56 en 2022, on est à 88 en 2023, c'est assez colossal comme augmentation. À l'inverse, on a le budget de formation qui est passé de 290 000 euros en 2022 en budget à 177 000 euros en 2023, donc une nette diminution du budget alloué à la formation. Et pourtant, dans le même temps, et malgré les alertes budgétaires sur la masse salariale de la ville, on constate toujours une augmentation du nombre d'agents. On passe de 620 en 2022 à 637 en 2023, ce qui d'ailleurs fait passer la part des charges de personnel dans le budget de fonctionnement de 50 % en 2022 à quasiment 53 % en 2023.

Quand on sait que c'est ça l'élément clé pour maîtriser nos finances pour l'élaboration du budget, ça peut nous inquiéter. Je voulais juste proposer à l'Assemblée et au public ces constats. Peut-être que ça appellera des commentaires de votre part. Il y a des points qui s'améliorent, d'autres qui s'aggravent. Je pense que c'est toujours intéressant d'avoir ce regard et j'aimerais bien avoir vos explications. Merci.

Monsieur le Maire : Allez, Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Effectivement, on peut noter des indicateurs en amélioration. Toutefois, il faut bien lire les chiffres. Il joue au téléphone, donc j'attends qu'il arrête.

Monsieur le Maire : Monsieur Hirti, comme les femmes, je peux faire deux choses à la fois. Je vous écoute et je regarde une note sur mon téléphone. Mais allez-y, je vous en prie. Vous avez fini votre prise de parole, Monsieur Hirti ?

Aïssa HIRTI : Non, je n'ai pas fini, mais j'attends que vous terminiez.

Monsieur le Maire : Je vous écoute, Monsieur Hirti, ne vous inquiétez pas. Allez-y, je vous en prie.

Aïssa HIRTI : On note également une sanction de deuxième groupe en 2023 alors qu'on sait qu'il y a de gros malaise dans votre organisation, on sait qu'il y a des agents qui sont absents, qui ne viennent pas travailler, notamment votre directeur de cabinet. On se demande où il est aujourd'hui. Encore ce soir, il est où ? 177 000 euros pour la formation, est-ce que ça comprend la cotisation CNFPT ou c'est les 177 000 qui sont alloués par la ville ? Et à l'intérieur des 177 000 euros, vous avez les coûts de formation du directeur de cabinet. On ne sait pas qu'est-ce qu'il fait aujourd'hui, toujours pas.
Et puis, sur les accidents de travail, les accidents ont effectivement diminué, mais le nombre de jours a augmenté et effectivement, il y aura une conséquence sur le taux AT qu'on va voter juste après cette délibération. En fait, on voit bien que vous avez énormément de mal à gérer l'organisation, les plannings de travail de vos collaborateurs et vous n'avez aucune politique de prévention pour pouvoir diminuer, voire résorber les accidents du travail. Parce qu'on a juste des chiffres, on n'a pas la pathologie des accidents. Tout ça démontre encore une fois votre gestion laxiste des agents.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Hirti. Monsieur Homps.

André HOMPS : Je voudrais juste savoir, est-ce que vous avez une explication pour le nombre de jours de grève en augmentation sensible, d'une part, et d'autre part, rappeler que dans la trajectoire budgétaire qui nous avait été présentée pour les quatre et cinq prochaines années, effectivement, les frais de personnel devaient rester autour de 50 % et non pas monter à 52 %.

Monsieur le Maire : Je vous ai déjà répondu dans la conception là-dessus, mais on y reviendra bientôt, ne vous inquiétez pas. Monsieur Hirti, il faut éteindre votre micro pour que Madame Vabre puisse vous répondre.

Caroline VABRE : D'abord, ce RSU, en effet, c'est toujours très intéressant et c'est ce qui nous permet après d'élaborer des stratégies ou en tous les cas d'essayer de répondre au maximum aux difficultés qui sont présentées à notre collectivité, difficultés qu'on retrouve au niveau national. Je commence par vous, Monsieur Homps, si vous voulez bien. Les jours de grève, c'est national, il y a une augmentation des jours de grève, c'est aussi une façon qui est importante de respecter. Pour nos agents de la collectivité, c'est un droit qui se vaut de respecter. Je n'ai pas d'explication particulière sur le motif du jour de grève si ce n'est de suivre les mouvements nationaux qui ont lieu. Donc, ça justifie l'augmentation des jours de grève.

Monsieur Fontaine, votre remarque est que vous aviez déjà formulé de la commission, elle est exacte. C'est-à-dire qu'on a moins d'accidents de travail, mais ils sont plus longs. Ça peut nous indiquer que ça peut être un facteur de gravité ces accidents de travail. Donc ça, c'est un élément qui est important pour nous. On a une collecte de données qui se fait depuis que j'ai repris la délégation plus précise avec, vous le savez, un conseiller de prévention qui met en place beaucoup de choses au sein de la collectivité.
Ça passe par plein de choses que je ne vais pas détailler ce soir, mais notamment sur des formations en interne, sur des semaines de sensibilisation, sur tout ce qui est prévention des risques qu'on a remis à jour. C'est des petites choses, mais c'est en faisant des petites choses qu'on continue d'évoluer. C'est remettre à jour toutes les trousses de santé, par exemple. C'est parti de tous ces actes. Et puis, dans les grands projets à venir, c'est la mise en place du « Pas Pré acte" qui va permettre justement de collecter toutes ces données et d'avoir une vraie ligne de conduite pour les années à venir. Mais moins d'accidents de travail, c'est déjà important de le noter et vous l'avez noté, en effet, ils sont plus longs. Donc, on arrive à les réduire. Il faut maintenant qu'on travaille sur la raison de ces arrêts.

Monsieur David, je n'ai pas entendu de question dans vos observations, si ce n'est de relever les chiffres qui sont justes. Vous avez tout à fait indiqué qu'on était passé de 37 à 31, qu'on est à 29,4 jours, c'est un peu plus de 29. Le taux de handicap dont on peut se satisfaire, parce qu'on est à 7,26 au sein de la collectivité, l'obligation est de 6 %. Donc ça, aussi ça fait partie des choses qui sont intéressantes, Pas de question dans vos observations qui sont justes. Je pourrais vous transmettre, si vous le souhaitez, le PowerPoint qu'on avait préparé pour la commission qui permet de reprendre ces chiffres et de les constater ce qu'on fait tous collectivement et c'est une prise d'acte, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Je vous demande de prendre acte du Rapport Social Unique de la ville pour 2023. On passe à la 24 : Adhésion au contrat d'assurance groupe.

Prend acte

24. Adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit par le centre de gestion d'Eure -et Loir)
Caroline VABRE

Caroline VABRE : Les contrats d'assurance groupe, là aussi, je ne vais rien vous apprendre ce soir, il faut qu'on constate collectivement tout de même que beaucoup de collectivités aujourd'hui ne sont plus assurées. Vous le savez, il n'y a que deux grands groupes qui assurent encore les collectivités. On peut se satisfaire, mais je pense que c'est une satisfaction quand même de savoir qu'on est toujours assuré sur notre collectivité, qu'on a toujours une proposition d'assurance et ce n'est pas rien, me semble-t-il.
En revanche, effectivement, il faut qu'on constate l'augmentation du taux, puisqu'on va passer à 3,88 %, ce qui est important. On était à 2,12 %, on passe à 3,88 %. C'est une augmentation qui est imputée à toutes les collectivités. Je rappelle, par exemple, pour le CCAS, qu'il y a une très grosse augmentation qui ne va pas être impactée cette année puisqu'elle était faite l'année précédente. Pourquoi est-ce qu'on passe au contrat d'assurance statutaire ? Parce qu'il arrive à échéance au 31 décembre 2024 et qu'on se doit de renouveler pour quatre ans.
En revanche, ce qui est bien, c'est qu'on a pu négocier des taux fixes pendant les deux prochaines années. C'est-à-dire que ce taux de 88, il ne va pas bouger. Et puis, ce que je peux vous dire aussi, sans grandement m'avancer, c'est qu'on est évidemment en train de collecter les données pour le RSU 2024 puisqu'en réalité, on est en fin d'année et qu'on va avoir une amélioration, mais qui aura un effet à retard sur N+2. Donc là, il faut constater ce taux de 3,88 qui est aussi la résultante de la présente politique ou présent constat.

Monsieur le Maire : Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : C'est une conséquence de votre gestion. Vous ne pouvez pas dire que toutes les collectivités vont se retrouver avec le même taux à 3,88, parce que le taux est calculé en fonction de la sinistralité. Vu notre forte sinistralité, le taux augmente de 2,12 à 3,88 au 1er janvier 2025 et vous parlez d'un surcoût de 179 000 euros dans la délibération . Donc, est-ce que la prime est bien de 215 000 plus un surcoût de 179 000 ? C'est bien ça ?

Monsieur le Maire : Merci. Autre question ? Monsieur David.

Maxime DAVID : C'est simplement un commentaire de rebond, mais c'est ce que tu m'as dit, c'est bien une double conséquence, à la fois le national, une dynamique, c'est de plus en plus compliqué d'assurer les collectivités, mais aussi un contexte local qu'on paye à retardement, si j'ai bien compris aussi. Il n'y a plus qu'à espérer que l'effet cloche vaille aussi par ça et que dans un ou deux ans, ça aille mieux.

Monsieur le Maire : Comme vous avez été très soft sur les prises de parole, je ne rebondis pas.

D'autres questions là-dessus ? C'est bon ? Caroline, tu veux dire un mot.

Caroline VABRE : C'est exact ce que vous avez dit.

Monsieur le Maire : Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Majorité, 6 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE (pouvoir à Pascal ROSSION), Chérif DERBALI (pouvoir à Arnaud DAUTREY), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN et **4 abstentions** Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY, Carine GENTIL (pouvoir à Sabine FRETEY),

Je vous remercie. On passe au point 25 : Convention d'adhésion à la prestation facultative.

25. Adhésion à la convention de mise à disposition d'un travailleur social du CDG D'Eure -et-Loir
Caroline VABRE

Caroline VABRE : C'est une délibération qui est importante dont on a discuté avec les organisations syndicales. Vous le savez, depuis plusieurs années, la collectivité avait la chance de pouvoir disposer de 50 % du temps de l'assistante sociale qui est au CCAS. C'est une personne aujourd'hui qui souhaite rester dans la collectivité, mais exercer d'autres fonctions, qu'on a appris son départ et on ne peut qu'encourager aussi chacun à poursuivre son évolution professionnelle. En tout état de cause, l'idée, c'était surtout de pouvoir préserver cette dotation qui n'est pas une obligation, qui pour moi est une absolue nécessité, mais qui n'est pas une obligation d'une assistance sociale.
Pour pallier cette difficulté, je vous propose ce soir de conventionner avec le centre de gestion 28 qui va mettre à disposition une assistance sociale. Ce n'est pas satisfaisant, ce n'est pas ce que je souhaiterai. Ce que je souhaite, c'est bien évidemment qu'on puisse retrouver une assistante sociale de la qualité de celle que nous avions. Je sais qu'elle était très appréciée par les agents. Aujourd'hui, compte-tenu du temps imparti, je ne peux pas faire autrement si on veut que la collectivité préserve cette assistance sociale. Simplement ce que la convention prévoit et c'est sur quoi on a particulièrement insisté avec Monsieur le Maire, c'est que l'assistante sociale puisse être présente sur site. C'est-à-dire que ce ne sont pas les agents qui vont se disperser pour aller chercher l'assistante sociale, c'est bien l'assistance sociale qui va venir sur site. C'est l'objet de cette convention de 16 000 euros à peu près.

Monsieur le Maire : Questions ou observations là-dessus ? Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Ce serait juste une observation et une explication de vote, puisqu'habituellement lorsqu'il s'agit de ce type de convention ou d'embauche, on s'abstient dans le meilleur des cas. Mais là, ça nous semble tellement essentiel qu'on votera pour.

Monsieur le Maire : Monsieur David, je vous en prie.

Maxime DAVID : Je rebondis sur le commentaire que vous avez fait sur le coût. Peut-être que ce sera intéressant, j'entends bien que ce n'est pas l'idéal de ne pas avoir un agent en propre, mais peut-être voir cette année si ça répond aux besoins et si c'est le cas, on a un coût qui est quand même…

Monsieur le Maire : C'est un vrai sujet qu'on a évoqué ensemble. Effectivement, on fera le bilan dans les prochains mois, voir l'efficacité, parce que le prix journalier est important, mais en réalité, il y a du travail en back-office qui est important. Si ça donne satisfaction, ça ne me semble pas une solution forcément mauvaise, mais on fera le bilan. Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Effectivement, c'est regrettable que l'assistante sociale en poste a décidé de voir d'autres horizons. Toutefois, dans ce que vous nous proposez, si j'ai bien compris la convention, l'assistante sociale du CDG interviendra par vacations journalières de 7 heures par mois. Donc, ça veut dire combien de vacations par mois ? Vu le malaise des agents, est-ce que c'est suffisant pour accompagner les agents en souffrance dans la collectivité ?

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Hirti. D'autres questions ? Caroline.

Caroline VABRE : Vous avez bien compris, c'est bien deux vacations par mois, deux journées de 7 heures par mois. Peut-être pour vous donner un chiffre : En 2024, l'assistante sociale qui était présente sur site, elle a accueilli 41 agents de la ville et sept agents du CCAS, soit 48 agents en total, sachant qu'il y a eu un congé maternité. Effectivement, il faut qu'on voie si ça répond suffisamment au besoin ou pas et si, comme l'a indiqué Monsieur le Maire, c'est intéressant. En tous les cas, ce n'était pas le choix au départ, mais peut-être que ça peut être intéressant de voir si ça satisfait.

Monsieur le Maire : Messieurs-dames, je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie. On passe à la police municipale avec une nouvelle indemnité spéciale de fonction, c'est valable au 1er janvier, je crois.

26. Mise en place du nouveau régime indemnitaire de la police municipale
Caroline VABRE

Caroline VABRE : Il s'agit là de se mettre en conformité réglementaire suite au décret du mois de juin 2024 qui va modifier le calcul du régime indemnitaire de la police municipale. On a l'obligation de le faire puisque ce régime antécédent n'existera plus au 31 décembre 2024. Ce que je peux vous indiquer, c'est qu'il y a eu un gros travail des ressources humaines de façon à s'assurer que personne, aucun des policiers municipaux, quel que soit son grade ou sa fonction, ne perde en termes d'indemnité. Donc, c'est tout un savant calcul qui a été fait, et notamment, l'idée étant de limiter la part variable en fonction du cadre d'emploi pour qu'il n'y ait pas de risque de perte de salaire pour nos agents de la police municipale.

Monsieur le Maire : On a fait une réunion à ma demande auprès des policiers municipaux pour qu'elle puisse être rassurée par rapport au cadre indemnitaire qui était nouveau. On avait les capacités à les rassurer que personne ne perde de l'argent. Il y a une évolution pour certains qui évolue entre 37 euros et 102 euros, selon le grade, l'ancienneté, etc. Les augmentations sont minimes, mais c'est dans le cadre réglementaire. Questions là-dessus ? Monsieur Gambuto, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO : Dans ce cas, dans d'autres cas aussi, moi, je regrette l'époque où on avait l'avis des personnes intéressées, l'avis du personnel. Et là, ça aurait été intéressant d'avoir l'avis des policiers. Je serais beaucoup plus à l'aise de voter pour en sachant que ça répond à leurs attentes plutôt que le faire comme ça, un petit peu dans le vide, même si vous dites…

Monsieur le Maire : Vous avez raison, on va vous répondre là-dessus Monsieur Gambuto. Je les ai vus personnellement et Caroline également. Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : C'est une bonne chose pour la police municipale, il était tant attendu ce décret et vous nous avez assuré qu'il n'y aura pas de perte de rémunération pour les agents de la ville.

Monsieur le Maire : Merci. Parce que c'était une question, dès que le décret est sorti, qui est venue sur la table tout de suite évidemment. On a fait nos calculs, on a essayé de les voir. Je les ai vus personnellement, Caroline aussi et Madame Hong également, donc il n'y a aucune perte. Certains voient une petite évolution également. Mais ils sont très satisfaits, il n'y a pas de difficultés là-dessus. Caroline, excuse-moi.

Caroline VABRE : Vous avez raison. Là en l'occurrence, spécifiquement sur ce sujet, c'est une application réglementaire. Vous avez raison, on peut envisager si d'autres cas comme ça se présentaient.

Monsieur le Maire : Simplement, tu as raison, Caroline, on applique le nouveau cas réglementaire, mais si on avait appliqué sans utiliser les dérogations permettant de s'assurer que chacun ne perde pas d'argent, certains auraient perdu de l'argent. Donc, on a fait en sorte qu'au minimum, ils ne perdent pas d'argent. Je crois que la majorité voit une petite évolution. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Merci pour eux. On passe aux prestations d'action sociale en faveur des agents.

27. Mise en place des prestations d'action sociale en faveur des agents retraités et médaillés
Caroline VABRE

Caroline VABRE : Là, c'est simplement la délibération qui valide le fait d'avoir remis en place les médailles et d'honorer nos retraités et plus quelques petites actions nouvelles qu'on a mises en place. L'idée, c'est un modeste présent, c'est certain, sans doute que vous allez le dire, mais en tous les cas, c'est quand ils ont un départ en retraite ou une remise de médailles, qu'on puisse leur offrir un petit présent de la ville, certes modeste, mais c'est aussi une façon de fêter leur départ et de les remercier pour leurs années de service. Donc, c'est l'objet de cette délibération. Vous avez en plus un tirage au sort qui est fait lors de la semaine de la QVSCT, c'est toute cette semaine qu'on a initié l'année dernière autour de la santé au travail justement, tout ce qui est accident de travail. Il y a cette semaine-là où on fait un tirage au sort entre les agents qui participent. C'est l'objet de cette délibération.

Monsieur le Maire : Il est arrivé dans le passé que certains agents, qui avaient fait des 40 - 42 ans, partent des fois sans être remerciés, tout simplement. Selon leur ancienneté, il y a des niveaux plus ou moins différents. Ça a été vu avec la DRH pour que ce soit souvent moi-même, où un élu se déplace et qu'on offre un petit pot et qu'on les remercie, parce que 42 ans, on ne va plus trop le voir ça, en collectivité, ça va devenir de plus en plus rare. Et puis, ce sont souvent des gens qui sont un peu à l'ancienne, qui étaient très, très engagés, qui sont très appréciés de leurs collègues. J'ai quelques souvenirs d'Alain Perrussel, des gens comme ça. Ce sont des gens qu'il faut remercier parce que c'était des marqueurs de la collectivité. Il était venu ici d'ailleurs. Questions et observations là-dessus ? Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Effectivement, c'est de bonne nature pour les agents de la commune. Toutefois, je profite de cette délibération parce que vous avez supprimé la convention de restauration avec la ville de Vernouillet et on voulait savoir ce que vous avez mis en place ou ce que vous comptez mettre en place à défaut.

Monsieur le Maire : Ce n'était pas l'objet de la délibération, mais si Caroline veut vous répondre, elle va vous répondre là-dessus.

Caroline VABRE : Oui, ça n'a absolument rien à voir avec la délibération quand même, il faut le noter. Néanmoins, je vais redire ce que j'ai déjà dit très rapidement, cette convention de restauration bénéficie à 20 agents de la collectivité, on est plus de 600. C'est important pour ces agents, c'est certain, mais le coût représenté par le fait que la collectivité paie intégralement la cantine, il est exorbitant. Et moi, je trouve, à titre personnel, je vais être très transparente avec vous, que c'est une iniquité, vraiment. C'est-à-dire que ceux qui amènent leurs gamelles tous les jours, ils n'ont absolument pas de participation.
En revanche, et c'est vrai que c'était une habitude prise par cette collectivité, donc il s'agit d'être précautionneux vis-à-vis de ces agents et sans doute qu'on a manqué de précaution pour le coût, mais cet argent qui va être récupéré est intégralement récupéré au service de la collectivité par plusieurs actions qui vont être mises en place. La première, c'est de recenser les lieux de restauration au sein de la collectivité et de les doter à minima d'un frigo, d'une micro-onde, d'un espace de restauration qui soit plus adapté. Et puis, grâce à cet argent récolté, on va mettre en place en tous les

cas davantage d'actions au service des agents. Par exemple, on propose le temps de restauration comme des activités à destination des agents.

Monsieur le Maire : On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, merci. On parle des travaux en régie.

28. Taux horaires applicables aux travaux en régie -Exercice 2024
Caroline VABRE

Caroline VABRE : Ce n'est pas ma grande partie, donc je vais essayer d'être claire. C'est une histoire de comptabilité publique et tout ça. C'est-à-dire que quand nos agents effectuent avec leur force de travail un travail qu'on appelle en régie, la comptabilité publique permet, si on accepte de valider un taux horaire de travail, de comptabiliser ce taux et de le rentrer dans notre comptabilité. C'est quelque chose qui était fait sur les moyens matériels mis en œuvre, mais pas sur le travail de nos agents. Donc, cette délibération va nous permettre de passer un taux de calcul de ce travail horaire et de réintégrer les crédits en termes de comptabilité.

Monsieur le Maire : Merci Caroline. Questions et observations là-dessus ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité
Je vous remercie. Création d'emplois non permanents, le 29.

29. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité
Caroline VABRE

Caroline VABRE : Elle va avec la délibération 30, ce serait d'ailleurs plus intéressant de la mettre dans l'autre sens. Il s'agit là de créer un emploi à temps non complet, en CDD, pour un 14 heures au niveau de la communication. C'est très simple, c'est un poste de journaliste, un de nos agents qui étaient jusqu'à maintenant embauchés à 21 heures. Vous allez voir la suppression sur la délibération d'après de ce poste de 21 heures, qui devait quitter la collectivité et ne pas conserver ce contrat de 21 heures, qui a fait un autre choix. C'est un agent de qualité qui nous a sollicités, qui a sollicité Monsieur le Maire notamment, pour pouvoir continuer à travailler au sein de notre collectivité, mais à hauteur de 14 heures.
Les besoins de la communication, et on l'a parlé, c'était un service qui était en difficulté en tous les cas, justifié aujourd'hui, de vous proposer la création de ce poste à temps non permanent en CDD à hauteur de 14 heures, un poste de journaliste.

Monsieur le Maire : Monsieur Homps, le premier qui a levé la main, excusez-moi.

André HOMPS : Est-ce qu'on peut avoir une vision de ce service ? Il y a combien d'agents au service de la communication ? Comment s'inscrit ce poste dans l'organisation ? Pourquoi 14 heures ? Est-ce qu'on peut donner quelques ordres de grandeur ? Le contexte ?

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Homps. Ensuite, Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Lors d'une délibération, lors d'un Conseil municipal précédent, on avait voté favorablement sur la création d'un poste à la communication, parce qu'on sait que le service est en souffrance. La majorité, pour ne pas dire la totalité des agents, sont en arrêt. Toutefois, sur cette délibération, on votera contre, parce que vous ne mettez aucune action auprès de ces collaborateurs pour les aider à reprendre leur poste de travail. Et à l'aube des élections municipales, on préfère voter contre cette création de poste.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Hirti. Monsieur Fontaine.

Laurent FONTAINE : J'avais la même question que Monsieur Homps, à savoir d'avoir une clarification sur les effectifs du service communication. J'avais fait la remarque en commission. J'ai la version tablette, je vois un tableau, page 387, sur lequel la filière administrative, rédacteur peut-être ? Si effectivement on pourrait avoir plus de détails sur qui, comment, travaille au service de communication, ce serait bien.

Caroline VABRE : Le tableau dont vous parlez, ça va être la délibération 30, en réalité, mais vous avez raison, c'est lié. J'avais demandé à ce que vous soit transmis avec le Conseil municipal l'organigramme de la communication. J'entends que vous ne l'avez pas, du coup. Donc, je propose de vous le transmettre sur cet organigramme qui va répondre à vos questions. Il y a 17 personnes aujourd'hui au service de la communication.
Sur Monsieur Hirti, le mal-être, et vous indiquez que rien n'a été fait pour la communication, c'est loin d'être vrai. Au contraire, on a pris pas mal de précautions qui étaient nécessaires pour la communication. C'est aussi l'objet de ces deux délibérations ce soir, c'est-à-dire de constater qu'ils n'étaient pas assez nombreux, parce que vous verrez sur les 17 emplois, ce n'est pas 17 temps complets, ce n'est pas 17 emplois permanents. Je vous transmettrai, vous me demandez l'enveloppe globale.
Sur la communication, je les ai rencontrés à plusieurs reprises, et on leur a proposé ce que certains ont accepté, notamment de pouvoir voir la psychologue. Je ne peux pas trop rentrer dans les détails, ce sont des données personnelles aux agents. Mais en tous les cas, on leur a proposé ça. Ça a été sollicité par certains et apprécié, et la traduction des actions mises en œuvre, c'est aussi la création de ces postes-là qui font l'objet de ces deux délibérations.

Monsieur le Maire : Monsieur Homps, je vous en prie.

André HOMPS : Ce n'est pas pour polémiquer, mais sous la mandature précédente, il y avait six agents, si je me souviens bien.

Monsieur le Maire : Non, pas du tout, J'étais directeur de cabinet et avant d'être à la communication, ils étaient déjà 15.

André HOMPS : Ils étaient déjà 15. D'accord.

Monsieur le Maire : Après, il y avait un découpage un peu subtil parce qu'effectivement, il y avait des agents qui étaient physiquement dans les services techniques et qui étaient rattachés à la communication.

André HOMPS : D'accord. Vous dites 17 agents, mais en équivalent temps plein, ça représente combien de personnes ?

Monsieur le Maire : Oui c'est ça, la question.

André HOMPS : Combien de temps plein ?

Monsieur le Maire : On ne l'a pas forcément ici, mais on pourra vous répondre.

André HOMPS : C'est dommage. Parce que là, vous dites 17 agents au service communication dans une ville de 30 000 habitants, excusez-moi, c'est lunaire. Il y a combien d'équivalent temps plein ? Qu'est-ce qui justifie un tel effectif au service communication ? Pour quelle mission ? On n'a pas d'info, on n'a pas de renseignement, on n'a pas de contexte, on n'a rien.

Monsieur le Maire : Après, on va vous fournir l'organigramme, vous verrez, parce qu'il y a des gens qui sont rattachés à la communication, qui ne font pas vraiment de la communication en réalité. Il y

avait les calicots, il y avait aussi le fait d'afficher des choses dans les commerces, etc. À l'époque, je vous parle de ça il y a 15 ans, on avait rattaché des gens à la communication, des services plutôt techniques, parce qu'il y avait des problèmes relationnels. Et donc, ça avait fait gonfler les effectifs, ce qui est encore un peu le cas. Mais on vous donnera l'organigramme, vous verrez l'organisation et en ETP, ce que ça fait. Je ne l'ai pas en tête, mais à l'époque, j'étais directeur de cabinet, il y en a déjà 15.
Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Majorité, 6 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE (pouvoir à Pascal ROSSION), Chérif DERBALI (pouvoir à Arnaud DAUTREY), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN et **8 abstentions** : Marie- Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Maxime DAVID Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY, Carine GENTIL (pouvoir à Sabine FRETEY), André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE

Je vous remercie. Le 30, je t'en prie.

30. Création et suppression des emplois
Caroline VABRE

Caroline VABRE : Le 30, c'est deux objets : supprimer ce poste à 21 heures, qui est l'équivalent de la délibération que je vous ai présentée en amont, et créer un emploi, cette fois-ci, permanent de chargé de communication à temps complet. Je vous ai dit que je vais vous transmettre l'organigramme, précisez bien à quoi ça correspond, c'est-à-dire est-ce que c'est un ETP ou pas. Parce qu'effectivement, quand je vous dis 17, c'est les 17 cases, mais qui apparaissent sur l'organigramme. Ce n'est pas exact de dire 17, donc je vais vous le transmettre.

Monsieur le Maire : Vas-y Florence, je t'en prie.

Florence ARCHAMBAUDIÈRE : Juste, ce qui aurait été utile c'est d'avoir l'organigramme avant, dans quel cas on aurait pu voter en toute connaissance de cause.

Monsieur le Maire : C'est vrai, tu as raison.

Florence ARCHAMBAUDIÈRE : Donc, on s'abstiendra aussi pour celle-ci.

Monsieur le Maire : Oui, tu as tout à fait raison. Monsieur Fontaine, vous vouliez faire une intervention ?

Laurent FONTAINE : Finalement, le tableau que vous avez attaché à cette délibération, c'est l'ensemble des agents ?

Caroline VABRE : Oui.

Laurent FONTAINE : D'accord. Ce n'est pas spécifique à un service, c'est le tableau général.

Caroline VABRE : C'est l'ensemble du tableau des effectifs. Ce sont les discussions que nous avons d'habitude avec Madame Gentil où je m'étais engagée à lui remettre systématiquement le tableau des effectifs et l'organigramme qui devait être transmis, qui ne l'a pas été. Mais en effet c'est tout à fait ça, c'est remettre dans le contexte général.

Monsieur le Maire : Monsieur Hirti, je vous en prie.

Aïssa HIRTI : Écoutez, si vous nous adressez l'organigramme, comme on attend l'audit sur la sécurité des bâtiments, on va attendre très, très longtemps.

Caroline VABRE : Monsieur Hirti, quand je te dis que je transmets des documents, sauf erreur, et c'est ce qu'a relevé Madame Gentil qui est absente, pardon de l'évoquer, je les transmets, donc il sera transmis.

Monsieur le Maire : Je peux passer au vote ou pas ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Majorité, 6 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE (pouvoir à Pascal ROSSION), Chérif DERBALI (pouvoir à Arnaud DAUTREY), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN et **9 abstentions** : Marie- Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Maxime DAVID Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY, Carine GENTIL (pouvoir à Sabine FRETEY), André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE, Nelson FONSECA,

Je vous remercie. Allez, Caroline.

31. Rapport d'information sur les mises à disposition
Caroline VABRE

Caroline VABRE : C'est le dernier en ce qui me concerne, c'est le rapport annuel de mises à disposition. Là aussi, c'est une obligation annuelle. Vous observerez qu'il y avait trois agents dont un au CCAS. La personne dont je vous parlais qui est l'assistante sociale, elle est évoquée dans cette mise à disposition à 50 %. Vous avez vu que la fin est au 31 décembre 2024, c'est la traduction de la délibération que nous avons votée précédemment. Restent deux personnes qui sont mises à disposition de la Maison de l'Habitat et dont la mise à disposition prend fin au 31 janvier 2025, donc a priori je n'aurais pas de nouvelles délibérations à présenter de ce type en 2025.

Monsieur le Maire : Merci Caroline. On peut passer au vote ? C'est une prise à acte. On prend acte. Merci, Sabine, de suivre, c'est gentil.
Prend acte

La 32, je laisse la parole à Lydie Guerin pour attribution de prix de bourses ou de cadeaux.

Finances

32. Attribution de lots ou de cadeaux lors de diverses occasions
Lydie GUERIN

Lydie GUERIN : Merci. Conformément à la réglementation, il convient de délibérer sur l'acquisition d'objets divers acquis sur les fonds publics qui est destiné à être offert à des particuliers, personnes physiques. Conformément à la réponse apportée en commission, modernisation et restructuration des services finances, ressources humaines, administration générale et commandes publiques, il n'existe pas de compte spécifique centralisé. Les services disposent dans leur budget d'une nature comptable, leur permettant ces acquisitions selon les événements et les personnes visées, personnalités, administrées ou gagnants de concours.
Cette délibération vient compléter celle prise spécifiquement durant l'année avec les Maisons Fleurie, les BAFA, les permis, livres et tablettes numériques. Vous avez le détail. Vu l'avis de la commission modernisation et restructuration, je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir autoriser l'achat d'objets, cadeaux ou lots dans la limite des crédits inscrits au budget.

Monsieur le Maire : Merci Lydie. Questions ou observations là-dessus ? On peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité

Merci. On accélère un petit peu, si vous voulez bien. Remboursement de la location de salle de réception, il y a deux remboursements.

Citoyenneté

33. Remboursement de la location de la Salle de réception Chêne Saint Louis à un particulier
Mariam CISSÉ

Mariam CISSÉ : Exactement. Bonsoir à tous. Cette délibération concerne le remboursement de la location de la salle du Chêne Saint-Louis à un particulier, réservation qui était prévue du mercredi 18 septembre au jeudi 19 septembre. L'annulation n'a pas pu être prise en compte par le service, le montant de la location de 195 euros ayant déjà été encaissé par la trésorerie municipale de Dreux. Il convient de procéder au remboursement de 170 euros, ce qui correspond au coût de la location de la salle et des frais d'enlèvement de déchets, le montant forfaitaire de 25 euros pour les frais administratifs restant dus à la collectivité. Je vous demande d'accorder le remboursement de la salle à ce particulier pour un montant de 170 euros.

Monsieur le Maire : Merci Mariam. Monsieur Homps, je vous en prie.

André HOMPS : Juste pour comprendre, ça veut dire quoi l'annulation n'a pas pu être prise en compte ?

Mariam CISSÉ : Oui, je vais répondre. En fait, si vous voulez, lorsqu'on effectue des dépôts, c'est aléatoire, ça va dépendre du nombre de chèques que l'on a, et c'est que l'encaissement s'est fait entre deux.

Monsieur le Maire : Je crois que, Mariam, la question était de savoir pourquoi et quel est le petit couac qui a fait qu'on n'a pas pu prendre en compte la demande d'annulation de la salle. Parce qu'en fait, le monsieur a dû faire un courrier et s'est resté sur un bureau et c'est pareil pour tout le monde.

Mariam CISSÉ : D'accord. Au temps pour moi. Non, non, non, ce n'est même pas ça, c'est qu'au niveau des services, d'après ce que j'ai compris, l'annulation a été formulée exactement, sauf qu'il me semble qu'il y avait un problème au niveau des effectifs. Normalement, on a deux agents, il n'y avait qu'un agent à ce moment-là. Quand on dit que l'annulation n'a pas été prise en compte, c'est au niveau de l'encaissement. On avait déjà encaissé les fonds. Je pense que c'est aussi ça.

Monsieur le Maire : Oui, c'est à la fois l'encaissement et à la fois, l'annulation qui a été formulée par la personne qui avait réservé la salle n'a pas été prise en compte au bon moment.

Mariam CISSÉ : Le délai est assez court entre les deux, si vous voulez.

Monsieur le Maire : Elle l'avait fait dans le délai, c'est-à-dire 48 heures avant, mais sauf que la personne qui devait être là n'était pas là ce jour-là. Voilà, tout simplement. Il y a des contres ou des abstentions là-dessus ?

Unanimité

Merci pour eux. Et un autre cas un peu différent, ce coup-là.

34. Remboursement de la location de la Maison des familles à un particulier
Mariam CISSÉ

Mariam CISSÉ : Un peu différent, en effet. Cette délibération concerne le remboursement d'un particulier toujours pour la location de la Maison des familles. Suite à un décès, la Maison des familles avait été réservée 48 heures à partir du jeudi 24 octobre. La gratuité, comme le prévoit le règlement, a été appliquée pour les premières 24 heures. Le particulier s'est donc acquitté de 296 euros pour les autres 24 heures. Malheureusement, lors de l'état des lieux d'entrée, il a été constaté l'impossibilité d'utiliser les installations techniques. Le montant de 296 euros ayant déjà été encaissé par la trésorerie municipale de Dreux, il convient de procéder au remboursement de la somme de 221 euros correspondant au coût de la location de la salle, le coût de l'enlèvement des déchets et les frais administratifs restants dus à la collectivité. Il s'agit de réparer un préjudice.

Monsieur le Maire : Tout simplement, pour être très, très clair, c'est que ceux qui ont utilisé la salle avant ont fait une mauvaise utilisation des canalisations et des eaux usées et que les gens, quand ils sont revenus dans la salle, il y avait des odeurs assez fortes parce que quelqu'un avait dû boucher les toilettes. Effectivement, on a été mis devant le fait accompli. Ce n'est pas très digne lors d'un décès, donc on a décidé de vous proposer le remboursement de cette salle. Même si, in fine, ce n'est pas nous qui avons bouché les toilettes. C'est très basique.

Mariam CISSÉ : Juste compléter, c'est important de rappeler que c'est suite à un décès, puisque dans ces situations, on est amené à agir dans l'urgence.

Monsieur le Maire : Oui, c'est bien de le dire aussi, tu as raison. Monsieur David.

Maxime DAVID : Si j'ai bien compris, l'événement s'est tenu quand même ou pas ?

Monsieur le Maire : Oui.

Mariam CISSÉ : Justement. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'à ce moment-là, on est sollicité par les familles, on est dans une situation urgente. Ils demandent la salle. Il y a déjà eu une communication, ils avaient déjà prévenu, si vous voulez, les familles pour qu'elles se présentent dans les lieux. Donc, c'était difficile aussi de revenir, de leur proposer autre chose.

Monsieur le Maire : Je me permets, peut-être pour répondre à votre question, le problème des eaux usées, ça posait un problème dans la partie cuisine qui devait être utilisée lors de cet événement, ce n'est pas que les toilettes. On peut aller dans le détail.

Maxime DAVID : Du coup, c'est le caractère, évidemment, imprévu de l'événement qui a empêché une visite préalable qui aurait permis d'éviter...

Monsieur le Maire : C'est toujours dans l'urgence, dans les deuils comme ça, c'est de ça qu'il y a des discussions très régulièrement, et ça se fait dans les quelques heures qui suivent le décès.

Maxime DAVID : Parce que là, le sujet en l'occurrence, c'est que c'était une expérience doublement désagréable et douloureuse pour la personne, et en plus, avec les retards, puisque ça n'a pas été en délibération, la personne se retrouve avec quasiment 300 euros qui attendent pendant deux mois. C'est juste peut-être s'assurer que si cette salle est louée très régulièrement pour ce type d'événement, qu'il y ait peut-être un contrôle plus régulier de nos services.

Monsieur le Maire : Simplement, je peux vous dire que la salle est très utilisée, toutes les salles d'ailleurs chez le Saint-Louis, et puis la Maison des familles aussi est très utilisée, première chose. Deuxième chose, d'ailleurs, on va réinvestir dans quelques semaines sur un chantier d'insertion très utilisé. Donc, elle est vérifiée très, très, très régulièrement parce qu'elle est très utilisée. Simplement, c'est que quand ça arrive à ce moment-là, effectivement, dans l'urgence, on arrive. Mais les gens du pôle location font bien leur travail.

Mariam CISSÉ : Je voudrais juste préciser quand même que dans le cadre des décès, il y a eu 35 mises à disposition cette année, dont 31 à la Maison des familles, et c'est la seule fois où on a eu ce problème.

Monsieur le Maire : Pour tout vous dire, comme Mariam en a parlé, les gens ont eu une discussion en disant que c'était un imprévu qui n'était pas de notre fait, mais voyant le caractère quand même très particulier, j'ai proposé qu'on puisse procéder au remboursement sur cette partie-là. Ce n'était pas forcément une demande d'ailleurs formulée comme ça, c'était plutôt des gens qui regrettaient la situation. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? c'est ça ?

Unanimité. Je vous remercie. Merci Mariam. On passe à toi François,

Patinoire

35. Assujettissement à la TVA des tarifs de la patinoire
François JAGUIN

François JAGUIN : En fait, il s'avère que nous sommes assujettis à la TVA au niveau des diverses prestations qui vous sont données en annexe sur les tableaux. Ça concerne aussi bien la patinoire par elle-même que le bar et les ventes annexes de ce bar. Le taux de TVA varie entre 10 et 20 % suivant les prestations. Il s'agit, en l'occurrence, de vous demander, si vous êtes d'accord, d'approuver la mise en place de cet assujettissement à la TVA.

Monsieur le Maire : Merci. Questions ou observations là-dessus ? Monsieur Gambuto, allez-y.

Valentino GAMBUTO : Comme je ne sais pas quelle est l'incidence et la conséquence réelle, mais ça veut dire que ce qui était au début prévu sans TVA devient des ventes sur lesquelles il faudra ôter la TVA et la reverser. Ce sera donc un manque à gagner. Alors, quelles étaient les sommes qui étaient prévues ? Est-ce qu'on parle de gros, là ? Là, si vous voulez, c'est dit simplement, si j'ai bien compris, c'est assujetti à la TVA, on ne touche à rien. Ça veut dire qu'entre 10 et 20 % du montant va être versé...

Monsieur le Maire : J'ai compris votre question, Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Comme j'avais l'impression que vous étiez dissipé par ailleurs...

Monsieur le Maire : Je peux faire deux choses à la fois, je vous avais très bien entendu.

Valentino GAMBUTO : D'accord. Quelle est l'incidence financière...

Monsieur le Maire : J'avais compris Monsieur. Monsieur David, allez-y.

Maxime DAVID : J'ai bien compris que c'était une formalité comptable. D'ailleurs, on a la délibération retour au point 41. On aura du coup le même vote pour les deux, c'est-à-dire une abstention. Je comprends bien le caractère légal qui s'impose. Néanmoins, c'est une nouvelle manifestation de l'erreur stratégique d'avoir une gestion publique municipale de cet équipement. C'est tout.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur David. Madame Archambaudière, allez-y.

Florence ARCHAMBAUDIÈRE : Je suis très étonnée ou alors je me trompe, ça n'avait pas été prévu au départ. C'est-à-dire qu'on ouvre un espace de restauration et on ne prévoit pas qu'on va payer de la TVA ?

Monsieur le Maire : On va vous répondre là-dessus Florence. Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Eh bien, cela montre encore une fois votre manque d'anticipation. Vous nous proposez une délibération assujettie à la TVA, donc ça fait 20 % de recettes en moins. C'est pour cette raison qu'on votera contre cette délibération, comme la 41.

François JAGUIN : Pour répondre dans sa globalité sur la question de n'avoir pas prévu la prise en charge de la TVA, il faut savoir qu'il y a des départements qui en sont exonérés, et après enquête, on nous avait dit que, sauf contre-ordre de l'administration fiscale, on n'était pas assujettis à la TVA au départ.

Monsieur le Maire : Ce sont les risques fiscaux, on attendait la réponse. Mais tout le monde n'est pas assujetti dans la même situation. Simplement, on ouvrira un compte TVA qui sera géré, c'est tout. Il n'y a pas de perte financière et peut-être qu'il y aura des petites surprises.

Valentino GAMBUTO : Je ne vous dis pas que vous avez tort, je vous dis que je ne comprends pas. À partir du moment où on enlève la TVA de la recette, c'est 10 à 20 % en moins. Certes, peut-être, vous allez me dire aussi, il y a la TVA au début de ce que l'on a acheté qu'on pourra récupérer. Mais par définition, c'est sur la valeur ajoutée, donc le delta entre le prix d'achat...

Monsieur le Maire : J'avais compris votre question.

Valentino GAMBUTO : Non, mais vu votre réponse, vous ne l'avez pas comprise ou vous ne voulez pas me répondre. Là, sur le truc, il y a forcément une incidence. Donc, si vous me dites que ce n'est pas grave, ça ne représente pas grand-chose, peut-être, mais de toute façon, il y aura une incidence, sinon je n'ai pas compris.

Monsieur le Maire : Je vais vous proposer une réponse plus technique, si vous le voulez. Monsieur Dautrey.

Arnaud DAUTREY : Au niveau de cette TVA, sur la prestation de service sur laquelle il n'y a pas d'achat de matériel, prestation intellectuelle ou location de salle, on perd 20 % de marge nette en restituant la TVA. La seule chose où le delta est moindre, c'est qu'on achète une bouteille d'eau gazeuse sur laquelle l'État nous rembourse la TVA sur l'achat, et on va reverser la TVA à 10 %. Aujourd'hui, sur une entrée adulte à 5,40 euros, les recettes seront, vous le confirmez ou pas, 20 % en moins.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres questions ? Je vais proposer au directeur général de faire une réponse plus technique qui sera peut-être plus compréhensible par vous, Monsieur Gambuto. En tout cas, je l'espère. Monsieur Cressot.

Monsieur Hirti : Excusez-moi Monsieur le Maire, il faut demander une suspension de séance si vous voulez que votre DG intervienne.

Monsieur le Maire : Je suspends la séance pour la réponse de Monsieur Cressot.

Didier CRESSOT : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Effectivement, la patinoire pouvait être supportée en M57 sur un budget sans TVA. Cependant, dans des échanges avec le Trésor public, il nous a été conseillé de faire un rescrit fiscal pour définir l'activité commerciale de cette patinoire et savoir si, dans le budget général, on pouvait gérer avec TVA ou sans TVA. La réponse est tombée il y a un mois et demi - deux mois. Effectivement, la patinoire sera assujettie dans son entièreté à la TVA.
Le Trésor public va tenir un compte de TVA et au passage, la TVA que nous allons récupérer sur les travaux sera effectivement des 20 %, quand le FCTVA n'est que de 16 %. Je vous laisse apprécier le delta qu'on va pouvoir récupérer. Effectivement, accompagné par notre correspondant local, Monsieur Foucher, l'assujettissement à la TVA de cette patinoire est un gain financier certain. Vous avez d'ailleurs tout à l'heure une DM qui tiendra compte de cet assujettissement à la TVA et des

écritures qui correspondent.

Monsieur le Maire : Messieurs-dames, si vous voulez qu'on se fasse une réunion après, on pourra si vous le souhaitez. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie. On avance, excusez-moi, parce qu'entre le SAV, la prise électrique et ça, on ne va jamais y arriver. Oh ! Bah tiens, les pizzas sont arrivées. Je n'ai pas repris la séance du coup. Je reprends la séance.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Majorité, 6 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE (pouvoir à Pascal ROSSION), Chérif DERBALI (pouvoir à Arnaud DAUTREY), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN et **8 abstentions :** Marie- Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Maxime DAVID Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY, Carine GENTIL (pouvoir à Sabine FRETEY), André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE

La séance est suspendue. Il y a des pizzas pour ceux qui veulent manger de ma part. On va essayer d'aboutir avant minuit. Ça serait super ! Ou une heure du matin, si tu veux. Non, je vois des têtes et je pense que ce n'est pas le cas.

Allez, Lydie, on passe à la 36 sur la reprise par la ville de la gestion des activités scolaires.

Finances :

36. Reprise par la ville de la gestion des activités scolaires, restauration, études surveillées, garderies périscolaires de la Caisse des Ecoles – Ajustement de la subvention
Lydie GUERIN

Lydie GUERIN : Par délibération du conseil municipal du 9 octobre 2024, la ville a repris la gestion des activités scolaires, restauration, études surveillées et périscolaires à partir du 1er septembre 2024 pour le transfert des crédits au budget de la ville. Afin de ne pas impacter les fonds de roulement du budget de la Caisse des écoles, la subvention de la Caisse des écoles a été réduite de 226 142 euros correspondant aux besoins de financement et de fonctionnement, moins les restes à recouvrer. Ça, il s'agissait de la DM1 du conseil municipal du 9 octobre 2024.
Les restes à recouvrer au 19 novembre s'élèvent à 280 376 euros, ce qui permet de réduire la subvention de la Caisse des écoles de 250 000 euros. Donc, cette réduction, elle vous est demandée aujourd'hui, Conseil municipal du 17 décembre 2024. L'objectif, c'est d'équilibrer entre les recettes et les dépenses, puisque les personnes participent aussi bien sur la restauration, les garderies et autres. En fin d'année, un nouveau point sera fait avec le comptable sur les restes à recouvrer, ce qui permettra de réduire à nouveau la subvention. Le solde sera repris sur l'exercice 2025. Donc, je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir décider d'ajuster le montant de la subvention de la Caisse des écoles et de la réduire de 250 000 euros.

Monsieur le Maire : Merci Lydie. Question là-dessus ? Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, 4 abstentions : Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL (pouvoir à Sabine FRETEY), Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY

Je vous remercie. La 37, Lydie.

37. Provisions comptables pour dépréciation des comptes de tiers - Budget principal
Lydie GUERIN

Lydie GUERIN : Ce sont les provisions comptables pour dépréciation des comptes de tiers, budget principal. La mise en place d'un nouvel indice mesurant la qualité comptable des collectivités territoriales impose la prise en compte du risque lié au recouvrement des créances les plus anciennes, supérieures à deux ans et encore non recouvrées. Pour évaluer la dépréciation des créances douteuses, le comptable public propose d'appliquer un taux de 16 % au montant total des pièces prises en charge depuis plus de deux ans, composant les soldes débiteurs des comptes de tiers de créances douteuses.
Pour l'exercice 2024, le montant de la provision à constituer s'élève à 13 762,08 euros, alors que le solde actuel est de 16 155,06 euros. Il convient donc de procéder à une reprise de provisions à hauteur de 2 392,98 euros. Je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir approuver la reprise de provisions d'un montant de 2 392,98 euros au budget principal.

Monsieur le Maire : Merci Lydie. Question ou observation là-dessus ? Même vote ou non ? Même vote.

Unanimité, 4 abstentions : Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL (pouvoir à Sabine FRETEY), Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY

Merci. On parle d'AP-CP, c'est ça ?

38. AP-CP Voirie NPNRU – Modification
Lydie GUERIN

Lydie GUERIN : Effectivement, c'est une AP-CP. Ça concerne le NPNRU. Là, il s'agit d'une augmentation de nos recettes de plus de 476 000 euros qui s'ajoutent en complément des subventions. Nous serons sur un montant total de 18 876 447 euros. Nous avons donc un montant de recettes à peu près de 15 000 euros. Je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir approuver la modification de l'autorisation de paiement.

Monsieur le Maire : Merci. Question ou observation là-dessus ? Même vote ?

Unanimité, 4 abstentions : Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL (pouvoir à Sabine FRETEY), Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY

Merci. La 39, AP-CP.

39. AP-CP Cours d'écoles durables - Modification
Lydie GUERIN

Lydie GUERIN : C'est une AP-CP qui comprend les cours oasis. Donc là, nous n'avons pas pu avancer sur la rénovation de certaines cours d'école. C'est un report de 44 000 euros de 2024 à 2025. Je vous demande d'approuver la modification de l'AP-CP.

Monsieur le Maire : Question ou observation là-dessus ? Même vote ?

Unanimité, 4 abstentions : Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL (pouvoir à Sabine FRETEY), Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY

Vous me dites, s'il y a un changement. Le transfert de compétence assainissement.

40. Attribution de compensation – Transfert de compétence assainissement
Lydie GUERIN

Lydie GUERIN : Vous vous souvenez, la ville de Dreux a sollicité par délibération du 2 octobre 2023 le remboursement des retenues correspondant aux années de 2018 à 2022 et demandé l'arrêt du prélèvement de 145 000 euros sur l'attribution de compensation à compter de l'exercice 2023. L'arrêt du prélèvement de 145 000 euros sur son attribution de compensation n'ayant pas été suivi dans les faits, la communauté d'agglo du pays de Dreux est donc également redevable à la ville de Dreux des sommes indûment prélevées pour les années 2023-2024, soit 290 000 euros. Je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir…
Monsieur le Maire : Question ou observation là-dessus ? Monsieur Fontaine, je vous en prie.

Laurent FONTAINE : C'est un sujet qu'on a déjà vu par le passé. De ce que j'ai compris, c'est concernant les sommes antérieures, il y a eu un titre de recette émis, mais qu'on n'a pas encore été remboursé et qu'on continue, alors on n'est pas prélevés…

Monsieur le Maire : De délibérer ?

Laurent FONTAINE : En fait, il y a un problème au niveau du quorum, je crois, qui fait qu'on continue...

Monsieur le Maire : Sur la CLECT. Je pense toujours aux gens qui regardent la vidéo et de dire : « Mais de quoi ils parlent ? » Je ne parle pas de vous, Monsieur Fontaine.

Laurent FONTAINE : De quoi ils parlent ? C'est surtout est-ce qu'on a une idée de quand est-ce que le problème sera réglé ?

Monsieur le Maire : Oui, oui, je vais vous répondre là-dessus, bien sûr.

Laurent FONTAINE : Effectivement, ça fait plusieurs années que le sujet est sur la table.

Monsieur le Maire : Je vais vous répondre, mais je pense que les questions vont être à peu près les mêmes. Monsieur David, vous aviez à peu près la même question, j'imagine ?

Maxime DAVID : Oui, et simplement à la lecture de la délibération. Et comme vous, si les Drouais lisaient cette délibération, ils seraient quand même très surpris. Non seulement on continue de payer une redevance qu'on ne doit pas payer, mais quand on demande à se la faire rembourser, on n'est pas écouté et on continue encore d'être décaisser. En fait, c'est un petit peu lunaire, et on regardait tout à l'heure la délibération sur le Cerema et l'étude sur le bruit, il n'y a pas besoin d'aller chercher très, très loin, même localement, c'est très étonnant.

Monsieur le Maire : Je vais vous répondre, je vous donne quelques éléments de contexte. D'autres choses là-dessus ? Tout simplement, c'est qu'effectivement, les 145 000 euros sont payés par la ville de Dreux depuis 2008 sans cadre de convention réglementaire et on n'a pas de trace de quoi que ce soit. Donc, on a émis un titre de recette qui n'est pas payé pour l'instant. Et le trésorier municipal, il n'est pas de chez nous, mais je l'explique pour tout le monde, est d'accord sur notre analyse de la situation. On a émis pour que l'agglomération nous rembourse et l'agglomération considère qu'elle n'a pas remboursé, donc on est devant le tribunal administratif d'Orléans pour cette affaire-là, ce conseil du trésorier municipal, tout simplement. Je passe au vote.

Valentino GAMBUTO : Du coup, je voudrais profiter de l'occasion, mais il me semble que, je me trompe peut-être, on était partis pour accepter une certaine somme qui ne correspondait pas à la totalité.

Monsieur le Maire : Parce qu'on ne peut pas tout recouvrir. Vous savez comment ça fonctionne.

Valentino GAMBUTO : Mais si on est au tribunal, on peut peut-être être moins compréhensible.

Monsieur le Maire : Non, c'est sur quatre années, en réalité.

Valentino GAMBUTO : On ne peut pas au-delà ?

Monsieur le Maire : Malheureusement, non. J'aurais bien aimé. Ça a été payé comme ça pendant des années, mais on ne se trouve pas de traces, l'agglo non plus. Et quand on a voulu arrêter, parce que légitimement, comme ça a été transféré, il n'y a pas de raison de. Donc, le trésorier nous a donné raison et l'agglo a saisi le tribunal là-dessus. Mais on est très sereins et ça va aboutir très rapidement. Parce qu'on a émis le titre, ce qui est logique. Je regrette ça, parce que la situation est quand même un peu à bras. Bien sûr, on défend les intérêts des Drouais.

Valentino GAMBUTO : De notre part, ça me paraît normal, mais je veux vous dire très clairement que l'agglomération dont nous sommes un petit peu les parrains, à l'origine…

Monsieur le Maire : Je suis d'accord avec vous, Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : …et qui existe quand même en grande partie grâce à Dreux, qui, aujourd'hui, s'il y a une erreur et s'il y a une interprétation, on laissera les juges, mais si elle se rend compte aujourd'hui que nous avons raison et qu'il refuse de payer, même de prendre en considération…il y a quelque chose d'anormal.

Monsieur le Maire : Mais ça, on communiquera après le tribunal. Mais comme le trésorier nous a donné raison vraiment sur le fond, il n'y a aucun doute, vous comprenez bien que nous, on ne va pas continuer à payer des trucs qu'on n'a pas à payer. Et on demande le remboursement sous quatre années, parce que c'est la logique administrative et financière de la ville de Dreux. Après, ils ont saisi le TA, là, j'en ai parlé avec Gérard Sourisseau qui ne voulait pas mettre en porte-à-faux son DGS parce qu'il défendait une position sans vraiment d'arguments. Je n'ai pas compris comment il défendait son truc. Mais effectivement, on ne va pas continuer à payer un truc qu'on n'a pas à payer, tout simplement. Ça me semble normal en termes de gestion. Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : C'est dommage que ça n'a pas été anticipé. Moi, je pensais que quand vous nous aviez présenté la délibération, que ça avait été discuté en amont avec l'agglo, pour éviter de se retrouver aujourd'hui avec un titre de recette qui n'est toujours pas compensée.

Monsieur le Maire : Monsieur Hirti, je vous dirais bien que vous étiez adjoint au Finance, première chose. Deuxième chose, je vous réponds que vous observez également qu'on recouvre aussi cet ensemble de dues de l'agglomération vers nous, depuis qu'on a été élus, ce qui remonte sur quatre années, c'est QFD. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. 41, patinoire.

Unanimité

41. Patinoire – Assujettissement à la TVA – Budget principal
Lydie GUERIN

Lydie GUERIN : C'est l'assujettissement à la TVA qu'on a déjà échangé tout à l'heure. Pour ces raisons, les activités de la patinoire entrent dans le champ d'application de la TVA. Par conséquent, afin d'assujettir à la TVA une partie du budget principal, la création d'un nouveau code TG patinoire est nécessaire. Je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir approuver l'assujettissement à la TVA des dépenses et des recettes de la patinoire au budget principal et d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser les diverses déclarations exigées par les services fiscaux.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'on peut partir sur le même vote également ? Non. Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : On va s'abstenir.

Monsieur le Maire : Vous abstenez. Contre.

Majorité, 6 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE (pouvoir à Pascal ROSSION), Chérif DERBALI (pouvoir à Arnaud DAUTREY), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN et **4 abstentions** Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY, Carine GENTIL (pouvoir à Sabine FRETEY),

Je vous remercie. On passe à la 42 sur la DM, budget principal.

42. Décision modificative n°2 – Budget principal – Exercice 2024
Lydie GUERIN

Lydie GUERIN : Avant tout Monsieur le Maire, nous avons présenté le tableau à la commission, mais un petit problème technique fait que vous n'avez pas dans vos tablettes cette présentation que je vais vous passer. Ce n'était pas du tout l'intention. On va la passer grille par grille, budget par budget.

Monsieur le Maire : Ce que tu veux dire, c'est que les personnes de la commission ont eu ce document, mais qu'elle n'a pas été télétransmise.

Lydie GUERIN : À la Commission, ça a été présenté, mais un petit problème technique n'a pas permis à ce que vous receviez, vous, sur vos tablettes ce que nous allons vous présenter. Donc, nous allons le passer tranquillement et on va pouvoir vous répondre avec Madame Hong aux questions que vous posez.
On va débuter par la décision modificative numéro 2 qui concerne les recettes de fonctionnement par chapitre. Pour rappel, les recettes réelles de fonctionnement pour 1 352 490 euros, avec différents chapitres : 70, 73, 74, 75, 76 et 78, ainsi que des recettes de fonctionnement pour travaux en régie de 42 242 euros, ce qui nous fait une adéquation entre les recettes et les dépenses de 1 394 732 euros. Donc, nous allons vous passer slide par slide qui concerne les chapitres.
Je vous en laisse la lecture si vous avez, ou vous voulez que je vous le commente, plus exactement. Dès demain matin, on vous fera parvenir le document pour réajuster notre petite difficulté. Je vous posais la question savoir s'ils avaient, comme ils n'ont pas pu consulter auparavant, en dehors de Monsieur Fontaine, des éléments par rapport aux chapitres.

Monsieur le Maire : Monsieur David, je vous en prie.

Maxime DAVID : Est-ce qu'il est possible, Monsieur le Maire, de poser une question qui n'est pas mon intervention, mais qui est une demande d'éléments d'information sur les chiffres ?

Monsieur le Maire : Je n'ai pas compris, excusez-moi.

Maxime DAVID : Est-ce que je peux d'abord faire une intervention sous forme de question et ensuite, réintervenir pour mon compte ?

Monsieur le Maire : Je vous en prie, allez-y.

Maxime DAVID : Est-ce que vous pouvez simplement juste me donner les éléments suivants : dans la partie Dépenses de fonctionnement de la décision modificative, il y a 1,4 million qui sont inscrits en charge d'un caractère général ? Est-ce que vous pouvez nous donner des précisions sur à quoi ça correspond ? Deuxième chiffre, 1,2 million en recettes de fonctionnement qui sont des recettes de gestion courante. Là, idem, ce sont des intitulés qui sont trop vagues, j'aimerais bien savoir de quoi il s'agit. Et dernier chiffre que j'aimerais éclaircir, c'est dans les dépenses d'investissement, c'est les 3,5 millions qui sont finalement le cœur de la DM, qui sont mises dans la case immobilisation en cours. Là encore, à quoi ça correspond, s'il vous plaît ? Merci.

Monsieur le Maire : David, c'est une partie des éléments que vous venez de me demander, c'est ça ?

Maxime DAVID : Oui.

Monsieur le Maire : Monsieur David et pour tout le monde, si Lydie en est d'accord, on me dit qu'on peut vous l'envoyer par mail tout de suite, je le mets entre parenthèses. On passe aux autres délibérations. S'il vous faut un temps de pause pour regarder, on le fera. Ça vous convient ? On va essayer de le faire avec le moyen du bord. Ceux qui étaient à la commission, du coup, sont plus au courant. On décale cette délibération, on est d'accord. On vous l'envoie tout de suite par mail. S'il faut faire une pause pour regarder le document, on le fera et puis, on continue sur la délibération suivante. Ça vous convient ? Je vous remercie. On passe à la 43, Lydie, si tu veux bien.

43. Attribution de subvention - Décision modificative n°2 – Budget principal – Exercice 2024
Lydie GUERIN

Lydie GUERIN : Il s'agit d'une attribution d'une subvention. C'est l'attribution pour la Caisse des écoles, que l'on a présenté tout à l'heure, de 250 000 euros, la reprise sur la Caisse des écoles au budget principal de la ville. Je vous demande d'approuver la subvention de fonctionnement.
Monsieur le Maire : Qu'on a présenté tout à l'heure.

Lydie GUERIN : Tout à fait.

Monsieur le Maire : Question et observation là-dessus ? Monsieur David, votre micro est allumé. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie. Et on passe à la 44, sur les provisions comptables pour dépréciation.

44. Provisions comptables pour dépréciation des comptes de tiers – Budget locations et parc des expositions
Lydie GUERIN

Lydie GUERIN : C'est le même exercice que je vous ai présenté tout à l'heure. Le montant de la provision à constituer s'élève à 2 749,42 euros, alors que le solde actuel est de 3 491,95 euros. Il convient de procéder à une reprise de provisions à hauteur de 742,53 euros. Je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir approuver la reprise de provisions concernant le budget locations et parc des expositions d'un montant de 242,53 euros.

Monsieur le Maire : Merci Lydie. Question et observation là-dessus ? Contre ?

Unanimité, 4 abstentions : Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL (pouvoir à Sabine FRETEY), Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY

Merci. La DM sur locations et parc des expositions.

45. Décision modificative n°1– Budget locations et parc des expositions – Exercice 2024
Lydie GUERIN

Lydie GUERIN : On la fera après, Monsieur le Maire, puisque c'est dans le document.

Monsieur le Maire : Ah oui, excuse-moi, tu as raison. Alors, on passe à laquelle, du coup ?

Lydie GUERIN : On va prendre l'attribution des acomptes de subventions sur du budget principal.

Monsieur le Maire : Exercice 2025 ?

46. Attribution des acomptes de subventions – Budget principal – Exercice 2025
Lydie GUERIN

Lydie GUERIN : Tout à fait, c'est la 46. Le budget primitif 2025 étant voté au plus tard le 15 avril 2025, il convient de soutenir divers associations et organismes dans l'attente de l'adoption du budget définitif. Je vous soumets la liste des acomptes de subventions de fonctionnement du budget principal, dont vous trouverez le détail qui est ci-joint. Vu la commission de modernisation et de restructuration des services finances, ressources humaines, administrations générales et commandes publiques, je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir adopter la liste des acomptes de subventions de fonctionnement du budget principal, présentée en annexe et approuver le versement des acomptes.

Monsieur le Maire : Tout simplement, je demande à nos collègues qui seraient concernés par des versements, Hélène pour le Cercle laïque qui est dans la liste, GIP Relais Logements et Sabine Frétey. Il y a d'autres personnes ou pas ? Ah non, ne prends pas part au débat.

Sabine FRÉTEY : Justement, je ne prends pas part au débat, mais comme j'ai le pouvoir de Carine Gentil, elle votera. Je ne sais pas comment ça marche quand c'est comme ça. Dites-moi comment ça marche, je n'en sais rien.

Monsieur le Maire : Si vous avez le pouvoir pour tout Conseil municipal, donc elle ne votera pas, ce n'est pas dramatique, je pense.

Sabine FRÉTEY : Non, non, ce n'est pas dramatique, c'est juste savoir comment ça marche.

Monsieur le Maire : OK. Donc, les trois collègues sont bien ciblés, vous ne prenez pas part aux votes et aux discussions. Y a-t-il des questions là-dessus ? Observations ? Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie. Lydie, on continue.

47. Conventions entre la Ville de Dreux et les organismes bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €
Lydie GUERIN

Lydie GUERIN : Donc, c'est une convention entre la ville de Dreux et les organismes bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 euros. Il s'agit toujours des acomptes de subventions sur l'exercice 2025. Pour l'année 2025, le Football Club Drouais, l'Union sportive Dreux-Vernouillet Handball et Fenêtre sur films sont concernés.

Vu l'avis de la Commission de modernisation et structuration des services finances, ressources

humaines, administration générale et commandes publiques, je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir approuver les projets de convention joints en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

Monsieur le Maire : Très bien. Il n'y a pas d'élu concerné par ces choses-là. On est bien. Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : J'ai une question. On n'est pas contre ces conventions, bien au contraire. Toutefois, vous avez été sollicités par le directeur du magasin Intersport qui se plaint d'une facture qui n'a pas été réglée par le club FC Drouais, une facture de 10 000 euros. On voulait savoir si vous avez agi auprès du club pour régulariser cet impayé.

Monsieur le Maire : J'ai reçu, pour tout vous dire, un mail en copie d'un des responsables ou directeur d'Intersport sur ce sujet-là. J'en ai parlé avec Romain Blanchard, qui est le nouveau président du FC Drouais, qui est quand même quelqu'un de très organisé. Il m'a dit qu'il gérait ça en interne. Il en a parlé à l'ancien président. Il souhaite mettre en place des procédures pour que les choses soient bien faites et bien réalisées. Je n'ai pas vocation à rentrer dans ce genre de débat. J'ai simplement sensibilisé au fait qu'il y avait un commerçant, -c'est Intersport, vous me direz,- qui a une facture en souffrance. Je n'ai pas eu de retour de la part de Romain. Simplement, c'est de la gestion interne. Je ne connais pas la réalité des choses qu'il y a entre eux.
Je ne veux pas rentrer là-dedans parce que si on commence à rentrer dans la gestion d'un club sur des factures… Mais je sais que l'ancien président et Romain Blanchard se sont vus là-dessus. Je n'ai pas eu de retour, tout simplement. Mais j'imagine qu'ils vont trouver une solution. Là-dessus, qui s'abstient ? Qui est contre ?

Unanimité

Je vous remercie. Merci pour eux. On passe au 48, c'est ça ?

48. Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2025 – Budget principal
Lydie GUERIN

Lydie GUERIN : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2025 du budget principal. Il s'agit d'assurer le versement de 25 % du montant des dépenses d'investissement. Vous avez la liste qui est jointe dans votre délibération. Je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir autoriser l'exécution des dépenses d'investissement du budget principal avant le vote du budget primitif 2025 dans la limite des montants du tableau présenté.

Monsieur le Maire : Merci Lydie. Question ? Monsieur David.

Maxime DAVID : L'intitulé que vient de formuler Madame Guerin va expliquer ma réponse. Non, on ne peut pas vous autoriser à faire des dépenses d'investissement alors qu'on n'a pas eu le débat budgétaire. Et c'est la preuve manifeste supplémentaire de ce calendrier que vous avez mis en place qui, un, ne nous donne plus qu'une fois par an un regard complet sur les finances de la ville. Ce qui fait que là, typiquement, pour la décision modificative, c'est compliqué de s'y retrouver. Et on se retrouve à faire des choses qui ne sont pas dans le bon sens. On vote des subventions d'acompte de subventions, on vote des dépenses d'investissement avant même d'avoir commencé à examiner le budget. Donc, je l'ai déjà dit, je comprends les raisons pour lesquelles vous l'avez décalé. Mais là, ça nous met à chaque fois dans des situations qui sont bancales et auxquelles moi, je ne peux pas cautionner. Donc, je voterai contre.

Monsieur le Maire : Étant donné qu'on vote de plus en plus d'AP-CP, je ne vois pas trop pourquoi vous dites ça sur les grands investissements, premier élément. Deuxième élément, la sagesse d'avoir

décalé ça comme beaucoup de collectivités le font et comme beaucoup de départements le font maintenant…, vous voyez ce que je veux dire, nous permet surtout d'avoir un peu plus de fiabilité sur les chiffres qu'on vous annonce. Je pense que c'est plutôt ça. Je vous l'avais dit, d'ailleurs, la première année où on l'a fait, c'est la première année où j'ai dit : « On va tester, on va voir. » Et en fait, c'est une très bonne chose. Les 25 % d'engagement, c'est dans le cadre de la loi, comme on engage un douzième à chaque fois. Franchement, ça ne pose pas de difficulté. Et en plus, sur les grands investissements stratégiques, vous votez des AP-CP, on les modifie avec vous. L'argument est un petit peu tronqué, me semble-t-il. Monsieur Homps, allez-y.

André HOMPS : On ne peut pas résumer l'ensemble du budget d'investissement uniquement aux AP-CP, même si elles pèsent lourd en budget. Et même si elles pèseront de plus en plus lourd à l'avenir, c'est une chose. Après, par ailleurs, on n'est pas obligés d'être d'accord avec vos investissements et on n'est pas obligés d'être d'accord avec la totalité de vos investissements, ça peut être partiellement. Il faut le rappeler quand même.

Monsieur le Maire : Monsieur Homps, excusez-moi, j'ai peut-être mal exprimé. Je n'ai pas dit que vous étiez d'accord avec mes investissements. Ce que Monsieur David me disait, c'est qu'en termes de lisibilité sur les investissements, les 25 %, ce n'était pas très clair par rapport au budget qu'on avait voté. Simplement, sur des investissements stratégiques qui sont un peu lourds, qui ne sont plus en exercice, vous avez les AP-CP. Ce n'est pas valider nos choix politiques, j'imagine bien. Non, il faut qu'on avance. Monsieur David, allez-y. En plus, vous avez été hyper raisonnable.

Maxime DAVID : En l'occurrence, si, ça pose un problème, parce qu'il n'y a qu'une seule délibération, c'est une autorisation d'investissement de tout le budget primitif, hors les AP-CP, et je l'ai dit la dernière fois et je vous avais dit que j'étais content qu'on puisse les voter individuellement, parce que pour certaines, on est pour, pour d'autres, on est contre. Or là, on fait une seule autorisation, même si c'est que des acomptes. On s'engage sur toutes les AP-CP que vous mettez.

Monsieur le Maire : Les AP-CP sont votées, excusez-moi.

Maxime DAVID : Non. Certainement, je ne les vote pas.

Monsieur le Maire : D'accord, si vous voulez. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Majorité, 8 voix contre : Marie- Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Maxime DAVID, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY, Carine GENTIL (pouvoir à Sabine FRETEY), André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE

Je vous remercie. On passe au 49, c'est ça ?

49. Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2025 – Budget locations et parc des expositions
Lydie GUERIN

Lydie GUERIN : C'est à nouveau l'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement. Ça concerne le budget locations et parc des expositions. Considérant que les crédits d'investissement ouverts pour l'exercice 2024 au titre du budget primitif et de la décision modificative numéro 1 s'élèvent à 878 381 euros au remboursement de la dette, reports et dépenses imprévus, l'autorisation du conseil municipal sur le fondement de l'article L1612-1 porte sur un montant maximal de 219 595 euros. Je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir autoriser l'exécution des dépenses d'investissement du budget locations et par des expositions.

Monsieur le Maire : Question ou observation là-dessus ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. On passe à la 50, Lydie.

Majorité, 4 voix contre : Marie- Françoise SCAVENNEC, Maxime DAVID, André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE et 4 abstentions : Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL (pouvoir à Sabine FRETEY), Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY

50. Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2025 – Budget parkings
Lydie GUERIN

Lydie GUERIN : Nous continuons dans les autorisations d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif concernant le budget parking. Considérant que les crédits d'investissement ouverts pour l'exercice 2024 au titre du budget primitif s'élèvent à 550 438 euros en remboursement de la dette, reports et dépenses imprévus, l'autorisation du conseil municipal sur le fondement de l'article L1612-1 porte sur un montant maximal de 137 609 euros.
Il est proposé au conseil municipal, dans l'attente du vote du budget primitif 2025, d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les montants qui vous sont présentés. Je vous demande si vous êtes d'accord.

Monsieur le Maire : Merci Lydie. Question ? On passe au vote. Qui est contre ? Même vote. Qui s'abstient ?

Unanimité, 8 abstentions : Marie- Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Maxime DAVID, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY, Carine GENTIL (pouvoir à Sabine FRETEY), André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE

Je vous remercie. Fongibilité des crédits M57.

51. Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2025
Lydie GUERIN

Lydie GUERIN : Là, c'est une délibération qu'on a déjà produite l'an dernier et qu'on doit présenter tous les ans. Le référentiel M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire lorsqu'il autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section.
La fongibilité des crédits a été mise en place par la municipalité par délibération du 14 décembre 2021. Dans ce cas, le maire informe l'Assemblée délibérante de ces mouvements de crédit lors de sa plus proche séance. Je vous propose, si vous êtes d'accord, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder en 2025 à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section pour les budgets qui s'appliquent à la nomenclature M57.

Monsieur le Maire : Merci Lydie. Monsieur Fontaine, je vous en prie.

Laurent FONTAINE : En regardant un petit peu dans mes archives, on avait vu passer des délibérations justement concernant cette fongibilité des crédits en M57 et qu'on prenait acte d'un certain nombre de mouvements et là, j'ai l'impression qu'on vote.

Monsieur le Maire : Vous n'étiez pas là hier soir, mais comme à l'agglomération, c'était voté de la même façon. Les 7,5 % dans le cas de la M57, effectivement, on peut mettre, mais il faut que ça soit voté. Vous regarderez, mais c'est ce qui a été voté hier soir de la même façon à l'agglomération. Je passe au vote, s'il n'y a pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vais noter, c'est bon. Qui s'abstient ?

Unanimité, 8 abstentions : Marie- Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Maxime DAVID, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY, Carine GENTIL (pouvoir à Sabine FRETEY), André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE

52. Garantie de la Ville à hauteur de 80% pour un emprunt de 1 750 000 € à la Société Publique Locale Gestion Aménagement Construction
Lydie GUERIN

Monsieur le Maire : Jean-Michel Poisson est sorti de la salle. Vous avez deux garanties qu'on a réussi à vous représenter ce soir puisque les banques nous ont confirmé par mail qu'ils pouvaient proroger d'une semaine. L'offre était prorogée. La 52 : Garantie à hauteur de 80 % pour un emprunt de 1,7 million au bénéfice de la SPL sur le site Prod'homme. Vous avez les éléments financiers avec un taux fixe de 3,86. On s'engage sur une garantie à hauteur de 1,4 million sur 36 mois et vous avez la convention qui nous lie. Question ou observation là-dessus ? Monsieur Homps.

André HOMPS : Vous vous doutez bien de la question que je vais poser. En fait, il y en a deux. La première, c'est : Avez-vous réussi à recruter un directeur général pour la SPL ?

Monsieur le Maire : Ce n'est pas la délibération, mais allez-y quand même.

André HOMPS : Plusieurs mois après, juste pour savoir si vous maintenez ce recrutement ou si vous y avez renoncé. Et puis, la deuxième, on ne s'habitue pas au fait de voir la signature du maire avec la signature du premier adjoint.

Monsieur le Maire : Ça veut dire quoi de ne pas s'habituer ?

André HOMPS : En fait, on trouve ça, on comprend que c'est légal.

Monsieur le Maire : Pardon ?

André HOMPS : On entend bien que c'est légal, mais on trouve que ce n'est pas de bonne politique d'avoir le maire et le premier adjoint qui est à l'aménagement du territoire et qui signe la convention pour un projet qui relève de la mairie.

Monsieur le Maire : Il signe en qualité de PDG. Ça ne vous a pas échappé, j'imagine.

André HOMPS : Oui, il signe en qualité de PDG, mais il est en même temps le directeur général.

Monsieur le Maire : Qu'est-ce que vous nous suggérez en réalité ?

André HOMPS : Ce que je suggère, c'est que vous ne pourriez pas par exemple proposer le poste de président à une autre élu. Pourquoi pas un élu de l'opposition, par exemple ?

Monsieur le Maire : Il est tard.

André HOMPS : Oui, mais pourquoi pas ? C'est une possibilité. Et par ailleurs, le fait qu'il y ait un directeur général nous rassurerait.

Monsieur le Maire : Très bien. Merci Monsieur Homps. Florence, une intervention ?

Florence ARCHAMBAUDIÈRE : C'était sur justement le possible nouveau directeur parce qu'il y a quasiment 18 mois, vous nous aviez dit que vous alliez prendre le temps pour trouver quelqu'un de très bien.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas exactement ce que j'ai dit, mais je vais répéter.

Florence ARCHAMBAUDIÈRE : De compétent. Depuis 18 mois, moi, je veux bien, la ville est attractive, donc on n'a pas de problème d'attractivité pour trouver des compétences. Ça doit faire quasiment 18 mois et on n'a toujours personne. Effectivement, je pense comme André qu'il serait préférable d'avoir un directeur général qui soit bien clair et que le premier adjoint ne soit pas aussi le directeur général de la SPL.

Monsieur le Maire : Ce qui est intéressant, c'est que vous puissiez expliciter pourquoi ça pose problème. Expliquez-moi, parce que je ne vois pas très bien votre démonstration.

Florence ARCHAMBAUDIÈRE : La démonstration, c'est que le premier adjoint s'occupe de l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Ensuite, le premier adjoint est aussi directeur général de la SPL. Moi, ça me pose un problème.

Monsieur le Maire : Mais pourquoi ?

Florence ARCHAMBAUDIÈRE : Ça me pose un problème parce que la signature est des deux côtés. Donc ça me pose un problème.

Monsieur le Maire : C'est-à-dire ?

Florence ARCHAMBAUDIÈRE : Soit on est premier adjoint ou soit on est directeur général.

Monsieur le Maire : C'est basé sur quoi ?

Florence ARCHAMBAUDIÈRE : Je vous dis que ça me pose problème. Je ne vous dis pas que c'est illégal.

Monsieur le Maire : Pour quelle raison ça vous pose problème ? Je ne vois pas la difficulté.

Monsieur Homps, excusez-moi.

Monsieur le Maire : Votre collègue peut prendre la parole toute seule, comme j'imagine. J'essaie de comprendre votre démarche.

Florence ARCHAMBAUDIÈRE : Parce que je trouve que c'est trop. Mais si, vous comprenez très bien, parce que je trouve que c'est de l'entre-soi et que ça n'est pas ce que je conçois de la politique d'une ville.

Monsieur le Maire : En quoi c'est de l'entre-soi ? Madame Archambaudière, je vais vous dire un truc. Laissez-moi Monsieur David, après, je vous donne la parole. C'est quand même très surprenant. Les élus, et c'est comme ça et je n'ai pas de jugement à faire, sont de plus en plus contrôlés en réalité. La loi 3DS a rendu des situations complètement ridicules d'ailleurs en termes d'hyper précautions. Je ne sais pas si vous vous rendez bien compte, le cadre réglementaire légal autour des élus, des interventions de ceux qui peuvent signer, il n'y a pas d'équivalent dans le monde, en France.
Donc, nous dire que ça vous gêne, écoutez, j'en suis vraiment désolé, mais je vous assure que le cadre réglementaire légal, en France, il est extrêmement strict. Je pourrais rajouter aussi la haute autorité pour la transparence de la vie publique, toutes ces choses-là, le contrôle fiscal qu'on a quasiment à chaque fois quand on est élu maire, etc. Franchement, vous dire que ça vous dérange, excusez-moi, moi, en tant que juriste, déranger ne veut rien dire, surtout dans le cadre français qui est un cadre hyper strict et hyper surveillé. Franchement, ça n'a pas de sens. Monsieur David.

Maxime DAVID : Quelque part un autre point a été sous-entendu et que je vais développer, c'est que ça peut poser un autre problème qu'un problème légal. C'est un problème de bonne gestion dans le sens où, si j'ai cru comprendre, créer une SPL ça permet de confier à un organisme pleinement spécialisé dans la politique d'urbanisme de pouvoir mener des chantiers au nom de la ville.

Du coup, il fallait au bout de la logique. Est-ce qu'un élu, aussi expérimenté soit-il, est la bonne personne pour gérer un organisme ? Ce n'est pas pour rien que la fonction de directeur général peut imposer des compétences de gestion, de programmation financière que n'a pas forcément un élu qui, lui, a une expérience d'architecte, d'urbanisme ou d'ailleurs qui n'en a pas, parce qu'on peut être élu à l'urbanisme sans avoir un parcours professionnel qui est lié. Donc, c'est à mon sens pour ça que la fonction est dissociée, pour avoir à la fois un regard politique et un regard gestionnaire. Là, on est dans les deux, on prend le risque que, quelque part, on n'est pas le meilleur gestionnaire.
Ce n'était pas le cœur de mon intervention, c'était juste sur le fait qu'on repasse cette délibération ce soir. Vous avez dit à l'instant que vous aviez obtenu un délai, donc il était assez facile de l'obtenir. Ce qui veut dire que le caractère urgent du Conseil municipal de la semaine dernière.

Monsieur le Maire : Pardon, Monsieur David.

Maxime DAVID : Convoqué en urgence.

Monsieur le Maire : Non, ce n'est pas sérieux ce que vous faites.

Maxime DAVID : Pour des délibérations qui ne pouvaient pas s'offrir tel délai. Pour moi, je vais vous dire, le Conseil de la semaine dernière…

Monsieur le Maire : Vous auriez été hier présent en tant qu'élu au Conseil communautaire, vous auriez vu que ce que j'ai dit, c'était parfaitement exact et vous n'avez pas pris vos responsabilités la semaine dernière, je ne veux pas appuyer dessus. 250 000 euros en plus aux Drouais des neuf communes. Ce n'est pas très sérieux.

Maxime DAVID : Depuis le début du conseil, vous faites des allusions au fait qu'on était absents au conseil de la semaine dernière.

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Maxime DAVID : J'aimerais bien remettre en contexte ce conseil qui est tombé de nulle part, convoqué cinq jours avant, à un horaire absolument pas habituel pour un conseil, c'est-à-dire un mercredi à 18 h. Pardon, mais je n'ai pas pu me libérer professionnellement parlant. Si, c'était 18 h. Convoquer des conseils municipaux au pied levé, ça peut s'entend s'il y a urgence. Manifestement, il n'y avait pas urgence.

Monsieur le Maire : Mais bien sûr que si.

Maxime DAVID : La preuve que non. Donc, on avait ce conseil ce soir qui lui était prévu d'avance, mais voilà aussi la conséquence de faire un Conseil municipal, déjà d'en faire très peu dans l'année, et de les faire au dernier moment de l'année comme ce soir, parce que vous n'avez plus la marge de manœuvre pour pouvoir absorber des délibérations imprévues. Donc, on s'est retrouvé dans cette situation la semaine dernière où vous aviez à peine le quorum.

Monsieur le Maire : Vous n'allez pas à me faire croire que vous étiez tous absents, comme par hasard, vous ne pouvez pas ce jour-là. C'est un peu con. Monsieur David, on arrête là. Monsieur Gambuto et après, je passe au vote.

Maxime DAVID : Non, non.

Monsieur le Maire : Monsieur David, je vous ai laissé parler.

Maxime DAVID : Vous mettez en accusation le fait que je ne sois pas venu délibérément.

Monsieur le Maire : Bien entendu.

Maxime DAVID : Et en plus, c'est pour les commissions de travail pour ce Conseil.

Monsieur le Maire : Monsieur David, s'il vous plaît, je passe la parole à Monsieur Gambuto.

Maxime DAVID : Depuis le début, vous nous faites des reproches, des allusions sur cet absentéisme. Pardon de le dire, je ne peux pas me le libérer cinq jours avant à 18 h en semaine.

Monsieur le Maire : D'accord, Monsieur David, c'est très bien. S'il vous plaît, votre collègue veut prendre la parole.

Valentino GAMBUTO : Monsieur le Maire, je suis très embêté, parce que ce que vous faites là, c'est le procès à une opposition d'avoir été absente, en ayant été présent.

Monsieur le Maire : Je ne parle pas de vous, Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Il y a un vrai problème, il y a une réalité, qui est que si votre majorité avait été là présente, il n'y aurait pas eu besoin de l'opposition. Mais je vais même plus loin. Si ce soir, l'opposition partait, vous n'auriez pas le quorum pour voter le budget. Donc, le problème que vous nous reprochez...

Monsieur le Maire : On (voit) dans trois jours, c'est très embêtant, ça donne un mauvais genre.

Valentino GAMBUTO : On va prendre nos responsabilités. Mais là, que vous soyez en train de reprocher à l'opposition de ne pas être présente et tout, alors que j'étais présent, je trouve que c'est injuste.

Monsieur le Maire : Je ne le parlais pas de vous, Monsieur Gambuto, mais comme hier soir, au Conseil communautaire, c'est quand même dommage qu'on vote le budget et vous soyez absents.

Valentino GAMBUTO : Je vous ai expliqué pourquoi, c'est parce qu'on était...

Monsieur le Maire : L'explication est un peu courte, Monsieur Gambuto, c'est quand même le budget de l'agglomération. Il y a eu des discussions, vous étiez là.

Valentino GAMBUTO : L'explication n'est pas courte, c'est que si vous nous aviez laissés siéger dans des commissions, on aurait travaillé.

Monsieur le Maire : Dans quelles commissions ?

Valentino GAMBUTO : Dans les commissions de l'agglomération.

Monsieur le Maire : Mais attends, je ne suis pas président de l'agglo.

Valentino GAMBUTO : Quand il y a eu des négociations.

Monsieur le Maire : Non, c'est court.

Valentino GAMBUTO : C'est de me faire un jour que de me prendre pour un idiot.

Monsieur le Maire : Non, pas du tout.

Valentino GAMBUTO : Écoutez, si on n'a pas eu de place dans les commissions, c'est parce que le maire de Dreux, lors des négociations avec le président de l'agglomération, n'a pas voulu que l'opposition ait de place dans les commissions.

Monsieur le Maire : C'est absolument faux.

Valentino GAMBUTO : À l'époque, vous le reconnaissiez, aujourd'hui peut-être, vous le regrettez et du coup, vous avez un peu oublié.

Monsieur le Maire : Non, ce n'est pas ça du tout.

Valentino GAMBUTO : Moi, je vous dis que vous n'avez pas voulu que l'on siège dans les commissions. Nous, on a essayé de venir le plus souvent possible à l'agglo et arrive un moment où on a bien vu les limites de l'exercice que de se retrouver dans des assemblées où le consensus faisait que tout était déjà décidé sur des dossiers.

Monsieur le Maire : Si vous aviez été là, vous l'auriez vu.

Valentino GAMBUTO : L'avant-dernière fois, j'y suis venu, Monsieur le Maire. Juste pour vous rappeler que vous nous aviez reproché d'ailleurs de ne pas être assez nombreux. Et j'étais venu d'ailleurs pour défendre l'idée que vous aviez mis en avant et qu'on partageait de ne pas augmenter les impôts. Grande surprise, je suis venu pour voter contre l'augmentation des impôts, puisqu'on en parle, et vous, vous avez voté pour augmenter les impôts.

Monsieur le Maire : Vous faites un résumé qui n'est pas tout à fait honnête.

Valentino GAMBUTO : Il est résumé, mais il est complètement honnête.

Monsieur le Maire : Là, vous voulez ouvrir un débat qui est peut-être sans fin.

Valentino GAMBUTO : Non, si vous voulez ouvrir sur l'agglo, moi, je vous dis ce qu'il en est de l'agglo.

Monsieur le Maire : Monsieur Gambuto, vous ne pouvez pas dire quand même comme ça, que vous ne venez pas parce que ça ne vous intéresse pas. On vote un budget pour 120 000 habitants.

Valentino GAMBUTO : Non, je n'ai pas dit ça.

Monsieur le Maire : Tous les Drouais, parce qu'il n'y a intérêt. Excusez-moi, hier soir, il y avait un vrai débat, il y a eu des votes contre sur plein de sujets et vous étiez absent.

Valentino GAMBUTO : Je ne dis pas ça. Je dis que l'intérêt dans les assemblées communautaires, lorsqu'on nous met de côté, lorsque l'on nous met à la marge, il est complètement ridicule. Et ce n'est pas ça d'ailleurs, ce n'est pas nos interventions. Voilà comment je le pense et je vous demande de l'entendre.

Monsieur le Maire : Je l'entends, mais ce que vous dites, c'est inexact. Légalement, c'est inexact parce que le mode d'élection à l'agglomération, ce n'est pas comme ça que ça fonctionne. Vous faites un résumé qui est malhonnête intellectuellement.

Valentino GAMBUTO : Non. Sur le choix des commissions, ça a été dans les négociations.

Monsieur le Maire : Mais pas du tout.

Valentino GAMBUTO : Écoutez, on confrontera votre avis à celui des autres qui ont négocié et que vous verrez que ce que je dis…

Monsieur le Maire : Qui a négocié ? Mais qu'est-ce que vous racontez ?

Valentino GAMBUTO : Sur l'organisation de l'agglomération, chacun a donné son avis. Dans le nombre de personnes qui représentaient le conseil municipal de Dreux à l'agglomération, vous avez

refusé que...

Monsieur le Maire : Mais pas du tout. Je ne sais pas qui a inventé ça.

Valentino GAMBUTO : D'ailleurs, je vous rappelle que je l'ai dit en agglomération, vous n'avez pas dit le contraire. Maxime David l'a dit en réunion d'agglomération.

Monsieur le Maire : Attendez, ce n'est pas moi le président de l'agglomération. Je ne vais pas répondre à la place du président.

Valentino GAMBUTO : Mais vous étiez là, vous auriez pu dire. Laissez-moi finir.

Monsieur le Maire : C'est une fausse polémique.

Valentino GAMBUTO : Non, mais c'est vous, vous m'attaquez sur un sujet.

Monsieur le Maire : Je ne vous attaque pas, Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : C'est vous qui n'avez pas voulu que l'on siège.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas vrai Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Mais si. Alors que vous prenez, par exemple, sur la commune de Vernouillet, Damien Stepho a dit : « Moi, parmi les places que j'ai dans les commissions, j'en donne à mon opposition. »

Monsieur le Maire : Mais l'opposition ne vient pas à son Conseil municipal, jamais. Qu'est-ce que vous racontez.

Valentino GAMBUTO : Peu importe. Ce que je vous dis, c'est la démarche politique.

Monsieur le Maire : Peu importe, ça change tout quand même.

Valentino GAMBUTO : Ce que je vous dis, c'est la démarche politique. Si vous me coupez sans cesse, on les aura. Ce que je veux dire, c'est que dans l'absolu, de reprocher à l'opposition de ne pas faire le boulot que devrait faire votre majorité, c'est un peu fort de café.

Monsieur le Maire : Non, je vous le dis, vous ne venez pas au Conseil communautaire quand on vote le budget, c'est quand même significatif, c'est un acte politique fort. Vous êtes absents des débats, c'est regrettable.

Valentino GAMBUTO : Premièrement, j'ai répondu à cela.

Monsieur le Maire : Et en plus, je suis obligé de vous le dire à vous, Monsieur Gambuto, parce que vous étiez là la semaine dernière.

Valentino GAMBUTO : C'est pour ça que je me sens aussi le devoir de répondre pour les opposants. C'est de vous dire que, en plus de ramener le débat sur l'agglomération, c'est un petit peu de botter en touche.

Monsieur le Maire : Pourquoi vous parlez d'agglomération ?

Valentino GAMBUTO : C'est vous qui avez dit que vous n'êtes pas. Moi, je vous parle d'ici, vous me dites que vous n'étiez pas hier soir à l'agglomération. Je vous explique.

Monsieur le Maire : Non. Allez-y. On va en sortir, parce que sinon ça va durer une heure.

Valentino GAMBUTO : Oui, s'il vous plaît, parce que c'est vrai que quand vous coupez sans cesse, on perd nous-même le fil de nos interventions.

Monsieur le Maire : Monsieur Hirti veut prendre la parole.

Valentino GAMBUTO : Donc, de vous dire que l'opposition, si elle a voulu venir, elle a voulu venir. Si les gens avaient leurs obligations comme les gens de la majorité, si ensuite, vous convoquez une assemblée et vous n'êtes pas prévenus, vous n'avez pas fait en sorte d'être sûr d'avoir votre majorité, il ne faut pas nous le reprocher. Et comme ce soir, je vous dis, il y a problème, c'est que si on décidait de se lever, vous ne pourriez pas faire votre réunion.
Donc, c'est un problème politique important, qu'on connait d'ailleurs même au niveau national, quand il y a une majorité qui semble difficile à réunir. Ça, je le dis au passage. Après, je suis embêté aussi. Alors heureusement qu'il y a le sujet du SICSPAD. J'espère que vous allez confirmer que le SICSPAD, il fallait absolument qu'il passe.

Monsieur le Maire : Le sous-préfet a été sollicité là-dessus.

Valentino GAMBUTO : Tant mieux, mais sinon c'est vrai que...

Monsieur le Maire : Je ne sais pas si vous êtes au courant. C'est vous peut-être qui l'avez appelé. Je vous avais encouragé à l'appeler. Il a été appelé pour ces éléments-là. Je ne sais pas qui l'a appelé ou lui a envoyé un mail.

Valentino GAMBUTO : Non. Monsieur le Maire, j'ai la faiblesse de penser qu'à partir du moment où vous affirmez un truc au micro, c'est forcément vrai.

Monsieur le Maire : Je ne dis pas que c'était vous, Monsieur Gambuto. Je sais qu'il a été sollicité, je ne l'ai pas eu en direct.

Valentino GAMBUTO : J'ai la faiblesse de penser que...

Monsieur le Maire : Je ne vais pas engager la parole du sous-préfet en conseil municipal en racontant des bêtises. D'ailleurs, hier soir, au conseil communautaire, on a voté la délibération du SICSPAD qui a permis, parce que les neuf communes avaient voté, de pouvoir entériner les choses et de dissoudre le SICSPAD par arrêté préfectoral. Et ça coûte quand même 250 000 euros en moins potentiellement pour les neuf communes. C'était ça l'enjeu. Je reviens là-dessus.

Valentino GAMBUTO : Le deuxième enjeu, c'était les garanties ?

Monsieur le Maire : Je peux terminer ou pas ?

Valentino GAMBUTO : Comme ça le deuxième enjeu, c'était les garanties, mais vous me dites qu'on est passé au travers.

Monsieur le Maire : Vous me coupez la parole, je vous ai coupé la parole, c'est une bonne guerre, pas de souci. Il y avait plusieurs choses. La première chose, c'est que, effectivement, on devait faire ça avant le 16 pour le SICSPAD. Deux, sur les délais du conseil municipal extraordinaire, effectivement, les délais étaient courts parce qu'Alexis Beaufils a mis un peu de temps à nous confirmer la date. Vous savez, il a des choses un peu contraintes. On l'a fait comme ça parce qu'on voulait qu'il puisse être présent pour se présenter à tous les élus, parce qu'il a un projet de plus d'un million et demi d'euros. Meilleur pâtissier du monde 2022, c'est une grande chance, ça fait 18 mois qu'on travaille le dossier avec lui, etc. pour qu'il s'installe à Dreux.
Effectivement, j'ai regretté que beaucoup de gens en soient absents. Je comprends aussi les contraintes de chacun. Simplement, heureusement que c'est passé parce que ça aurait pu troubler un peu son projet de s'installer sur Dreux. Ce n'est pas un petit sujet quand même pour le centre-ville

et pour nous, vous voyez ce que je veux dire. Effectivement, il était court parce qu'on a eu différentes contraintes, à la fois celles de l'État et des neuf communes. D'ailleurs, si certains veulent vérifier, prenez les huit autres communes, à quelle date ils ont délibéré, vous verrez que c'est très proche de nous et c'était même encore après nous. Donc ça, c'est tout à fait vérifiable. Alexis Beaufils a aussi des contraintes d'agenda et moi, je ne voulais pas rater le coche avec lui parce que c'est un sacré sujet pour Dreux et on devrait tous en être fiers. En tout cas, on a eu le quorum pour voter ça.
Puis, il y avait un autre sujet sur le CM de la semaine dernière et les garanties. Effectivement, quand on l'a eu, il y avait des dates. Jean-Michel Poisson m'a dit qu'ils ont eu une réponse en disant qu'il prorogeait d'une semaine, ce qui était très bien pour ça. Monsieur Hirti, vous avez une question.

Aïssa HIRTI : C'est très marrant de critiquer notre absence au Conseil communautaire de l'Agglo. Mais avant de nous critiquer, mobilisez vos propres troupes. Ça serait bien parce qu'à l'Agglo hier, vos troupes n'étaient pas aussi bien représentées.

Monsieur le Maire : Vous n'étiez pas là.

Aïssa HIRTI : Non, non, mais nous, on était représentés. Il y avait un collègue de Dreux au Cœur.

Monsieur le Maire : Je l'ai dit tout à l'heure, vous avez raison, Monsieur Rossion était présent, d'ailleurs, ce qui était très drôle.

Aïssa HIRTI : De toute façon, on vous a posé la question sur le recrutement du directeur général. On sait que vous ne recruterez pas le directeur général. Ça, c'est un fait. On arrive à l'aube des élections municipales, vous n'allez pas recruter un directeur général. Et Monsieur Poisson restera le directeur général jusqu'à la fin de la mandature. Vous connaissez notre position sur les SPL. Donc, on va voter contre ces deux délibérations pour les garanties d'emprunt. Arrêtez de mentir ! Il n'y avait aucune urgence sur le Conseil municipal de la semaine dernière. Oui, on a appelé le sous-préfet, mais le sous-préfet ne dit pas ça. Il est en difficulté.

Monsieur le Maire : Pardon ?

Aïssa HIRTI : Avec votre comportement, il est en difficulté.

Monsieur le Maire : Vous devriez faire attention au caractère diffamatoire de vos propos,

Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Oui, diffamatoire.

Monsieur le Maire : On peut se parler entre nous un peu différemment, me semble-t-il. Je vous laisse éteindre votre micro.

Aïssa HIRTI : Donc, il n'y avait aucun caractère d'urgence. Réveillez vos troupes, mobilisez votre majorité avant de nous critiquer.

Monsieur le Maire : Je vais passer au vote pour la 52. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Majorité, 10 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE (pouvoir à Pascal ROSSION), Chérif DERBALI (pouvoir à Arnaud DAUTREY), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Maxime DAVID, André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE, **4 abstentions :** Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY, Carine GENTIL (pouvoir à Sabine FRETEY),

Je vous remercie.

53. Garantie de la Ville à hauteur de 80% pour un emprunt de 500 000 € à la Société Publique Locale Gestion Aménagement Construction
Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : Sur la 53, c'est une garantie d'emprunt sur l'emprunt de 500 000 euros sur 24 mois avec un engagement de garantie de 400 000 euros, qui est sur l'opération le Passage des Buttes. Même vote, j'imagine ?

Majorité, 10 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE (pouvoir à Pascal ROSSION), Chérif DERBALI (pouvoir à Arnaud DAUTREY), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Maxime DAVID, André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE, **4 abstentions :** Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY, Carine GENTIL (pouvoir à Sabine FRETEY),

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'on peut appeler Jean-Michel et revenir à nos moutons ? Est-ce que vous voulez un temps de pause pour regarder le document ? On vous laisse un temps de pause ? Combien de temps il vous faut ? Une heure ? Allez, on vous laisse une heure. Raisonnablement, Monsieur David, il vous faut combien de temps ? Monsieur Gambuto ? Si vous voulez, ce que je vous propose, on reprend à moins cinq. Si vous voulez plus de temps, on vous laissera plus de temps. Mettez-vous d'accord. Combien de temps il vous faut alors ? On reprend à moins de 15, ça vous va ? Ça fait 11 minutes. Je lève la séance, on reprend à moins quart. Merci à tous.

42. Décision modificative n°2 – Budget principal – Exercice 2024
Lydie GUERIN

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, on reprend place, s'il vous plaît, pour cette dernière ligne droite. Je réouvre la séance du Conseil municipal. Monsieur Fontaine, vous aviez une intervention, peut-être ?

Laurent FONTAINE : Est-ce qu'on commence tout de suite les questions, compte tenu du fait qu'on a reçu les documents ?

Monsieur le Maire : Oui, si vous voulez, allez-y, Monsieur Fontaine, pas de problème.

Laurent FONTAINE : J'avais deux questions. Du moins, la première, c'est une confirmation. Le chapitre 76, est-ce que vous nous confirmez bien qu'il était prévu que la SPL verse à la ville de Dreux 200 000 euros de dividendes et qu'elle ne le fera pas sur l'exercice ?

Lydie GUERIN : Tout à fait, puisqu'il y avait des opérations qui étaient en cours et qui n'ont pas abouti. Donc, c'est un manque à gagner.

Laurent FONTAINE : Et le point numéro 2, c'est qu'effectivement, chapitre 68, il y a une provision pour litiges de 145 604 euros. Est-ce qu'on a plus d'informations sur la nature du litige ?

Lydie GUERIN : Pour 145 604 euros, ça concerne des affaires en cours. Pour 3 000 euros, on a l'affaire SARL Ben'z Primeurs. Pour 15 240 euros, l'affaire Praxis. Pour 1 500 euros, l'affaire Malbermat où il est inclus en plus 1 500 euros de frais de justice. Pour 5 000 euros, l'affaire Mika. Je ne connais pas la teneur des dossiers. En tout cas, ce sont les litiges qui sont en cours. Et 120 864 euros sur l'affaire (Saxe Inégimo). C'est tous les litiges qu'il y a en cours à la mairie sur lequel on fait des provisions.

Monsieur le Maire : Les deux recours sur le PLU, c'est ça ? Oui, d'accord. Il y avait d'autres questions, Monsieur Fontaine ? Madame Frétey ? Monsieur Gambuto ? Allez-y, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO : La question qui est posée, c'est : 145 000, ce sont des provisions sur le litige

ou c'est seulement sur les frais d'avocat ?

Lydie GUERIN : Non, sur les litiges.

Valentino GAMBUTO : Oui, ce n'est pas sur les frais d'avocat.

Lydie GUERIN : C'est des provisions qui sont mises sur les litiges.

Monsieur le Maire : Vous avez des questions Monsieur Gambuto ? Monsieur David.

Maxime DAVID : C'est mon intervention, j'ai fini le temps des questions.

Monsieur le Maire : Non, mais on a dit qu'on prenait des questions au préalable qui vous permettaient, à travers le document que vous avez eu, de pouvoir commencer à poser des questions, une présentation et il y aura peut-être d'autres questions après. Vous voulez intervenir après, Monsieur David, sinon ? OK. Madame Scavennec ? Monsieur Homps ? Florence ? Dreux au Cœur ? Après, éventuellement ? On fait une présentation, du coup, Lydie ? C'est ça ? On revient sur le PowerPoint, c'est ça ?

Lydie GUERIN : Tout à fait. Donc là, vous avez des questions sur le chapitre 011 ? Monsieur Fontaine, c'est bon, on passe ? Vous voulez qu'on reprenne chapitre par chapitre ou vous avez identifié des questions ?

Monsieur le Maire : Je passe aux questions et aux interventions. Monsieur DAVID, vous êtes lancé, vous avez lu le document.

Maxime DAVID : Je commencerai par ce sujet de la qualité de l'information budgétaire qui nous est transmise. Et je ne parle pas du fait qu'on ait reçu là, en cours de Conseil, ce tableau, ce n'est pas le plus important. C'est que même ce qui est dans ce tableau-là ne répond pas vraiment à la commande. Je vous avais demandé, par exemple, de clarifier un intitulé budgétaire qui s'appelait Charge à caractère général. Je voulais savoir exactement où ça allait, le document que vous me demandez qui précise, le gros de la dépense va dans une case qui s'appelle Crédits disponibles. Ça ne m'éclaire pas plus.
Ce que je veux dire par là, c'est qu'on a besoin, au-delà des tableaux de chiffres, parce que c'est vrai qu'on reçoit plein de tableaux dans le rapport, mais ils sont absolument inutilisables si on n'a pas des éléments de contexte qui doivent être rédigés, écrits. On doit savoir le contexte de chaque projet de dépenses. Il ne s'agit pas de faire des romans, mais un petit paragraphe suffirait à nous éclairer. Or, on ne les a pas. Et donc, à partir de là, ça, plus le fait que dans le calendrier budgétaire, on est dans un flou total, il y a un problème de qualité de l'information budgétaire. Ça, c'est mon premier point.
Le deuxième point, sur le fond de la décision modificative, je me concentrerai sur un élément puisque certaines précisions ont été données. Je voudrais revenir sur l'AP-CP qui concerne le Square de la République. Parce que dans cette décision modificative, il est retiré 198 000 euros, je crois, sur cette AP-CP-là, précisément. Or, cette AP-CP qui, au global jusqu'en 2027, inclut 2,6 millions d'euros. Dans ces 2,6 millions d'euros, il y avait 721 000 euros prévus en crédit de paiement en 2024. Il me semble qu'il y a deux Conseils municipaux de ça. Vous avez indiqué que le projet était suspendu.

Monsieur le Maire : Vous avez raison, je vais vous donner quelques explications après.

Maxime DAVID : Donc, si le projet est suspendu, qu'en est-il de la réalisation de ce crédit de paiement de 721 000 euros ? Pour moi, rien n'a été dépensé ou très peu. Là, je lis que vous en retirez 198 000, donc quid du reste, quid du prochain crédit de paiement 2025 qui est budgété à 600 000 euros pour un projet qui est suspendu. Ce que je veux dire par là, c'est que le Square de la République, la question simple, c'est : Où est-ce qu'on en est ? Et cette DM ne me le dit pas. Du coup, c'est compliqué parce qu'il y a quand même des enjeux.
Pour conclure, on finit l'année, il y a un élément contexte national, effectivement, il n'y a pas de projet de loi de finances qui est voté. On n'y pouvait rien, mais c'est comme ça. Mais là, on finit

l'année un peu dans le brouillard. Et cette décision modificative ne m'éclaire pas plus alors qu'on arrive à la fin de l'exercice et que c'est la deuxième DM. Donc, on devrait, en les additionnant, s'approcher du consolidé qu'on aura en avril. Or là, je vous avoue que je n'arrive pas à y voir clair. Pour ces raisons et pour le fait que, politiquement, c'est un acte extrêmement fort le vote d'un budget, je voterais contre ce budget. Sans surprise, j'imagine.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur David. Il y a d'autres interventions ou pas ? Globalement, je pense que les questions que vous avez soulevées, certains ont peut les soulever. En deux ans, on a nettement amélioré la qualité des documents qu'on vous fournit qui sont au niveau des meilleures exigences que l'agglomération nous demande. Désormais, vous avez tous les documents. Je comprends des fois un peu l'espèce d'ambiguïté quand on a décalé le budget en mars ou en avril qui ne permet pas forcément d'avoir toutes les visibilités, je vous comprends. Mais je pense que c'était un bon acte de gestion.
Je vais vous expliquer un truc, que je ne pouvais pas vous expliquer à l'époque, sur le Square de la République. On a gardé une somme importante sur le Square de la République parce qu'on va devoir faire des travaux, notamment sur la voirie, la voie douce, tout ce qu'on a expliqué. Là où les gens sont d'accord, c'est en réalité d'avoir un trottoir, PMR, digne de ce nom et une piste cyclable. Simplement, ce que je ne pouvais pas expliquer à l'époque, parce que ce n'était pas encore conclu, c'est qu'il y avait une discussion à l'époque entre les préfets des six départements de la région centre et la préfète de la région sur la capacité de fongibilité des subventions obtenues. Autrement dit, la question était de savoir si la préfète de région acceptait que quand on a capté sur un projet des subventions, si on arrête ce projet-là, qu'on puisse garder ce volume financier pour le transférer sur d'autres projets. Mais je ne voulais pas rentrer dans cette question-là parce que c'était une indiscrétion que j'avais eue. Donc on l'a gardée pour pouvoir s'assurer qu'on garde le volume financier. C'est vrai que les subventions vont être de plus en plus rares. C'est pour ça qu'on l'a gardé à ce niveau-là. Vous voyez des fois l'embêtement que j'avais à expliquer ça. Sur les 2,6 millions, bien sûr, l'enveloppe va fondre énormément, mais on va garder à la fois pour, dans un premier temps, un coup de rafraîchissement du Square qui va garder son authenticité sur la rue, sur un trottoir PMR dignes de ce nom, sur des voies à douce, des pistes cyclables et une terrasse au moins pour les Sisters dans un premier temps sur un projet qu'on va leur représenter, en tout cas sur la disposition de la terrasse, pour développer leur activité. Et Alexis Beaufils aussi serait très heureux d'avoir une terrasse de l'autre côté du pont en face de son bâtiment. Voilà, pour être clair.
Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Majorité, 14 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE (pouvoir à Pascal ROSSION), Chérif DERBALI (pouvoir à Arnaud DAUTREY), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Maxime DAVID, André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY, Carine GENTIL (pouvoir à Sabine FRETEY),

Je vous remercie. Il nous en reste une, c'est ça ?

45. Décision modificative n°1– Budget locations et parc des expositions – Exercice 2024
Lydie GUERIN

Lydie GUERIN : C'est le budget locations et parc des expositions.

Monsieur le Maire : Il est moins six. Est-ce qu'on va finir avant minuit ?

Lydie GUERIN : En section de fonctionnement, en recette et en dépense, pour 26 636 euros et en section d'investissement, en recette et en dépense, pour 27 443 euros. Je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir adopter la décision modificative numéro 1 du budget location et parc des expositions pour l'exercice 2024.

Monsieur le Maire : Merci Lydie. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations là-dessus ? Y a-t-il des contres ? Des oppositions ? Des abstentions ?

Majorité, 14 voix contre : : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE (pouvoir à Pascal ROSSION), Chérif DERBALI (pouvoir à Arnaud DAUTREY), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Maxime DAVID, André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY, Carine GENTIL (pouvoir à Sabine FRETEY),

Je vous remercie. Cette séance est terminée. J'en profite pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année en famille. Profitez bien d'un repos bien mérité. Bonne soirée à tous.